



« Faire progresser la planification et la budgétisation de l'adaptation à moyen et long termes au Niger »

RAPPORT FINAL

CARTOGRAPHIE DES SYSTEMES DE SUIVI-EVALUATION EXISTANTS ET L'ETABLISSEMENT D'UN SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION EFFICACE POUR LE PNA

KABORE Bila Roger

Février 2021

TABLE DES MATIERES

Chapitres et sous chapitres	Pages
LISTE DES SIGLES ETABREVIATIONS	4
RESUME EXECUTIF	5
INTRODUCTION	9
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE, DU CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT ET DU PNA	12
I – DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS EN SUIVI-EVALUATION	13
II - DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE	14
III – DESCRIPTION DU CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU NIGER	17
IV – DESCRIPTION DU PLAN NATIONAL D’ADAPTATION (PNA)	18
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES SYSTEMES DE SUIVI-EALUATION EXISTANTS	20
I – PRESENTATION DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU CNEDD	21
II –PRESENTATION DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DE L’INITIATIVE 3N	45
III – PRESENTATION DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (PDES) 2017-2021 DU NIGER	53

IV- LES SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DE LA GESTION DURABLE DES TERRES (GDT) AU NIGER	58
V- LE SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME PILOTE POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE (PPCR)	63
VI- LE SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION AU SEIN DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	66
TROISIEME PARTIE : PROPOSITION D'UN SYSTEME DE SUIVI-EALUATION POUR LE PNA	70
I- LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LE CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF DU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION	71
II- LES OBJECTIFS DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION	73
III – L'IDENTIFICATION DES INDICATEURS ET LE PLAN DE SUIVI-EVALUATION	75
IV – LA COLLECTE ET SYNTHESE DES INFORMATIONS, EIABORATION DES RAPPORTS	93
BIBLIOGRAPHIE	98
ANNEXES	99

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACC :	Adaptation au Changement Climatique
AIC :	Agriculture Intelligente face au Climat
AMCC :	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
AT :	Assistance Technique
CAPGDT :	Capitalisation des Pratiques de Gestion Durable des Terres
CBD :	Convention des Nations Unie sur la diversité biologique
CC :	Changement Climatique
CCD :	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN :	Contribution Déterminée au niveau National
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNSEE :	Centre National de Surveillance Écologique et Environnementale
CSGDT :	Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres
CVC :	Changement et Variabilité Climatiques
DBD :	Division Bio Diversité/CBEDD
DEP :	Direction/Directeur des Études et de la Programmation
DIM :	Direct Implementation (Exécution Directe)
DNPGCCA :	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires
DPPD :	Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses
DPDD :	Division Promotion du développement Durable/CNEDD
DUE :	Délégation de l'Union Européenne
DBD :	Division Bio-Diversité/CNEDD
DCRP :	Division Communication et Relation Publique/CNEDD,
DCVC :	Division Changement et variabilité climatiques/CNEDD
DLCD :	Division Lutte Contre la Désertification
DS :	Direction des Statistique
FFPM :	Forces, Faiblesses, Possibilités et Menaces
FMI :	Fonds Monétaire International
FVC :	Fonds Vert pour le Climat
GDT :	Gestion Durable des Terres
HC3N :	Haut-Commissariat de l'Initiative 3N
I3N :	Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
INS :	Institut National de la Statistique
IOV :	Indicateur Objectivement Vérifiable
LCD :	Lutte Contre la Désertification
MEDD :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
NDT	Document de la Neutralité et Dégradation des Terres
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PMA	Pays Moins Avancés
PAN/LCD/GRN :	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PANA :	Programme d'Action National pour l'Adaptation
PARC-DAD :	Projet d'Appui à la Résilience Climatique pour un Développement Agricole Durable
PDES :	Plan de Développement Economique et Social
PNA :	Plan National d'Adaptation

PNCC :	Politique Nationale en matière de Changement Climatique
PNEDD :	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPCR :	Programme Pilote pour la Résilience Climatique
PTF :	Partenaire Technique et Financier
RAMO :	Rapports Annuels de Mise en Œuvre
RAF :	Responsable Administratif et Financier
RRC :	Réduction des Risques de Catastrophes
SAISE :	Système Automatisé Interne de Suivi-Évaluation (I3N)
SAN/DA/D :	Stratégie de Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et de Développement Agricole Durables
SE :	Suivi-Évaluation
SE/ SDR :	Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural
SE/CNEDD :	Secrétariat/Secrétaire Exécutif du CNEDD
SMART :	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réalisable, Temporellement défini
SNPA/GE :	Stratégie Nationale et Plan d'Action de Gestion de l'Environnement
SSN :	Système Statistique National
TCN :	Troisième Communication Nationale
TdB :	Tableau de Bord
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME EXECUTIF

Afin d'assurer l'intégration des changements climatiques dans les processus de planification à moyen et long termes, le Gouvernement du Niger a lancé le processus de formulation et de mise en œuvre de son Plan National d'adaptation (PNA) en mai 2014 avec l'appui financier du Fonds Vert pour le Climat (FVC), à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le projet est intitulé « faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation à moyen et long termes au Niger ». Cependant, le PNA ne dispose d'un dispositif propre et spécifique de suivi-évaluation. C'est pourquoi il est prévu de réaliser une cartographie des systèmes de suivi-évaluation existants dans les domaines des changements climatiques et du développement durable et d'établir un système de suivi-évaluation efficace pour le Plan National d'Adaptation.

L'étude a été conduite selon une méthodologie qui comprend les cinq phases suivantes : l'exploitation documentaire ; les entretiens ; la synthèse des informations ; l'analyse des données ; l'élaboration et la validation des rapports.

L'objectif du Plan National d'Adaptation (PNA) est de faire progresser la planification et la budgétisation de l'adaptation à moyen et long termes au Niger. Il comporte cinq résultats qui sont :

- Premier résultat : « Le mandat national, la stratégie et les mécanismes de pilotage sont établis, et les lacunes sont évaluées et comblées » ;
- Deuxième résultat ; « Un travail préparatoire pour le PNA est entrepris pour développer une base de connaissances et élaborer un PNA » ;
- Troisième résultat : « La mise en œuvre du PNA est facilitée » ;
- Quatrième résultat : « Des mécanismes de communication, de suivi et d'examen des progrès du PNA et des mesures d'adaptation sont mis en place » ;
- Cinquième et dernier résultat : « La stratégie de financement du PNA et de l'ACC est disponible ».

Le projet est mis en œuvre conformément à la Modalité de mise en œuvre directe (DIM) du PNUD, conformément à l'Accord-cadre sur les dons de préparation et d'appui préparatoire entre le PNUD et le FVC.

Il y a six systèmes de suivi-évaluation qui existent actuellement dans le domaine du développement durable, des changements climatiques et d'adaptation qui sont :

- le système de suivi-évaluation du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) ;
- le système de suivi-évaluation de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » ;
- le système de suivi-évaluation du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 du Niger ;
- le système de suivi-évaluation de la Gestion Durable des Terres (GDT) au Niger ;
- le système de suivi-évaluation du Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPCR) ;
- le système de suivi-évaluation du Ministère de l'Agriculture et d'Élevage ;

Les objectifs du système de suivi-évaluation **proposé pour le** PNA est de collecter les informations, les traiter, les analyser et les mettre à la disposition des décideurs politiques, des contributeurs financiers, des partenaires techniques et des bénéficiaires, pour des prises de décisions idoines dans le cadre des interventions futures ; pour des améliorations ou corrections à apporter à des actions en cours ; pour la projection, la programmation et la planification ; pour une juste appréciation des performances qui ont été obtenues en termes de réalisation des activités prévues, d'obtention des résultats escomptés, d'atteinte des objectifs fixés ; enfin, pour une mesure des effets, des impacts, de l'efficacité, de l'efficience, de la pertinence et de la durabilité du projet.

Les informations collectées et traitées servent à produire les rapports requis par le Gouvernement et les PTF.

Le plan de suivi-évaluation du système proposé compte **cinquante neuf** (59) indicateurs d'activités et **neuf** (9) indicateurs de résultats. Ils sont tous SMART, c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, **Atteignables**, Réalistes et Temporellement définis. Par ailleurs, **six** (6) indicateurs sont proposés pour l'évaluation finale du PNA. Ils concernent les critères majeurs en matière d'évaluation, à savoir : la pertinence ; l'efficacité ; l'efficience ; la durabilité ; et la cohérence.

La collecte des informations se fera par le biais de fiches de collecte. Ces fiches seront à usage interne et externe au PNA.

Dans le but de faire une collecte plus rapide et plus sûr avec traçabilité et stockage, les fiches de collecte pourraient se concevoir à travers le Kobotoolbox, aussi bien pour les usagés internes qu'externes. Le Kobo offre une meilleure facilité de suivi, d'analyse et de traitement d'information accompagné d'une cartographie (web mapping).

En interne au PNA, les fiches de collecte seront **fournies** aux experts du PNA pour être renseignées et transmises à l'expert en suivi-évaluation, tous les trois **(3)** mois. Les experts du PNA sont : l'expert en communication ; l'expert en climatologie ; **l'expert en genre** ; et l'expert en administration et finance.

En externe, les fiches de collecte seront données aux structures partenaires du PNA, à savoir : **le** CNEDD ; l'Initiative 3N ; le Ministère du Plan ; le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ; le Ministère de **l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable**; le Ministère **des finances**. Ces fiches seront à renseigner, semestriellement.

Un **formulaire** est proposé pour la collecte des informations à l'interne et **à l'** externe.

Les fiches de collectes renseignées, revenues au PNA, seront centralisées, dépouillées et synthétisées par l'expert en suivi-évaluation.

Le dépouillement et la synthèse des données collectées devront se faire selon un canevas précis.

Les données synthétisées seront soumises au coordonnateur du PNA pour un contrôle de qualité. Elles seront ensuite utilisées pour l'élaboration des différents rapports requis tels que :

- **les** rapports bilans annuels ;
- **les** programmes de travail annuels ;
- **l'**évaluation finale du projet ;

- Etc.

Deux (2) canevas sont proposés, aux annexes N°1 et N°2, pour la rédaction des rapports bilans et la rédaction du rapport d'évaluation finale.

Par ailleurs, les données synthétisées seront transmises aux Systèmes Automatisés de Suivi-Evaluation (SASE) du Secrétariat Exécutif du CNEDD et du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N.

La collecte des données et l'élaboration des rapports se feront selon un calendrier précis.

INTRODUCTION

Contexte et justification de l'étude

La communauté internationale, pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques, a élaboré, dès 1992, lors de la conférence de Rio, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), qui est un cadre permanent de discussion auquel presque tous les pays du monde ont adhéré.

Le Niger s'est inscrit dans cette dynamique en signant et ratifiant la CCNUCC respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995, puis le Protocole de Kyoto respectivement le 23 octobre 1998 et le 17 mars 2004, et l'Accord de Paris respectivement le 22 Avril 2016 et le 21 septembre 2016.

Le Gouvernement du Niger, depuis 1990, a adopté plusieurs documents stratégiques tels que le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), la Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC), la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) et le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA).

Il a soumis sa Troisième Communication Nationale (TCN) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2016.

Cependant, les changements climatiques continuent d'être vus comme un problème sectoriel et doivent être plus intégrés dans tous les processus de planification du développement et de budgétisation.

Afin d'assurer l'intégration des changements climatiques dans les processus de planification à moyen et long termes, le Gouvernement du Niger a lancé le processus de formulation et de mise en œuvre de son Plan National d'Adaptation (PNA) en mai 2014 avec l'appui financier du Fonds Vert pour le Climat (FVC), à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le projet est intitulé « faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation à moyen et long termes au Niger ».

Cependant, le PNA ne dispose d'un dispositif propre et spécifique de suivi-évaluation, à même de permettre d'apprécier conséquemment les changements qui peuvent intervenir dans le domaine de la prise en compte de l'adaptation dans les politiques et programmes de développement du Niger. C'est pourquoi il est prévu de réaliser une cartographie des systèmes de suivi-évaluation existants dans les domaines des changements climatiques et du développement durable et d'établir un système de suivi-évaluation efficace pour le Plan National d'Adaptation.

Objectifs de l'étude

Les objectifs généraux de l'étude sont les suivants :

- cartographier les systèmes de suivi-évaluation existants pour le suivi des progrès des priorités nationales et sectorielles dans les domaines des changements climatiques et du développement durable, y compris le système mis en place dans le cadre du projet PARC/DAD au niveau du CNEDD.
- répertorier les indicateurs qui ont une pertinence pour l'adaptation aux changements climatiques.

- **recommander** des indicateurs supplémentaires avec des sources de vérification, en particulier ceux qui sont utiles pour le suivi des interventions d'adaptation du secteur privé.
- **identifier** des indicateurs désagrégés appropriés pour surveiller l'impact des changements climatiques sur les différentes couches sociales.
- **proposer** un système de collecte de données désagrégées pour ces indicateurs.
- **établir** un système de suivi-évaluation efficace pour le Plan National d'Adaptation en étroite synergie et complémentarité avec les autres systèmes de suivi-évaluation déjà existants.

Résultats attendus de l'étude

Les résultats attendus de l'étude sont :

- les systèmes de suivi-évaluation existants pour le suivi des progrès des priorités nationales et sectorielles dans les domaines des changements climatiques et du développement durable y compris le système mis en place dans le cadre du projet PARC/DAD au niveau du CNEDD sont cartographiés ;
- les indicateurs qui ont une pertinence pour l'adaptation aux changements climatiques sont répertoriés ;
- les indicateurs supplémentaires avec des sources de vérification, en particulier ceux qui sont utiles pour le suivi des interventions d'adaptation du secteur privé sont recommandés ;
- les indicateurs désagrégés appropriés pour surveiller l'impact des changements climatiques sur les différentes couches sociales sont identifiés ;
- un système de collecte de données désagrégées pour ces indicateurs est proposé ;
- un système de suivi-évaluation efficace pour le Plan National d'Adaptation en étroite synergie et complémentarité avec les autres systèmes de suivi-évaluation déjà existants est établi ;

Livrables de l'étude

Les livrables de l'étude sont :

- une note de cadrage détaillant l'approche méthodologique proposée (description des méthodes de collecte de données et des sources de données à utiliser y compris les outils de collecte à joindre en annexe) permettant de conduire l'étude, ainsi qu'un plan de travail et un chronogramme détaillé de l'étude. Une version finale de cette note sera remise à la coordination du projet au plus tard cinq (5) jours après le briefing de démarrage ;
- le projet de rapport répondant aux termes de référence accompagné d'une présentation Power Point à soumettre à l'appréciation de la coordination du projet dans un délai de vingt-cinq (25) jours après le démarrage ;
- le rapport final intégrant les recommandations de l'atelier de validation en format électronique. Il comportera obligatoirement un résumé des résultats de l'étude, ainsi qu'une section sur la méthodologie, la cartographie des systèmes existants, la proposition de système de suivi-évaluation du PNA et en annexe, les termes de référence de l'étude, la liste des personnes rencontrées et la bibliographie. Le rapport sera soumis au plus tard sept (7) jours après l'atelier.

Structure du rapport de l'étude

La structure du rapport est **la suivante** :

- Description de la méthodologie de l'étude ;
- Présentation du contexte de développement du Niger et du PNA ;
- Présentation des systèmes de suivi-évaluation existants ;
- Proposition d'un système de suivi-évaluation pour le PNA.

PREMIERE PARTIE
DEFINITION DE CONCEPTS, METHODOLOGIE
DE L'ETUDE ET PRESENTATION DU
CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT ET DU
PLAN NATIONAL D'ADAPTATION (PNA)

I – DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS EN SUIVI-EVALUATION

Plusieurs concepts sont utilisés en suivi-évaluation et il convient, de prime abord, d'en donner une définition précise afin de faciliter la compréhension.

L'essentiel de ces concepts sont les suivants :

Le suivi : Le suivi est un processus répétitif de collecte et d'analyse d'informations pour mesurer les progrès au regard des résultats attendus. Le suivi procure, de façon régulière, aux acteurs des informations qui peuvent aider à déterminer si l'avancement des activités est conforme à la programmation.

Le suivi accompagne l'exécution d'une intervention (programme, projet, action, activité, etc.) pour corriger les écarts par rapport aux objectifs initiaux, aux ressources et échéances. Le suivi répond à la question : quel est le degré et quel est le rythme de réalisation des activités d'une intervention ?

Le suivi compare l'évolution entre la planification et la réalisation, afin d'identifier des mesures correctives. Il met l'accent sur l'utilisation dans le temps requis des ressources, des activités et des résultats de celles-ci.

Le suivi d'une intervention est donc conçu pour assurer d'une part, la performance de son exécution et d'autre part, l'atteinte des gains économiques attendus. Il permet de faire les ajustements nécessaires pour améliorer son efficacité.

L'évaluation : L'évaluation est une appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficience en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Une évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de décision des bénéficiaires et des bailleurs de fonds.

Selon la période à laquelle se réalise l'évaluation d'un projet, on distingue :

- L'évaluation ex ante, ou priori, qui se fait avant la mise en œuvre du projet ;
- L'évaluation à mi-parcours, qui se fait à mi-chemin de l'exécution du projet ;
- L'évaluation finale, qui se fait juste à la fin du projet ;
- L'évaluation rétrospective, qui se fait beaucoup de temps après la fin du projet.

L'indicateur : Un indicateur est un paramètre qualitatif ou quantitatif qui permet de mesurer, avec précision, le niveau auquel se situe un objectif, un résultat ou une activité à un moment précis. On distingue les indicateurs de produits, les indicateurs d'effets et les indicateurs d'impacts.

• *Les indicateurs de produit* sont liés à l'exécution physique des programmes ou projets. Ils traduisent l'effectivité des réalisations liées aux activités.

• *Les indicateurs d'effets*, traduisent les résultats directs consécutifs à la mise en œuvre des activités. Ils permettent d'apprécier les niveaux de performance atteints.

• *Les indicateurs d'impacts* sont liés aux résultats stratégiques attendus de la mise en œuvre des projets. Ils sont liés aux objectifs stratégiques.

Les effets : Un effet est un changement escompté ou non, attribuable directement ou indirectement à une action.

Les impacts : Un impact désigne un effet à long terme, positif et négatif, primaire et secondaire, induit par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non.

L'efficacité : L'efficacité est la mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative.

L'efficience : L'efficience est la mesure selon laquelle les ressources (financières, humaines, matérielles, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe.

La pertinence : La pertinence ou le bien fondé d'un projet traduit l'adéquation ou la convergence entre, d'une part, les objectifs, les résultats et les activités d'un projet donné, et, d'autre part, les besoins et attentes des bénéficiaires, les priorités nationales et les axes stratégiques de développement d'une région ou d'un pays.

La durabilité : La durabilité traduit la probabilité que les acquis, résultats, outils ou instruments d'un projet donné, perdurent avec le temps, ou continuent à prévaloir et à exister après la fin du projet.

Les Extrants ou Produits : Un extrant est un bien, un équipement ou un service qui résultent de l'action de développement. Le terme peut s'appliquer à des changements induits par l'action qui peuvent conduire à des effets directs.

La fiabilité : La fiabilité désigne la cohérence et la consistance des informations sur la base desquelles se fondent l'évaluation et les jugements qui en découlent. La fiabilité fait référence à la qualité des techniques, procédures et analyses utilisées pour collecter et interpréter les données.

La Gestion Axée sur Résultats (GAR) : La GAR est une stratégie de gestion orientée vers la performance, la réalisation d'extrants et l'accomplissement d'effets directs.

Le Plan de suivi- évaluation : Le Plan de suivi-évaluation est un tableau qui s'appuie sur le cadre logique d'un projet ou d'un programme pour détailler les principales exigences en ce qui concerne le suivi et l'évaluation de chaque indicateur et hypothèse. Les principales informations détaillant la façon de mesurer les indicateurs clés sont résumées dans le tableau : définition détaillée des données, sources, méthodes et calendrier de la collecte, personnes responsables et public ciblé, et utilisation des données.

II - DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE

L'étude a été conduite selon une méthodologie qui comprend les cinq (5) phases suivantes :

1. L'exploitation documentaire ;
2. Les entretiens ;
3. La synthèse des informations ;
4. L'analyse des données ;
5. L'élaboration et la validation des rapports.

2.1. Phase d'exploitation documentaire

Le consultant a débuté l'étude par une exploitation documentaire, en utilisant une fiche de lecture qui lui a permis d'exploiter de manière rationnelle les divers rapports qui ont été mis à sa disposition.

Ces rapports à exploiter sont, entre autres :

- Le Document de projet du PNA ;
- Le manuel de suivi-évaluation du CNEDD ;
- Le manuel de suivi-évaluation de l'I3N ;
- Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) ;
- Le Document de projet du PARC/DADD ;
- Les Documents des projets en cours d'exécution au niveau des Ministères chargés des finances et du plan ;
- Les rapports de bilan d'exécution annuelle des projets.

2.2. Phase des entretiens

Le consultant a conduit des entretiens avec les différents acteurs concernés par le suivi-évaluation, à savoir, notamment :

- La Coordination du PNA ;
 - Le Secrétariat Exécutif du CNEDD ;
 - Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N ;
 - Le Responsable du suivi-évaluation du PARC/DADD ;
 - Les Responsables du suivi-évaluation des Ministères chargés de l'économie et des finances ; du plan ; de l'agriculture et de l'élevage ; et de l'environnement.
- (La liste exhaustive des personnes rencontrées est donnée en annexe).

Les outils de collecte qui ont été utilisés sont essentiellement des guides d'entretiens semi-directifs, pour des entretiens individuels ou des focus group, en face à face.

Le choix des personnes à interviewer s'est fait sur la base d'un échantillonnage raisonné le plus large possible, afin de toucher l'ensemble des services concernés par la problématique du suivi-évaluation.

Les guides d'entretiens, qui figurent en annexes, ont été adaptés selon les acteurs, sachant qu'ils sont impliqués à des degrés divers dans le suivi-évaluation.

2.3. Phase de synthèse des informations collectées,

Le croisement et la triangulation des données

Les données collectées ont fait l'objet de croisement et de triangulation afin de vérifier leur fiabilité. La triangulation et le croisement sont faits à partir des trois sources suivantes :

- (i) Les données issues de l'exploitation documentaire, notamment des rapports bilans annuels d'activités et les documents de projet ;
- (ii) Les données issues des entretiens avec les acteurs du suivi-évaluation ;
- (iii) Les données issues des observations, in situ, des outils de suivi-évaluation en cours d'utilisation.

Synthèse des données

Le consultant a utilisé deux fiches de synthèse des données :

- Une fiche de synthèse pour chaque entretien réalisé ;
- Une fiche de synthèse globale.

2.4. Phase d'analyse et de proposition

Le consultant doit proposer un système de suivi-évaluation efficace pour le Plan National d'Adaptation en étroite synergie et complémentarité avec les autres systèmes de suivi-évaluation existants.

Pour ce faire, il est parti du cadre logique du projet pour identifier et proposer des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) qui soient SMART. Les modalités d'obtention et de calcul de ces indicateurs ont été précisées.

Un plan de suivi-évaluation a été proposé, reprenant :

- l'intitulé de l'IOV ;
- la définition de l'IOV ;
- la formule de calcul de l'IOV, incluant la liste des données de base nécessaires à son calcul ;
- la périodicité de la collecte des données ;
- les sources d'information pour la collecte des données ;
- les responsabilités des différents acteurs pour la collecte des données ;
- l'outil à utiliser pour la collecte des données (formulaire d'enquête ou autre) ;
- un descriptif du processus à mettre en œuvre pour la collecte de données (y inclus les dispositions au niveau de l'échantillonnage) ;

2.5. Phase d'élaboration et de validation des rapports

Rédaction de la Note de cadrage

La Note de cadrage a été élaborée après la rencontre avec les commanditaires de l'étude. L'objectif de cette rencontre est d'harmoniser la compréhension des termes de référence de l'étude et de prendre en compte la politique du PNUD et du Système des Nations Unies en matière de suivi-évaluation. La Note de cadrage comprend la méthodologie et le chronogramme détaillé de la mission. Ce rapport a été validé par le PNUD et la coordination du PNA.

Rédaction du rapport provisoire

Le consultant a élaboré le rapport provisoire de l'étude, rédigé selon un canevas consacré, et comprenant toutes les annexes. Ce rapport provisoire sera soumis au commanditaire et comprendra les conclusions préliminaires, ainsi que des recommandations formulées après les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés. Les commentaires et autres amendements consolidés seront transmis par le PNUD au consultant pour prise en charge.

Examen du rapport par les parties prenantes et rédaction du rapport final

Le rapport provisoire a été distribué aux parties prenantes du projet qui ont eu à formuler des observations, lesquelles ont été prises en compte par le consultant pour élaborer le rapport final de l'étude.

III – DESCRIPTION DU CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU NIGER

Le Niger est un pays enclavé d'environ 18 millions d'habitants situé en Afrique de l'Ouest. Le pays a été classé 187^{ème} sur 188 selon l'Indice de Développement Humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2016, avec 89,8% de la population vivant dans un état de pauvreté multidimensionnel¹. 42,8% du PIB provient des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de l'élevage, et 80% de la main-d'œuvre est employée dans ces secteurs².

Les caractéristiques biophysiques du Niger et sa faible capacité d'adaptation en font un pays particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique. Les moyens de subsistance de près de 84% de la population dépendent des ressources naturelles. Son taux de croissance de la population est l'un des plus élevés au monde (39%). (INS).

Les trois sécheresses majeures qui ont eu lieu au cours des dix dernières années ont engendré des pénuries alimentaires qui ont davantage aggravé la situation d'insécurité alimentaire et de malnutrition aiguë, et ont gravement impacté la santé et la situation socio-économique de la population.

Plusieurs défis ont été identifiés comme nécessitant plus de soutien, notamment :

- Les capacités institutionnelles, fonctionnelles et techniques limitées ;
- Les ressources humaines, matérielles et financières restreintes ;
- Les synergies et coordination entre les initiatives liées à l'adaptation climatique limitées ;
- Les faibles mécanismes de suivi et d'évaluation ;
- L'insuffisance des données disponibles, de leur fiabilité et de leur gestion.

Ces défis ont été confirmés par une concertation des parties prenantes en août 2016.

Les risques liés aux changements climatiques vont avoir tendance à s'aggraver au cours des prochaines décennies, avec une augmentation de la fréquence (i) des sécheresses, entraînant une diminution de la production agricole, une augmentation de la pression pastorale sur les écosystèmes entraînant une érosion des sols à grande échelle. ; et (ii) des inondations dues aux fortes pluies et au débordement des rivières.

Cette exposition aux risques climatiques, associée à la géographie de ce pays enclavé, fait du Niger l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique du monde. Cette vulnérabilité augmente aussi les risques liés à la sécurité alimentaire. En termes de projections climatiques, le scénario climatique «humide» prévoit une augmentation moyenne des précipitations, par rapport à la période de référence 1961-1990, allant de moins de 10% à Niamey à près de 90% à Agadez. Le scénario climatique «sec» prévoit une augmentation des précipitations allant de 25% à Agadez à une diminution d'environ 10% à Niamey ou Tillabéry. Par rapport à la même période de référence, les températures moyennes maximales et minimales devraient augmenter de 0,5 ° C à Tahoua (scénario sec) à plus de 2 ° C (scénario humide) à Maradi et Agadez en 2050.

Afin de relever les défis liés au développement, le Gouvernement cherche à implémenter une approche intégrée de moyen terme à travers le « Plan de Développement Économique et Social » (PDES) 2017-2021. Il s'agit d'un cadre de développement unifié qui peut faciliter la promotion de

¹PNUD (2015) Rapport de développement humain

²http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/countryprofile/home.cfm?page=country_profile&CCCode=NER

l'adaptation dans les politiques et stratégies sectorielles menées par le Gouvernement. Son Plan d'Action Prioritaire comprend une ligne budgétaire pour la promotion de mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Le Gouvernement du Niger poursuit l'objectif de mettre en place des cadres de dépenses à moyen-terme dans tous les secteurs. Cela est en cohérence avec les Lignes directrices 2009 sur les lois de finances de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) qui requiert que chaque pays développe des documents de programmation de dépenses pluriannuels d'ici 2018. Actuellement, seuls trois secteurs (l'éducation, l'eau et la santé) ont développé de tels cadres. Grâce à ce processus, un diagnostic complet des capacités de gestion des finances publiques et un examen des dépenses ont été entrepris, et un plan d'action prioritaire a été élaboré.

Le Gouvernement a signé et ratifié plusieurs conventions et accords internationaux, tels que les trois Conventions de Rio, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (RRC). Le Conseil National sur l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) a été créé en janvier 1996, avec en son sein trois commissions techniques nationales dont celle sur les changements et variabilité climatiques. Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires (DNPGCCA) a également été mis en place afin de coordonner les interventions liées au changement climatique et aux catastrophes. Le CNEDD est d'importance particulière puisqu'il s'agit du corps transversal de coordination pour les problématiques liées à l'environnement et au développement durable. Il coordonne le travail des commissions techniques telles que la Commission sur le Changement et la Variabilité Climatiques (CCVC), qui est dirigée par la Direction de la Météorologie nationale, mais qui n'est pas encore fonctionnelle. Ces commissions sont gérées en coopération par différents organes du gouvernement et de la société civile.

Réduire la vulnérabilité du Niger au changement climatique nécessite des investissements plus importants et une plus grande intégration de l'ACC et de la RRC dans les programmes de développement en cours. Les fondations ont été construites grâce à la préparation du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) en 2006. Le PANA a identifié les besoins urgents et les secteurs vulnérables, ainsi que quatorze (14) interventions d'adaptation prioritaires. La Politique Nationale sur le Changement Climatique (PNCC) adoptée en 2013 fournit le cadre stratégique global pour lutter contre le changement climatique.

Le Niger a pour objectif d'intégrer le changement climatique dans la planification et la budgétisation du développement à moyen et long termes à travers le processus PNA, sous son engagement envers la CCNUCC et comme indiqué dans sa PNCC. Le Gouvernement du Niger a débuté son processus d'élaboration du PNA en procédant à un recensement préliminaire des initiatives pertinentes en matière d'adaptation et d'intégration du climat, afin d'identifier les lacunes et les besoins dans ces domaines. Une feuille de route du PNA a ensuite été rédigée, décrivant les principales étapes et le calendrier d'avancement du processus PNA au Niger. Celles-ci ont été confirmées lors de consultations avec les principales parties prenantes nationales en août 2016.

IV – DESCRIPTION DU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION (PNA)

L'objectif du PNA est de faire progresser la planification et la budgétisation de l'adaptation à moyen et long termes au Niger.

Le premier résultat du projet, « Le mandat national, la stratégie et les mécanismes de pilotage sont établis, et les lacunes sont évaluées et comblées », a pour but de renforcer les mécanismes de coordination de l'adaptation au changement climatique (ACC) et du PNA au Niger. Il facilitera l'engagement intersectoriel et celui des parties prenantes, et développera une approche de long-terme pour le développement des capacités pour la planification nationale de l'adaptation et des réponses au changement climatique au Niger.

Le second résultat, « Un travail préparatoire pour le PNA est entrepris pour développer une base de connaissances et élaborer un PNA », garantira que la planification de l'adaptation s'appuie sur les meilleures informations climatiques et socio-économiques disponibles. En fournissant une évaluation des options d'adaptation et en établissant une base de connaissances rassemblant les informations disponibles, l'évaluation et le comblement des lacunes ainsi que les options d'adaptations seront facilitées et fondées sur des éléments concrets.

Le troisième résultat, « La mise en œuvre du PNA est facilitée », facilitera l'intégration de l'ACC dans les processus de planification et de budgétisation du développement. Il appuiera également l'alignement du PNA avec les priorités nationales et les cadres stratégiques.

Le quatrième résultat, « Des mécanismes de communication, de suivi et d'examen des progrès du PNA et des mesures d'adaptation sont mis en place », renforcera les mécanismes de suivi et d'évaluation servant à évaluer et partager les résultats des initiatives liées à l'ACC. Il fera partie d'une plateforme nationale intégrée sur l'ACC qui appuiera l'organisation, la gestion et l'accès facile à de telles données, et qui sera alignée sur les autres systèmes existants ou à venir dans d'autres secteurs. Cela contribuera au renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation pour une planification plus vaste du développement.

Le cinquième et dernier résultat, « La stratégie de financement du PNA et de l'ACC est disponible », s'attaquera aux restrictions en matière de ressources financières des processus du gouvernement nigérien en matière d'ACC en chiffrant les besoins d'adaptation, en impliquant le secteur privé, et en identifiant les opportunités de financement, particulièrement pour les acteurs nationaux tels que l'Entité d'Implémentation Nationale (NIE) et les autorités locales.

Ce projet sera piloté au niveau national par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) - l'organe de coordination de toutes les Conventions de Rio et des initiatives liées au changement climatique - et l'Autorité Nationale désignée du FVC. Il travaillera en étroite collaboration avec le Ministère du plan et le Ministère des Finances, ainsi qu'avec les principaux ministères sectoriels, les institutions nationales de formation et de recherche et la société civile, y compris le secteur privé. Il sera étroitement coordonné avec d'autres initiatives connexes telles que la planification de l'adaptation FPMA-FEM dans le secteur de l'eau, le PARC-DAD financé par l'UE et le Programme Pilote de la Banque Mondiale pour la Résilience Climatique (PPCR).

Le projet est mis en œuvre conformément à la Modalité de mise en œuvre directe (DIM) du PNUD, conformément à l'Accord-cadre sur les dons de préparation et d'appui préparatoire entre le PNUD et le FVC. Toutefois, des lettres d'accord (LoA) pourront être conclues entre le PNUD et le Secrétariat Exécutif du CNEDD pour que ce dernier puisse assurer directement la réalisation de certaines activités particulières.

DEUXIEME PARTIE

**PRESENTATION DES SYSTEMES DE
SUIVI-EVALUATION EXISTANTS**

I – PRESENTATION DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU CNEDD

Un manuel de suivi-évaluation a été élaboré en Janvier 2020 pour le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD).

Le CNEDD est une structure de mission créée par Décret n° 96-004/PM du 09 janvier 1996 **portant création et organisation du Conseil**. Ce Décret a connu deux modifications en 2000 et 2011 pour recadrer ses missions en relation avec le Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). L'article 3 **du Décret modifié** dispose que « le CNEDD est l'Organe National de Coordination et du suivi des activités relatives aux Conventions post-Rio et leurs protocoles, ainsi que de toute autre Convention qu'il viendrait à souscrire en la matière. De ce fait, il est le point focal politique national du suivi de la mise en œuvre des dites Conventions ». Il veille à l'intégration de la dimension des changements climatiques et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes de développement, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités des changements climatiques et d'adaptation.

1.1. Objectifs et résultats attendus du système de Suivi-évaluation

Le système de Suivi-évaluation du CNEDD a pour objectifs de permettre de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Il vise également à fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de prise des décisions.

En termes des résultats, il est attendu du système de Suivi-évaluation du CNEDD de :

- Permettre l'identification, la planification et le suivi régulier de toutes les actions qui concourent à renseigner les indicateurs des conventions auxquels le Niger est partie prenante.
- Aider à vérifier l'objectivité des programmations annuelles en termes de moyens financiers, matériels et humains des Projets et Programmes mis en œuvre par le CNEDD.
- Favoriser une appropriation des résultats en rendant régulièrement compte du niveau d'exécution des activités réalisées par le CNEDD.
- Déterminer régulièrement les tendances et mesurer les changements générés à moyen et long termes sur les groupes cibles.
- Permettre la circulation des informations entre les acteurs (les Divisions, les commissions, etc.) dans le cadre de la gestion interne, de la supervision et de l'évaluation.
- Permettre de tirer les enseignements des expériences, afin d'améliorer la performance du CNEDD.

1.2. Les indicateurs du système de suivi-évaluation du CNEDD

Le système de suivi-évaluation du CNEDD comporte Cent-quatre (104) indicateurs **dont sept (7) d'impact, vingt-deux (22) d'effet et soixante-quinze (75) de produit**. La liste exhaustive de ces indicateurs figure au tableau N°2.

Ces indicateurs sont assortis d'un Cadre de Mesure de la Performance des Indicateurs appelé aussi Plan de suivi de Performance. C'est l'outil qui établit une programmation séquentielle des résultats à atteindre. Il détermine les valeurs des indicateurs de résultats à atteindre pour chaque année et permet ainsi de suivre la progression vers l'atteinte de ces résultats.

Les indicateurs ont fait l'objet de fiches spécifiques et sont compilés dans un document appelé « Recueil des Indicateurs ». Une fiche d'indicateur est une fiche qui présente l'ensemble des informations nécessaires permettant de bien comprendre l'indicateur lui-même mais aussi de collecter efficacement les données relatives à ce dernier.

1.3. Organisation du système de suivi-évaluation

Les acteurs concernés

Eu égard à son ancrage institutionnel et sa structuration, le système de S&E du CNEDD repose sur quatre (4) acteurs essentiels à travers lesquels les activités de suivi-évaluation doivent être menées. Il s'agit des acteurs au niveau national, régional, départemental et communal.

Les différents organes ou structures

Les différents organes ou structures sont constitués : Au niveau national de la Division S&E Capitalisation qui est la cheville ouvrière de la mise en œuvre du système avec l'accompagnement des Divisions Lutte Contre la Désertification (LCD), Bio-Diversité (BD), Changement et variabilité Climatiques (CVC), Communication et Relation Publique (CRP), ainsi que les commissions rattachées aux niveaux déconcentrés et décentralisés des Conseils Régionaux, Départementaux et Communaux de l'Environnement pour un Développement Durable.

Les Rôles et responsabilités des acteurs

Les rôles et responsabilités dévolus à chacun des acteurs dans la mise en œuvre du Système de S&E du CNEDD sont décrits dans le tableau N°1 ci-dessous.

Tableau 1 : Les acteurs et leurs attributions dans les activités de S&E

Niveau	Acteurs	Attributions
	Division S&E Capitalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en place du dispositif au niveau déconcentré, - Former les acteurs impliqués dans la collecte, traitement et analyse des données, - Coordonner les activités S&E, - Elaborer des outils internes de Suivi, - Conduire les enquêtes et études quantitatives et qualitatives, - Evaluer la qualité des données, - Gérer la base de données, - Conduire des évaluations des projets pilotes, - Capitaliser et gérer les connaissances, - Elaborer des rapports périodiques de S&E, - Archiver en "soft" et en "hard" les sources de vérification des données, - Etc.
	Divisions LCD, BD CV Cet commission Techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Allouer des ressources (humaines, financières et matérielles) conséquentes à la Division S&E - Initier les sessions de planifications,

National		<ul style="list-style-type: none"> - Initier des évaluations des projets pilotes, - Orienter et ou réajuster le système de S&E, - Etc.
	Division Communication et Relation publique	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les résultats de capitalisation et des bonnes pratiques, - Participer à la capitalisation des expériences et bonnes pratiques ainsi qu'à la gestion des connaissances, - Participer à l'archivage électronique et physique des sources de vérification des données et autres documents de l'institution, - Etc.
Région	Conseils Régionaux, de l'Environnement pour un Développement Durable.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter, analyser et compiler les données de suivi terrain, - Participer aux missions d'évaluations et de capitalisations, - Organiser et ou participer aux missions de suivi, - Tenir des réunions locales de planification, - Alimenter et gérer la base de données locale - Elaborer des rapports périodiques de S&E, - Etc.
Département	Conseils Départementaux de l'Environnement pour un Développement Durable.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et compiler les données terrain, - Participer aux missions d'évaluations et de capitalisations, - Organiser et ou participer des missions de suivi, - Participer aux réunions locales de planification, - Etc.
Commune	Conseils Communaux de l'Environnement pour un Développement Durable.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et transmettre des données de terrain, - Participer aux missions d'évaluations et de capitalisations, - Organiser et ou participer à des missions de suivi, - Participer aux réunions locales de planification, - Etc.

Par ailleurs, d'autres acteurs jouent différents rôles en vue d'assurer le bon fonctionnement du système de suivi-évaluation du Programme. Il s'agit des ONGs, des institutions de recherches et autres prestataires de services qui réalisent des activités, gèrent leurs propres bases de données tout en alimentant celle du CNEDD et élaborent des rapports périodiques d'activités, de missions et d'études.

1.4. Contrôle de qualité du système de suivi-évaluation

Les différents niveaux de contrôle

Pour qu'un système de S&E puisse produire des données et informations de qualité, un dispositif de contrôle-qualité doit être mis en place et fonctionnel. Ce dispositif doit se situer en amont et en aval du système de S&E. Ainsi, aux nombres des niveaux de contrôle on peut citer entre autres : Celui de la capacité des ressources humaines (expertise et effectif), la fiabilité des outils de collecte, traitement, analyse des données, etc.

Les outils de contrôle qualité

Pour le contrôle ou certification de la qualité des données, des mesures de contrôles internes et autres outils comme les fiches d'évaluation de la qualité des données sont développées.

La qualité des données se réfère à la conformité des données aux usages prévus dans les modes opératoires, les processus, les prises de décision et la planification. En général, cinq(5) critères sont admis pour évaluer la qualité des données. Il s'agit de la Validité, la Fiabilité, la Précision, l'Opportunité, l'Intégrité. Le tableau N° 2 ci-dessous présente succinctement les critères standards de qualité des données.

Tableau N°2 : Critères de qualité des données.

Critères de la qualité des données	
Critères	Définition
Validité/Exactitude	Les données exactes sont considérées comme étant correctes : Les données mesurent ce qu'elles doivent mesurer. Des données exactes minimisent les erreurs
Fiabilité	Les données générées sont basées sur des protocoles et procédures qui ne changent pas en fonction de la personne qui les utilise, du moment et de la fréquence de leur utilisation. Les données sont fiables parce qu'elles sont mesurées et collectées de manière cohérente.
Précision	Cela signifie que les données sont assez détaillées, est-ce que la marge d'erreur dans les données est plus faible que le changement attendu pour lequel l'indicateur a été conçu ?
Opportunité	Des données sont dites opportunes quand elles sont à jour et quand l'information est disponible à temps.
Intégrité	Les données sont intègres quand le système utilisé pour les générer est protégé de tout parti pris ou manipulation délibérée pour des raisons politiques ou personnelles.

Identification des documents

L'identification des documents est une disposition intégrante de système de contrôle et de certification des données. L'identification d'un document permet de connaître entre autres : le type du document, sa source, sa nature, etc.

1.5. La collecte, le traitement et l'analyse des données

La collecte des données

En général, le CNEDD dépend en grande partie de ses partenaires pour la collecte des données (I3N, INS, CNSEE, les Directions Techniques des Ministères, les Institutions de Recherches, le Secteur privé, les Projets et Programmes, etc.).

En termes d'outils, chaque institution/ structure utilise ses propres outils de collecte. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets pilotes, le CNEDD développe et utilise des outils de collecte des données (fiches de collecte). A titre d'exemple, on peut noter les fiches de collecte des données pour renseigner l'indicateur relatif aux gaz à effet de serre au niveau de certaines structures

comme la SONIDEP (Gasoil, Super, Fioul, Jet A1, etc.), la douane (Gaz climatisation et réfrigération (Hydrocarbure Halogénés) etc.

Le CNEDD a également à son actif une multitude de canevas de rapport (rapport trimestriel, semestriel, annuel, bisannuel, communication nationale, etc.).

D'autres types d'outils de collecte sont également utilisés par le CNEDD. Ces types d'outils sont énumérés dans le tableau N° 3 ci-dessous. Ils serviront à rassembler les données et informations sur les activités réalisées, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, ainsi que les solutions proposées.

Tableau N°3 : Types d'outils de collecte des données

Les questionnaires	Des formulaires qui sont remplis et retournés par les déclarants. C'est une méthode peu coûteuse, utile là où les taux d'alphabétisation sont élevés et les déclarants coopératifs
Les entretiens	Des formulaires qui sont remplis à l'occasion d'un entretien avec le déclarant. Plus coûteux que les questionnaires, ils sont préférables pour des questions plus complexes, en cas de faible alphabétisation ou de moindre coopération
Les observations directes	Les mesures effectuées directement sont la méthode la plus précise pour de nombreuses variables, comme les captures, mais sont souvent coûteuses. Beaucoup de ces méthodes comme les programmes comportant des observateurs
Les déclarations	La principale alternative aux mesures directes consiste à demander aux bénéficiaires de rendre compte. Le système des déclarations suppose alphabétisation et coopération mais peut être renforcé par une obligation légale et par des mesures directes

Le traitement des données

Les données collectées directement par le CNEDD sur le terrain sont d'abord traitées. Cet exercice consiste aux opérations de vérification de la validité de l'outil renseigné, de dépouillement, de l'épuration des données, etc. L'objectif étant de s'assurer de la qualité des données collectées.

Au niveau des partenaires (certaines commissions Techniques) des imageries satellitaires (Sentinel 300 m de résolution et Landsat 30 m de résolution) sont utilisées pour le traitement des données et informations.

L'analyse des données

L'analyse des données intervient après la phase de traitement. Ici, elle est effectuée de deux (2) façons : Manuelle et informatisée (utilisation des logiciels d'analyse).

1) l'analyse manuelle qui consiste à :

- comparer les prévisions par rapport aux réalisations,
- déterminer les écarts de performances,

- justifier les écarts de performance (causes favorables ou défavorables) ;
- proposer des mesures correctives nécessaires à la prise de décision.

2) L'analyse informatisée qui fait recourt à des logiciels spécifiques. A titre d'exemple, la Division Changement Climatique utilise un logiciel appelé 'Inter-Govenmental Panel on Climate Change'' « IPCC ».

1.6. Elaboration et diffusion des rapports

Production des rapports

Au niveau du SE/CNEDD, toutes les Divisions Techniques élaborent des rapports. Ces derniers reflètent les états d'avancements des activités, les progrès enregistrés dans l'atteintes des résultats, les leçons apprises, les difficultés rencontrées, ainsi que les mesures correctives prises.

Types de rapports et tableaux de bord

Plusieurs types de rapports sont produits par CNEDD dont :

- 1) les rapports des missions qui constituent les livrables des missions de suivi ou de supervision des activités terrain.
- 2) le rapport trimestriel qui est présenté au Cabinet du Premier Ministre.
- 3) le rapport annuel qui présente une synthèse des prévisions /réalisation, les leçons apprises, les difficultés rencontrées et perspectives.
- 4) les rapports des communications nationales.
- 5) les rapports des Conventions (Changements Climatiques, Biodiversité et Lutte Contre la Désertification). Pour ces derniers, les canevas de rapportage sont fournis pour les Secrétariats des Conventions.

Diffusion de rapports

Les différents rapports produits par les SE/CNEDD sont diffusés tant à l'interne qu'à l'externe. Au niveau interne, il s'agit de la Primature, les institutions membres des Commissions Techniques, et autres partenaires. Au niveau externe, vers les Secrétariats des Conventions.

Rétroaction

Le SE/CNEDD reçoit un retour (feedback) de ses partenaires après diffusion des rapports. Cette rétroaction permet au CNEDD de se juger soit même par rapport à la compréhension des messages livrés à son audience.

1.7. Système automatisé de suivi-évaluation

Au niveau du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), le système automatisé de suivi-évaluation des trois conventions post-Rio et des initiatives qui y sont liées est en cours de développement.

Tableau N°4 : Plan de S&E du SE/CNEDD

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
Niveau impact								
Objectif Global : Elargir les options de développement du Niger et pérenniser ces options pour les générations futures								
1	Évolution de la population vivant sous le seuil de pauvreté relative (INS)	%	2000-		Enquêtes ménages	Fiches d'enquêtes, tablettes	INS	$Ln (Y_i/Z) = X_i\beta + \epsilon_i$
2	Évolution de la structure du couvert terrestre	Km ²	2000		Téledétections et SIG	Satellites	CNSEE	Table attributaire de la carte de la couverture terrestre
3	Évolution de la productivité ou du fonctionnement des terres (CNSEE)	Km ²	2000		Télé détection et SIG	Satellites	CNSEE	PIR-R/ PIR +R PIR : Proche infra-rouge R : Rouge
4	Évolution des stocks de carbone dans le sol (CNSEE)	t/ha	2000		Téledétection et analyse documentaire	Satellites et échantionnage des sols	CNSEE;	Table attributaire de la carte du stock de carbone.
5	Stocks de carbone par type de zone (CNSEE)	t/ha	Quadriennal		Téledétection et analyse documentaire	Satellites et échantionnage des sols	CNSEE	Table attributaire de la carte du stock de carbone.
6	Quantité des émissions de gaz à effet de serre (CO ₂ , CH ₄ et NO ₃) (CNEDD)	Gg-Eq-CO ₂	Annuelle		Enquête ; études sectorielles, méthode RISQ; exploitation des rapports sectoriels	Questionnaire ; rapports sectoriels	CNEDD ;	Lignes directrices 2006-logiciel IPCC 2006 (E= DA*FC) DA:donnée d'activité, FC: facteur de conversion.
7	Proportion des terres dégradées par rapport à la superficie globale	%	Annuelle		SIG et Téledétection	Satellites	CNSEE	Quantification binaire basée sur les trois

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
	(CNSEE) commun OS2							indicateurs d'impact OS1 :1-3 et leurs mesures
Niveau effet								
OS1/CVC: Contribuer à la lutte contre les effets néfastes des changements Climatiques								
8	Surfaces cultivées avec des variétés résistantes à la sécheresse (CNEDD)	ha	Annuelle et plus		Collecte auprès des institutions chargées de la mise en œuvre des projets/programmes ; Rapports d'activités des projets /programmes ;	Rapports d'activités ; Base de données ; Site web ;	Ministère de l'agriculture (direction des statistiques agricoles) ; HCl3N; FAO ; INS; INRAN, CNRA	Cumul des surfaces cultivées avec les variétés (toutes spéculations confondues)
9	Proportion des ménages utilisant le bois-énergie (INS)	%	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations des projets/programmes ; Exploitation des rapports d'activités	Questionnaires ; la base des données de l'INS ; la base des données du ministère en charge de l'environnement ; fiche de collecte	INS	Taux = $n/N \times 100$ n = nombre ménages utilisant le bois ; N=nombre total des ménages
10	Taux d'utilisation des semences améliorées (CNEDD)	%	Annuelle		Enquêtes ; Exploitation des rapports d'activités	Questionnaires Base des données de la direction des statistiques agricoles ; fiche de collecte	DS/MAG/EL ; INS ;	TUS=ménages utilisant les semences / nombre total des ménages x 100
11	Superficie des terres couvertes par la RNA/ commun RS3.4 (CNSEE)	Ha	Annuelle		Enquêtes ; Exploitation des rapports d'activités, Suivi satellitaire	Questionnaires ; photographie aérienne, les satellites ; Fiche de collecte	CNSEE, DGEF, DGA	Cumul des superficies couvertes par la RNA
OS2/DB : Réduire la perte de la diversité biologique et contribuer ainsi de manière globale à la réduction de la pauvreté								
12	Nombre d'espèces animales sauvages protégées (CNEDD)	Nbre	5 ans		Inventaires de la faune, témoignage	Fiches de collectes, questionnaires	ME/SU/DD, CNEDD	Sommation des espèces végétales protégées

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
					des populations, les études			
13	Bilan fourrager (CNEDD)	MST	Annuelle		Enquêtes permanentes agricoles (EPA) des évaluations de la campagne agro sylvo- pastorale ; échantillonnage	Carrés de rendement	DS/MAG/EL	M= A-B A= biomasse disponible B= besoins normaux de consommation du cheptel
14	Nombre d'espèces de faune sauvage menacées d'extinction (CNEDD)	Nbre	5 ans		Etude sur la situation des espèces menacées ; inventaires ; enquêtes ;	Fiche de collecte ; fiches d'inventaire ; questionnaires	Direction de la faune, de la chasse et des Aires protégées	Somme totale des espèces menacées d'extinction
15	Nombre d'espèces de faune domestique menacées d'extinction (CNEDD)	Nbre	5 ans		Etude sur la situation des espèces menacées d'extinction, Recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC)	Fiche de collecte et questionnaires	MAGEL, DGPSA, DGSV, DGPIA	Somme totale des espèces faunique menacées d'extinction
16	Proportion d'Aires protégées dotées de structures de gestion (CNEDD)	%	5 ans, variable		Analyse des rapports du ministère en charge de l'environnement	Cartographie SIG GPS Fiche de collecte des données	ME/SU/DD	$Pf = A/B \times 100$ A= superficie totale des aires protégées dotées de structure de gestion B= superficie totale de l'ensemble des aires protégées du pays
17	Niveau de prise en compte de la biodiversité dans les études d'impact environnemental (CNEDD)	%	Annuelle		Analyse des rapports sur les études d'impacts environnementaux	Fiche d'enquête	Structure en charge des études d'impacts environnementaux (BNEE)	$T = A/b \times 100$ avec A = Nombre des projets étudiés ayant pris en compte la biodiversité b= Nombre total des projets évalués

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
OS3/LCD Lutter contre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse pour les écosystèmes et les populations vulnérables								
18	Superficies zones boisées (Indicateur commun OS1)(CNSEE)	Km2	Annuelle		SIG et Télédétection	Satellites	CNSEE	Table attributaire de la carte de la couverture terrestre
19	Superficies pâturages (CNSEE)	Km2	2000		SIG et Télédétection	Satellites	CNSEE;	Table attributaire de la carte de la couverture terrestre.
20	Superficies terres cultivées(CNSEE)	Km2	2000		Table attributaire de la carte de la couverture terrestre.	Satellites	CNSEE;	Table attributaire de la carte de la couverture terrestre.
21	Superficies zones humides(CNSEE)	Km2	2000		SIG et Télédétection	et Satellites	CNSEE	Table attributaire de la carte de la couverture terrestre
22	Superficies surfaces artificielles(CNSEE)	Km2	2000		SIG et Télédétection	Satellites	CNSEE	Table attributaire de la carte de la couverture terrestre
23	Superficies autres terres (CNSEE)	Km2	2000		SIG et Télédétection	Satellites	CNSEE	Table attributaire de la carte de la couverture terrestre
24	Nombre de personnes touchées par la désertification/dégradation des terres et la sécheresse (LCD) (ND I3N) (CNEDD)	Nombre	Annuelle		Enquête, Analyse des rapports	Questionnaire	CNEDD	Somation des personnes affectées par la DDTS
25	Pourcentage des ménages vulnérables dans les zones touchées par la	%	Annuelle		Enquête, Analyse des rapports	Fiche de Collecte	CNEDD	$Nv/Nt \times 100$ Nv = Nombre de ménages vulnérables ; Nt = Nombre total des ménages

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
	sécheresse (LCD) (ND I3N) (CNEDD)							
26	Pourcentage de la population des zones touchées par la sécheresse qui ne bénéficie pas de l'apport calorique minimal (LCD) (ND I3N) (CNEDD)	%	Annuelle		Enquête, Analyse des rapports	Fiche d'enquête	INS	$n/Nt \times 100$ n= Population ne bénéficiant pas de l'apport calorique minimal; Nt= Population totale
27	Nombre d'initiatives liées à la DDTs mises en place par les organisations de la société civile dans le domaine de l'éducation (effet) (CNEDD)	Nombre	Annuelle		Analyse des rapports	Fiche de collecte	CNEDD	Somation des initiatives liées à la DDTs mises en place par les organisations de la société civile dans le domaine de l'éducation
28	Nombre d'initiatives liées à la DDTs mises en place par les institutions scientifiques et technologiques dans le domaine de l'éducation (effet) (CNEDD)	Nombre	Annuelle		Analyse de rapport	Fiche de collecte	CNEDD	Somation des initiatives liées à la DDTs mises en place par les institutions scientifiques et technologiques dans le domaine de l'éducation
OS4/G - Renforcer le cadre stratégique, réglementaire et de gouvernance de mise en œuvre des conventions								
29	Taux d'exécution des décisions issues des sessions du conseil CNEDD	%	Annuelle		Analyse rapports CNEDD	Rapport du conseil Rapport d'activité	CNEDD	$TE = NDMO/TD$ NDMO = nbre des décisions mises en œuvre TD= totale des décisions
Niveau extrants								
RS1.1: La résilience des communautés et des secteurs Socio-économiques face aux Changements Climatiques est améliorée								
30	Proportion des personnes bénéficiant des Activités Génératrices de Revenus (CNEDD)	%	Annuelle et plus		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Questionnaires Base de données de l'INS et du SAP; fiche de	SAP/DNPGC, CNEDD ; INS	nbre de bénéficiaires AGR /population concernée par l'activité * 100

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
						collecte ; Site web ;		
31	Nombre d'ouvrages de protection construits pour la prévention et/ou la gestion des inondations (CNEDD)	Nbre	Annuelle et plus		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Questionnaire Base de données des institutions concernées ; fiche de collecte ; Site web ;	MAH/GC, DGGR/MAG/EL	Cumul des ouvrages de protection réalisés
32	Nombre de plans de contingence mis en place pour faire face aux maladies climato-sensibles (CNEDD)	Nbre	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Questionnaires ; base des données ; fiche de collecte	MSP ; INS ; CERMES	Cumul des plans de contingence déclenchés
33	Superficie de cultures de décrue aménagées (ha)	Ha	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Questionnaires ; Base des données ; Rapports d'activités ; fiche de collecte	DGGR/MAG/EL	Cumul des superficies des cultures de décrue aménagées.
34	Superficie de petits périmètres aménagés (ha) (D I3N)	HA	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Questionnaires ; Base des données ; Rapports d'activités ; fiche de collecte	DGGR MAG/EL	Cumul des superficies des petits périmètres aménagés
35	Superficie d'AHA réalisés (ha) (D I3N)	Ha	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Questionnaires ; Base des données ; Fiche de collecte	ONAHA	Sommation des superficies des AHA réalisés.
36	Superficie d'AHA réhabilités (ha) (D I3N)	Ha	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Base des données ; questionnaires ; fiche de collecte	ONAHA/MAG/EL	Sommation des superficies des AHA réhabilités.

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
37	Nombre de puits pastoraux réalisés / commun RS3.1 D 3N	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Questionnaires ; base des données ; fiche de collecte	MAG/EL ; MHA ; DS/EL ;	Cumul des puits pastoraux réalisés.
38	Nombre de stations de pompage pastorales réalisées commun RS3.1 D3N	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Questionnaires ; base des données ; Rapports d'activités ; fiche de collecte	MAG/EL	Cumul de Station de pompages pastoraux réalisés
39	Longueur de couloirs de passage sécurisés (kml) (D I3N)	Kml	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Questionnaires ; base des données ; Rapports d'activités, fiche de collecte	SP/CR	Mesures et sommation des longueurs des couloirs de passage sécurisés
40	Nombre de broyeurs de résidus de cultures et de fourrages grossiers acquis (D I3N)	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Questionnaires ; base des données ; Rapports d'activités fiche de collecte	DGPIA	Cumul de broyeurs de résidus de cultures et de fourrages grossiers acquis.
41	Nombre de centrales communales d'approvisionnement en aliment bétail construits (CCAAB) (D I3N)	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Rapports d'activités ; questionnaires ; base des données ; fiche de collecte	DGPIA	Cumul de centrales communales d'approvisionnement en aliment bétail créées (CCAAB).
42	Quantité d'aliments bétail fournie dans les CCAAB (Tonnes) MP (D I3N)	Tonne	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Rapports d'activités ; questionnaires ; base des données ; fiche de collecte	MAG/EL HC3N	Cumul du tonnage d'aliments bétail fournie mis en place par l'Etat
43	Nombre de kits petit élevage familial de volaille mis en place (D I3N)	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation,	Rapports d'activités ; questionnaires ;	MAG/EL HC3N	Cumul n de kits petit élevage familial de volaille mis en place

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
					Exploitation rapports	questionnaires ; fiche de collecte		
44	Nombre de kits petits ruminants mis en place (D I3N)	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Fiche de collecte ; rapports d'activités questionnaires ; Base des données	DGPIA HC3N	Somation de kits petits ruminants mis en place
45	Nombre de fermes modernes privées d'élevage créées (D I3N)	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; missions d'évaluation, Exploitation rapports	Rapports d'activités ; questionnaire ; base des données	DGPIA	Cumul de fermes modernes privées d'élevage créées
RS1.2 : La séquestration des GES est améliorée								
46	Nombre d'arbres plantés (CNEDD)	Nombre	Annuelle		Inventaire Analyse des rapports	Fiche d'inventaire Questionnaires	MESU/DD	Cumul d'arbres plantés
47	Taux de survie des arbres plantés (CNEDD)	%	Annuelle		Inventaire Analyse des rapports	Fiche d'inventaire Questionnaires	MESU/DD	Cumul d'arbres plantés
48	Superficie Annuelle des terres dégradées récupérées/ commun RS3.4 (D I3N)	Ha	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations ; Exploitation des rapports d'activités	Fiche de collecte ; Rapports d'activités ; base des données ; questionnaires	ME/SU/DD	Cumul des superficies des terres dégradées
49	Superficie de forêts et parcs agro forestiers aménagés (ha)/ / commun RS3.4 (D I3N)	Ha	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations ; Exploitation des rapports d'activités	Fiche de collecte ; Rapports d'activités ; base des données	DGEF HC3N	Cumul de forêts et parc agro forestiers aménagés.
RS1.3: Les émissions de GES sont atténuées								
50	Nombre de foyers améliorés diffusés Annuellement/ commun RS2.1 / commun RS3.4	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations, Exploitation des rapports d'activités	Fiches de collecte ; Rapports d'activités ; questionnaires ; base des données	DGE	Cumul de foyers améliorés vulgarisés

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
51	Nombres d'entreprises formées au respect des Accords Environnementaux Multilatéraux (ND I3N)	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations, Exploitation des rapports d'activités	Fiche de collecte, Rapports d'activités ; questionnaires	BNEE/EI	Cumul des entreprises
RS1.4: Les capacités de tous les acteurs en matière de CC sont renforcées								
52	Nombre de personnes formées et sensibilisées sur la problématique des Changements Climatiques (CC) (CNEDD)	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations, Exploitation des rapports d'activités	Fiche de collecte ; Rapports d'activités, questionnaires	CNEDD,	Cumul des personnes formées et sensibilisées
RS2.1 : Les écosystèmes, les espèces et les ressources sont exploités durablement								
53	Evolution des superficies des terres récupérées (D I3N)	Ha	Annuelle		Exploitation des rapports du MESUDD	Fiche de collecte	DGEF	Le tracé de la courbe de tendance des superficies de terres récupérées en fonction des années.
54	Evolution des superficies des terres brûlées (CNEDD)	ha	Annuelle		Analyse des rapports de mission de suivi des feux de brousse et d'activité du MESUDD	Cartographie SIG, fiches de collecte de données	Direction Générale des Eaux et Forêts	Le tracé de la courbe de tendance des superficies de terres brûlées en fonction des années.
55	Longueur Annuelle des bandes de pare-feu réalisées/ Commun RS3.4 (CNEDD)	kml	Annuelle		Inventaire pedestre	Cartographie SIG, Fiche de collecte	DGEF	Sommation Longueur des bandes pare feux réalisées
56	Evolution des superficies couvertes par la régénération naturelle assistée (RNA) (CNSEE)	Ha	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations Suivi satellitaire	Rapports d'activités ; Rapports d'évaluations	ME/SU/DD; INRAN; AGRHYMET; CNSE	Cumul des superficies couvertes par la RNA

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
57	Superficies des gommerais (CNEDD)	ha	Annuelle		Inventaire forestier national DGEF	Cartographie SIG GPS Fiche de collecte des données	DGEF	Sommation des superficies de l'ensemble des gommerais naturelles et plantées du Niger
58	Proportion de superficies des aires protégées (forêts classées et faunes) (CNEDD)	ha	5 ans, variable		Analyse et Exploitation des rapports d'activité du ministère en charge de l'environnement	Cartographie SIG GPS Fiche de collecte des données	DGEF	$Pf = Ax100/B$ A = superficie de l'ensemble des AP B = superficie totale du pays
59	Nombre d'arboretums créés ou réhabilités (D I3N)	Nombre	Annuelle		Enquêtes sur les arboreta ; exploitation des rapports d'étude	Fiche de collecte	INRAN, AGRHYMET, ICRISAT, UAM, UDDM, IRD	Sommation d'arboreta créées.
60	Nombre de foyers améliorés diffusés annuellement/ commun RS1.3/ commun RS3.4 (D I3N)	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations, Exploitation des rapports d'activités	Fiches de collecte ; Rapports d'activités ; questionnaires ; base des données	DGE	Cumul de foyers améliorés vulgarisés
RS2.3: Des outils de gestion durable des aires protégées sont développés								
61	Superficie de nouvelles Aires Protégées (AP) créées (CNEDD)	Ha	Annuelle		Exploitation du rapport d'activité du ministère en charge de l'environnement	Cartographie des AP, SIG	DFC/AP/DGEF/MESU /DD	Somme des superficies des nouvelles aires protégées créées
62	Nombre de nouvelles AP créées (CNEDD)	Nbre	Annuelle		Exploitation des rapports d'activité du ministère en charge de l'environnement.	Cartographie des AP, SIG, METT	DFC/AP/DGEF/MESU /DD	Somme de toutes les nouvelles aires protégées créées
63	Superficies totales des aires protégées (CNEDD)	ha	Annuelle		Analyse des Rapports d'activité du ministère en charge de l'environnement.	Cartographie des AP, SIG	DFC/AP/DGEF/MESU /DD	Sommation des superficies aires protégées
64	Pourcentage d'Aires Protégées sous Plan	%	5 ans, variable		Analyse rapports de mission de suivi	Cartographie SIG GPS Fiche de	DFC/AP/DGEF	$Pf = Ax100/B$ A = superficie totale des AP

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
	d'Aménagement et de Gestion (CNEDD)				des AP, Exploitation documents du MESU/DD,	collecte des données		prises sous PAG B= superficie de l'ensemble des aires protégées
RS2.4 : La vulnérabilité des écosystèmes et de leurs éléments constitutifs est réduite								
65	Nombres d'écosystèmes vulnérables identifiés (CNEDD)	Nbre	Annuelle		Etude pour identifier les zones vulnérables	Fiche de notation des critères de vulnérabilité	CNEDD, MESUDD, MAG/EL	sommation des secteurs/zones vulnérables identifiés
66	Nombre d'aléas auxquels les secteurs sont exposés (CNEDD)	Nbre	Annuelle		Exploitation des rapports d'étude sur les aléas climatiques	Fiche de collecte des données sur les aléas climatiques	CNEDD ; DMN	Sommes du nombre des aléas climatiques auxquels les écosystèmes sont exposés
67	Nombre de technologies d'adaptation utilisées en lien avec la biodiversité (CNEDD)	Nbre	Annuelle		Inventaire des technologies utilisées pour l'adaptation au changement climatique	Fiche d'inventaire sur les technologies d'adaptation	INRAN, MAG/EL	Somme des technologies d'adaptation en lien avec la biodiversité
RS3.1 - La résilience des populations vulnérables et des écosystèmes face aux effets de la sécheresse est renforcée								
68	Nombre de puits pastoraux réalisés /commun RS1.1 (D I3N)	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations ; Exploitation des rapports	questionnaires ; base des données ; fiche de collecte	MAG/EL ; MHA ; DS/EL ;	cumul des puits pastoraux réalisés.
69	Nombre de stations de pompage pastorales réalisées/ commun RS1.1 (D I3N)	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations ; Exploitation des rapports	questionnaires ; base des données ; Rapports d'activités ; fiche de collecte	MAG/EL	Cumul de Station de pompages pastoraux réalisés
70	Quantité de semences pour cultures pluviales mises en place (Tonnes) (D I3N)	Tonne	Annuelle		Analyse des rapports de campagne agricole	Fiche de collecte	MAG/EL	Sommation du tonnage de semences pour cultures pluviales mises par l'Etat
71	Quantité de semences pour cultures irriguées	Tonne	Annuelle		Analyse des rapports de	Fiche de collecte	MAG/EL	Sommation du tonnage de semences pour cultures irriguées mises par l'Etat

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
	misés en place (Tonnes) (D I3N)				campagne agricole, enquêtes EPR			
RS3.2 - L'état des écosystèmes est amélioré								
72	Superficie totale touchée par la DDTS (ND I3N) CNEDD	Ha	Annuelle		SIG et télédétection	Satellites	SE/CNEDD	Table attributaire des superficies touchées par la DDTS
73	Nombre de systèmes de surveillance et de suivi de la désertification opérationnelle (ND I3N) CNEDD	Nombre	Annuelle		Enquêtes	Fiche de collecte	SE/CNEDD	de systèmes de surveillance et de suivi de la DDTS opérationnels
RS3.3 - Les acteurs sont sensibilisés et compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la DDT et de la sécheresse								
74	Nombre de personnes sensibilisées sur la DDT (ND I3N) CNEDD	Nombre	Annuelle		Exploitation des rapports d'ateliers	Liste de présence	SE/CNEDD	Sommation de personnes sensibilisées
75	Nombre de personnes formées (ND I3N) CNEDD	Nombre	Annuelle		Exploitation des rapports	Liste de présence	CNEDD, MESU/DD, ONG, projets UAM, INRAN SE/CNEDD ; etc.	Sommation des personnes formées
76	Nombre d'organisations de la société civile sensibilisées aux questions de la DDTS (CNEDD)	Nombre	Annuelle		Analyse des rapports	Liste de présence	CNEDD	Sommation des OSC sensibilisées
77	Nombre d'institutions scientifiques et technologiques sensibilisées (CNEDD)	Nombre	Annuelle		Analyse des rapports	Liste de présence	CNEDD	Sommation des OSC et des institutions scientifiques et technologiques sensibilisées
78	Nombre des médias sensibilisés sur la DDTS (CNEDD)	Nombre	Annuelle		Analyse des rapports	Liste de présence	CNEDD	Sommation des médias sensibilisés
RS3.4 - Les connaissances traditionnelles, scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres sont connues et capitalisées								

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
79	Superficies couvertes par la RNA/ commun OS1(CNSEE)	Ha	Annuelle		Enquêtes ; Exploitation des rapports d'activités, Suivi satellitaire	Questionnaires ; photographie aérienne, les satellites ; Fiche de collecte	CNSEE, DGEF, DGA	Cumul des superficies couvertes par la RNA
80	Nombre de foyers améliorés diffusés annuellement / commun RS1.3/ commun RS2.1 (D I3N)	Nombre	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations, Exploitation des rapports d'activités	Fiches de collecte ; Rapports d'activités ; questionnaires ; base des données	DGE	Cumul de foyers améliorés vulgarisés
81	Superficie de bassins versants traités (banquettes, demi-lunes, cordons etc.) (ha) (D I3N)	ha	Annuelle		Analyse des rapports	Fiche de collecte	DGGR HC3N	Sommation des superficies de bassins versants traités
82	Longueur de berges protégées (kml) (D I3N)	Kml	Annuelle		Analyse des rapports	Fiche de collecte	DGEF, DNP GCA HC3N	Sommation longueur de berges traitées.
83	Superficie annuelle des terres dégradées récupérées (E)/commun RS1.2 (D I3N)	Ha	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations ; Exploitation des rapports d'activités	Fiche de collecte ; Rapports d'activités ; base des données ; questionnaires	ME/SU/DD	Cumul des superficies des terres dégradées
84	Longueur (km) de plantation linéaire réalisée (haies vives, brise-vents) (D I3N)	Km	Annuelle		Analyse des rapports	Fiche de collecte	DGEF, DGA,	Sommation longueur de plantation linéaire réalisée.
85	Longueur d'aires et enclaves pastorales sécurisées (kml) (HC3N)	Kml	Annuelle		Analyse des rapports	Fiche de collecte	DGEF, DGA,	Sommation longueur d'aires et enclaves pastorales sécurisées
86	Superficie (ha) de dunes traitées (D I3N)	Ha	Annuelle		Analyse des rapports	Fiche de collecte	DGEF, DNP GCA HC3N	DGEF, DNP GCA
87	Superficie de gommerais et rônerais	Ha	Annuelle		Analyse des rapports	Fiche de collecte	DGEF HC3N	Sommation de gommerais et rônerais sous aménagements.

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
	protégées et aménagées (ha) (D I3N)							
88	Superficie de cuvettes et oasis protégées et aménagées (ha) (D I3N)	Ha	Annuelle		Analyse des rapports	Fiche de collecte	DGEF HC3N	Sommation de cuvettes et oasis sous aménagement.
89	Superficie de vallées et oasis contrôlées pour la prolifération du Prosopis juliflora (ha) (D I3N)	Ha	Annuelle		Analyse des rapports	Fiche de collecte	DGEF	Sommation de superficies vallées et oasis contrôlées contre la prolifération du Prosopis juliflora
90	Nombre de bois villageois créés (D I3N)	Nombre	Annuelle		Analyse des rapports	Fiche de collecte	DGEF HC3N	Sommation de bois villageois créés.
91	Nombre de plants forestiers produits (D I3N)	Nombre	Annuelle		Analyse des rapports	Fiche de collecte	DGEF HC3N	Sommation de plants forestiers produits.
92	Superficie de forêts et parc agro forestiers aménagés (ha)/ commun RS1.2 (D I3N)	Ha	Annuelle		Enquêtes ; Missions d'évaluations ; Exploitation des rapports d'activités	Fiche de collecte ; Rapports d'activités ; base des données	DGEF HC3N	Cumul de forêts et parc agro forestiers aménagés.
93	Longueur de bandes pare feux réalisés (kml) commun RS2.1 (CNEDD)	kml	Annuelle		Inventaire pédestre	Cartographie SIG, Fiche de collecte	DGEF	Sommation Longueur bandes pare feux réalisées
RS4.1 : Le cadre réglementaire et stratégique est diffusé et pris en compte dans les planifications sous-sectorielles								
94	Nombre de textes législatifs adoptés, en lien avec la problématique de l'Environnement (ND I3N) CNEDD	Nbre	Annuelle		Analyse des textes législatifs	Liste des textes législatifs votés au cours de l'année	Divisions du CNEDD	Sommation des textes législatifs adoptés
95	Nombre de documents de planification sous-sectorielle prenant en compte la problématique	Nbre	Annuelle		Analyse des documents	Liste des documents de planification	Divisions du CNEDD	Sommation

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
	de (LCD/DB/CCC) (ND I3N) CNEDD							
96	Nombre de représentants des communautés locales ou de la société civile prenant part aux réunions (désagrégé : internationales, nationales) sur les trois conventions (ND I3N) CNEDD	Nbre	Annuelle		Analyse des rapports ou comptes rendus des réunions	Liste de présence	Divisions du CNEDD	Sommation
97	Nombre de Plans Régionaux de Développement prenant en compte la problématique de l'Environnement (ND I3N) (CNEDD)	Nbre	Annuelle		Analyse des plans régionaux	Liste des 8 plans régionaux	Divisions du CNEDD	Sommation des plans régionaux de développement
RS4.2 : Le CNEDD est un partenaire de référence au plan national, sous régional et international dans les secteurs de l'environnement et du développement durable (RH, suivi-évaluation et capitalisation, visibilité)								
98	Nombre Annuelle de sessions du Conseil (CNEDD)	Nbre	Annuelle		Analyse des rapports CNEDD	Rapport du conseil Rapport d'activité	CNEDD Ministères techniques Société civile Secteur privé	Sommation des sessions tenues
99	Pourcentage des rapports produits à temps et intégrant les tableaux de suivi-décisionnel (CNEDD)	%	Semestre /Annuelle		Enquête auprès du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère/MESU/D D	Analyse des dates de remise des rapports au Cabinet du Premier Ministre	DSEC/CNEDD SE	<i>Nbre de rapports non questionnés remis à temps/Nombre de total des rapports produits*100</i>
100	Pourcentage de couverture financière des plans pluriannuels	%	Annuelle		Analyse des budgets des plans	Comptage des gaps de financements	Divisions du CNEDD	Gap de financement/total budget*100

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
	et Annuels d'activités du SE/CNEDD (CNEDD)							
RS4.3 : La mobilisation du financement des conventions est accrue								
101	Proportion de financements affectés par les Projets et programmes pour le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine des trois conventions et par convention (CNEDD)	%	3 ans		Analyse des budgets des projets et financements	Documents des projets et programmes financés en lien avec les 3 conventions	Divisions du CNEEDD	Total des budgets prenant en compte le renforcement de capacités/Total des budgets*100
102	Évolution des ressources publiques nationales dans les domaines d'intervention des 3 conventions pour les trois conventions et par convention CNEDD	%	Annuelle		Analyse des budgets Annuelles de deux années consécutives	Comptage	Divisions du CNEDD	(Budget Annuelle année n- budget de l'année n-1)/budget de l'année n-1*100
103	Evolution du nombre de partenaires de cofinancement dans la mise en œuvre des 3 conventions et par convention (CNEDD)	%	3 ans		Collecte auprès des institutions chargées de fournir les informations demandées	Etats consolidés des financements (DGPD/MP)	CNEDD	(Nbre partenaires N+3 moins Partenaires N-3)/N-3)*100
104	Volume des ressources mobilisées auprès des sources de financement inédites y compris du secteur privé pour les 3 conventions et par convention	CFA	3 ans		Collecte auprès des institutions chargées de fournir les informations demandées	Etats consolidés des financements (DGPD/MP)	CNEDD	(Montant des ressources inédites de l'année n- montant de l'année n-3)/montant de l'année n-3*100

N°	Indicateur	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source de donnée	Méthode collecte données	Outils de collecte	Responsable	Méthode de calcul
	CNEDD							

Commentaire global sur le système de suivi-évaluation du CNEDD : Le système est opérationnel, cependant, son volet système interne automatisé de suivi-évaluation (SAISE) ne l'est pas encore. Le SAISE dispose d'une architecture, mais les indicateurs ne sont pas encore renseignés. 87 sur 104 indicateurs du système concernent directement l'environnement, les changements climatiques et l'adaptation. Tous les indicateurs sont SMART. Il n'y a pas d'indicateurs spécifiques permettant d'apprécier la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation.

II –PRESENTATION DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DE L’INITIATIVE 3N

Le Gouvernement du Niger adopta en avril 2012 la « Stratégie de Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et de Développement Agricole Durables (SAN/DA/D) » dite aussi Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». L’Initiative 3N est une vision sur le long terme (2035) dont l’objectif global est de "contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l’abri de la faim et de la malnutrition, et leur garantir les conditions d’une pleine participation à la production nationale et à l’amélioration de leurs revenus". De façon spécifique, elle vise à "renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d’approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes".

La mise en œuvre de l’Initiative requiert la mise en place d’un système cohérent de gestion de l’information au regard des résultats attendus, de son importance dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) et dans les politiques agricoles sous régionales.

Un manuel de suivi-évaluation a été élaboré en 2014 à l’effet d’appuyer et de faciliter la mise en œuvre coordonnée des activités de suivi-évaluation, y incluant le pilotage. Ce manuel a été actualisé en 2020 en vue de décrire les principes directeurs du dispositif, les organes, les acteurs, les outils et les activités de Suivi-Evaluation, tout en prenant en compte le Plan d’Action 2016-2020.

2.1. Objectifs du système de suivi-évaluation de l’I3N

Le suivi-évaluation de l’Initiative 3N a pour objectif principal de renseigner sur les progrès, quantitatifs et qualitatifs, de la mise en œuvre de l’Initiative et de fournir ainsi l’information nécessaire aux prises des décisions et orientations à prendre. Le système de suivi-évaluation repose sur les dispositifs et sources d’informations déjà en place : les statistiques produites par les différents départements ministériels et la production statistique nationale.

L’Initiative 3N, étant une politique sectorielle, le suivi-évaluation s’inscrit dans le cadre plus général de celui du Plan de Développement Economique et Social (PDES). Ainsi, le suivi-évaluation de l’Initiative 3N doit, non seulement renseigner les effets et les impacts de l’Initiative 3N, mais aussi alimenter le cadre de suivi-évaluation du PDES.

Le dispositif de suivi évaluation de l’I3N est organisé pour assurer les fonctions ci-après :

- L’évaluation de la contribution de l’Initiative 3N aux politiques et stratégies sous régionales dans le secteur de la sécurité alimentaire/nutritionnelle et du développement agricole ;
- Le bilan de la mise en œuvre de l’Initiative 3N en contribution à l’évaluation du PDES ;
- Le suivi général et l’évaluation des résultats, des effets et des impacts de l’Initiative 3N prenant en compte les activités, les financements et les services intégrés communaux ;
- Le suivi de l’exécution des programmes et des projets de l’Initiative 3N ;
- Le suivi de l’animation, de la coordination, des réformes impulsées et des risques associés.

2.2. La collecte et le stockage des données

Le dispositif de suivi-évaluation est organisé pour assurer les niveaux fonctionnels retenus et réaliser les principaux produits attendus. L'objectif recherché est d'assurer l'opérationnalité du système à travers notamment l'identification des outils et des mécanismes appropriés, la gestion de l'information et l'assurance qualité des données.

La collecte des données est basée sur la déclaration des producteurs de données qui sont responsables des méthodes choisies et qui peuvent s'engager sur les fréquences. Les programmes de collecte de données régulièrement effectués nécessitent une planification soignée et l'apport en ressources humaines et financières nécessaires pour exécuter les tâches très diverses liées aux opérations de terrain, à l'informatisation et à l'analyse des données. Pour mettre en œuvre les programmes de collecte de données, le Haut-Commissariat de l'I3N doit s'assurer un soutien raisonnable de la part des informateurs qui fournissent les données en :

- amenant les informateurs à prendre conscience de l'objectif et de l'importance de la collecte des données et des utilisations qui en seront faites (campagnes d'information/formation, réunions) ;
- assurant un retour continu d'information concernant les résultats de la collecte des données ;
- établissant des réseaux de relations entre les recenseurs et les informateurs ;
- offrant des incitations favorisant la coopération.

Pour ce faire, il importe de nommer des points focaux au sein des différents organes, mais de mettre en place une cellule technique de coordination des activités du suivi-évaluation avec pour mandat de :

- fixer des priorités et fournir des avis concernant les activités de collectes des données ;
- offrir une tribune pour des consultations et coordonner l'évaluation des progrès et les résultats des collectes des données ;
- utiliser les informations provenant en retour des ateliers nationaux pour établir des rapports à partir des constatations, conclusions et recommandations ;
- donner des avis sur des mesures correctives à prendre, si et quand cela est nécessaire ;
- formuler des recommandations concernant les besoins en personnel et autres ressources.

Sous l'impulsion du HC3N, des fiches de collecte des informations sont être élaborés du niveau communal au niveau national en passant par le niveau départemental et régional. La consolidation des fiches de collecte sert au HC3N comme tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre de la collecte des informations. Le contenu des fiches de collecte est enrichi au fur et à mesure de l'évolution des activités et des besoins en informations à collecter. Ce plan donne les grandes orientations sur la collecte des données de routine et des données d'enquête.

L'établissement ou le développement d'un système de collecte des données doit faire l'objet d'une évaluation continue afin d'apprécier avec constance la robustesse du système mis en place. Les moyens susceptibles d'être utilisés à cet effet portent sur l'analyse FFPM (forces,

faiblesses, possibilités et menaces) et l'élaboration d'une fiche signalétique pour chaque indicateur.

S'agissant du stockage des données, l'option choisie est de faire en sorte que les données de chaque indicateur soient stockées physiquement en un seul lieu. Ce stockage des données se fait en fonction du niveau et des indicateurs qui y sont collectés ; la mise en place d'une application informatique automatisée de suivi des programmes et des projets de l'Initiative pourrait répondre à ce besoin.

Au niveau central : Le HC3N à travers le Département Suivi-Evaluation et Capitalisation centralise toutes les données collectées dans une base de données. Cette base nationale a pour caractéristique principale, la capacité d'importer automatiquement les données venant des différents secteurs et celles venant des niveaux décentralisés afin de faciliter le partage des informations avec les partenaires à travers notamment le site Web. Les Ministères techniques chargés de la mise en œuvre gèrent chacun une base de données portant sur les indicateurs de produits, d'effets et d'impacts relevant de leurs domaines de compétence. Ces bases ont pour caractéristique principale l'exportation automatique des données vers le HC3N.

Au niveau régional : Chaque région, en collaboration avec les Coordinations Régionales de l'Initiative 3N, a à sa charge la gestion d'une base de données régionale portant sur les indicateurs collectés. Une base de données régionale est une restriction de la base de données centrale avec pour caractéristique principale l'exportation automatique possible des données vers les ministères d'une part et vers le HC3N d'autre part. Les données, aux niveaux départemental et communal, sont stockées dans des fiches et des rapports (en support papier) qui sont transmis au niveau régional. L'informatisation se fait au fur et à mesure que les ressources sont disponibles.

Faisant suite à la mise en place des procédures d'organisation concernant la collecte des données, le système de gestion de l'information comprend essentiellement l'identification des types d'informations et les mécanismes de leur appropriation et de leur dissémination.

2.3. Types d'informations, circuits et diffusion

L'information ou la donnée part du niveau communal, départemental, régional et national en fonction de l'organisation des différentes structures nationales responsables de la collecte. La retro-information **se fait depuis le niveau communal en passant par le niveau départemental jusqu'au niveau central**. A chaque niveau, des outils de rapportage sont utilisés, des supports de transmission sont mis à disposition.

Le circuit comprend quatre niveaux :

- Le niveau communal : Les responsables qui opèrent à ce niveau travaillent sur les registres et les fiches pour collecter les données et transmettent leur rapport mensuel au niveau département ;
- Le niveau départemental : Les responsables traitent et compilent toutes les données/informations venant du niveau communal et les transmettent après validation dans des supports appropriés, tous les mois au niveau immédiatement supérieur : la région. Les données des secteurs dont les ministères n'ont pas de représentations au niveau du département sont traitées par le point focal HC3N ou par la direction départementale en charge du développement communautaire ;

- Le niveau régional : Il comprend les directions régionales des Ministères techniques et d'appui et les coordinations régionales HC3N. Les responsables traitent et compilent toutes les données/informations venant des différents départements qui composent la région et les transmettent après validation, tous les trimestres, dans des supports appropriés au niveau immédiatement supérieur : le niveau central ;
- Le niveau central comprend le HC3N et les départements ministériels. Les responsables de suivi et évaluation ainsi que les gestionnaires des données qui opèrent à ce niveau ont reçu chacun le rapport venant des régions. Il convient de tenir un exercice de triangulation de données pour en garantir la qualité surtout en termes de fiabilité. Les données ainsi traitées sont soumises à validation au sein du CMPS.

2.4. Retour et diffusion de l'information

En fournissant aux acteurs un retour d'informations concernant les variations et les tendances de leurs résultats, on favorisera la coopération nécessaire à la fluidité des informations. Par ailleurs, si le mécanisme du retour d'informations décèle des imperfections dans le système de collecte des données, ces défauts seront immédiatement corrigés et surveillés.

Une fois les données analysées et traitées, (recours à des logiciels adéquats de traitement des données et connus des utilisateurs, utilisation de la technique de double-saisie pour minimiser le risque des doublons et autres erreurs de saisie), les résultats doivent être mis à la disposition non seulement des décideurs et partenaires, mais aussi des acteurs qui fournissent ces données.

Ce partage permettra à toutes les parties prenantes d'être au même niveau d'information sur l'ensemble des interventions qui sont menées à tous les niveaux. Pour cela, il convient au système national de suivi et d'évaluation de disposer d'un plan de dissémination de données et d'utilisation de l'information. La mise en œuvre du plan assure entre autres qu'aucune donnée produite n'est laissée pour compte et que toutes sont utilisées pour les besoins des différents projets ou programmes.

2.5. Procédures d'assurance qualité des données

Les Directions des Statistiques (DS), principales productrices des données d'enquête du système de suivi-évaluation, **disposent d'une** panoplie de précautions nécessaires pour assurer la qualité des données d'enquêtes. Les DS doivent s'assurer que toutes les questions énumérées **dans** un tableau établi à cet effet ont été posées et adéquatement solutionnées.

2.6. Les différents types de rapports produits

Le dispositif de suivi et évaluation de l'initiative 3N est tributaire des dispositifs de suivi et évaluation des ministères et structures administratives qui mettent en œuvre les projets et programmes du Plan d'actions de l'Initiative. Les résultats escomptés du mécanisme de suivi-évaluation, ainsi que du dispositif afférent, sont un ensemble de rapports descriptifs et analytiques qui sont les suivants :

Dans le domaine du suivi des performances liées à la coordination

- Les rapports périodiques sur l'efficacité en matière de coordination, d'animation, de mobilisation des financements, d'impulsion des réformes, de renforcement des capacités, de suivi et d'évaluation ;
- Les rapports de suivi sur les offres de services intégrés communaux de l'Initiative 3N ;
- Les rapports de suivi sur les financements mobilisés.

Dans le domaine du suivi de l'exécution

- Les rapports globaux périodiques et annuels sur l'efficacité en matière de suivi de l'exécution des activités de l'Initiative 3N, à savoir :
 - Les rapports régionaux périodiques et annuels sur l'efficacité de la mise en œuvre des activités ;
 - Les rapports sous sectoriels périodiques et annuels sur l'efficacité en matière de suivi de l'exécution des activités de l'Initiative 3N ;
- Les rapports globaux périodiques et annuels sur l'efficacité en matière de suivi de l'exécution des programmes stratégiques du Plan d'Action de l'Initiative 3N.

Dans le domaine des évaluations internes des performances et des résultats

- Les rapports bilans annuels globaux, d'évaluations internes de la mise en œuvre des activités, des performances, des effets et des impacts, à savoir :
 - Les rapports bilans annuels régionaux, d'évaluations internes de la mise en œuvre des activités, des performances et des effets,
 - Les rapports bilans annuels sous sectoriels, d'évaluations internes de la mise en œuvre des activités, des performances et des effets,
- Les revues annuelles conjointes sous sectorielles et sectorielles ;
- Les revues des Dépenses Publiques ?
- Les rapports bilans annuels, d'évaluations internes sur les performances.

Dans le domaine des évaluations externes

- Les audits et bilans techniques externes ;
- Les rapports d'évaluations externes sur la pertinence et les impacts.

Dans le domaine de l'actualisation continue des données de base et capitalisation

- Les tableaux de bord/Plans de suivi évaluation ;
- Les rapports techniques et thématiques ;

Dans le domaine des Annuaires actualisés en lien avec la base de données numériques ;

- Les publications techniques ;
- Les articles sur site Web.

Bien que tous ces produits énumérés soient requis, voire nécessaires, certains demeurent toutefois facultatifs ; leurs réalisations étant liées aux besoins contextuels.

2.7. Formulation et définition des indicateurs et des cibles

La formulation des indicateurs pour le suivi-évaluation est un travail d'équipe, un exercice à intégrer dans les activités de planification et de programmation. L'indicateur permet de savoir si on est sur la bonne voie, si on a atteint les objectifs et comment mesurer les résultats. On utilise un Plan de Suivi-Evaluation pour guider le processus. Un indicateur clarifie ce que l'on veut mesurer, mais il ne signale pas le niveau de succès à atteindre. Pour cela, il faut élaborer le niveau de l'indicateur. Le niveau de l'indicateur montre les éléments de la quantité, de la qualité, du délai, des bénéficiaires et de l'endroit de réalisation qu'on espère atteindre. Le niveau de l'indicateur approfondit l'objectif en décrivant jusqu'où on veut arriver. Les questions suivantes peuvent aider à établir le niveau :

- Quel est la valeur de départ (données de base) de l'indicateur ? (Par exemple : la production céréalière du pays en 2018) Ceci représente la valeur de référence ou de départ.
- Le programme prend-il une action déjà en cours ou démarre-t-il une action ?
- Qu'est-ce que les bénéficiaires attendent du programme ? En combien de temps ?
- D'après les experts, quel serait un niveau progressif mais aussi réalisable dans le délai indiqué ?
- Y a-t-il eu des recherches sur le taux de progrès potentiel ? Qu'est-ce qu'on a pu atteindre ailleurs avec des programmes semblables ?

Trois (3) niveaux d'indicateurs sont retenus : les indicateurs de produits, les indicateurs d'effets et les indicateurs d'impacts.

- **Les indicateurs de produit** sont liés à l'exécution des programmes, des projets et des actions relevant de l'Initiative 3N. Il s'agit d'indicateurs traduisant l'effectivité des réalisations liées aux activités. Renseignés essentiellement par les maîtres d'œuvre, ils reflètent de même la multiplicité et la diversité des activités menées, d'où un nombre important de cent soixante quatorze (174) indicateurs retenus. Ils sont généralement renseignés mensuellement (pour ceux qui peuvent l'être) mais rapportés trimestriellement.
- **Les indicateurs d'effets**, au nombre de trente trois (33), traduisent les résultats directs consécutifs à la mise en œuvre des activités. Ces indicateurs, renseignés essentiellement par les différents départements ministériels, traduisent les niveaux de performance atteints. Le renseignement des indicateurs d'effets est trimestriel.
- **Les indicateurs d'impacts** sont liés aux résultats stratégiques attendus de la mise en œuvre de l'Initiative 3N. Renseignés au niveau du HC3N avec l'appui des départements ministériels et institutions telles que l'INS, ces indicateurs sont liés aux objectifs stratégiques. Un nombre de cinq (5) indicateurs est retenu. Ils sont renseignés après le renseignement des indicateurs de produit et de ceux d'effet, généralement annuellement ou biennalement. En effet, leur renseignement nécessite de mener des enquêtes et/ou des évaluations approfondies.

Les indicateurs du système de suivi-évaluation de l'I3N sont les suivants :

Les indicateurs d'impact

- Croissance du PIB réel du secteur primaire (%) ;
- Part du budget national affecté au secteur (%) ;
- Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (%) ;
- Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans (%) ;
- l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (FIES) (%).

Quelques indicateurs d'effet

- Volume d'eau mobilisée (milliers de mètres cubes) ;
- Taux de couverture des besoins en eau pour le bétail (%) ;
- Production céréalière pluviale (tonnes) ;
- Taux d'exploitation du cheptel ;
- Production de gomme arabique (tonnes) ;
- Taux d'accroissement des exportations des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

Quelques indicateurs de produits

- Nombre d'ouvrages de mobilisation d'eau réalisés ;
- Nombre d'ouvrages de mobilisation d'eau réhabilités ;
- Superficie de bassins versants traités ;
- Superficie d'AHA réhabilités ;
- Nombre d'exploitants destinataires des nouveaux aménagements ;
- Superficie de cultures de décrue aménagée ;
- Nombre de stations de pompage pastorales ;
- Quantité d'engrais minéral mis en place ;
- Quantité de compost mis en place ;
- Quantité de pesticides mis en place ;
- Quantité de fongicide mis en place ;
- Quantité de fongicide mis en place pour des cultures pluviales ;
- Quantité de semences pour cultures irriguées mises en place ;
- Nombre de Centrales Communales d'Approvisionnement en Intrants Agricoles créées ;
- Nombre de tracteurs mis à disposition ;
- Nombre de kits à traction animale mis à disposition ;
- Nombre de charrues mises à disposition ;
- Nombre de motoculteurs mis à disposition ;
- Nombre de kits de traitement phytosanitaire fournis (appareil et équipement brigadier) ;
- Nombre de Centres de réparation et de location de matériels agricoles créés ;
- Nombre de Magasins communaux de stock de sécurité créés ;
- Nombre de magasins de warrantage créés ;
- Nombre de kits de transformation traditionnelle mis à disposition ;
- Nombre de comptoirs/aires de commercialisation de produits agricoles ;
- Chiffre d'affaires des comptoirs des produits agricoles ;
- Nombre de champs école paysan (CEP) installés ;
- Nombre de SFD mis en place dans le cadre de la Maison du Paysan ;
- Nombre de radios communautaires mises en place dans le cadre de la Maison du Paysan ;
- Nombre de Centres de formation aux métiers mis en place dans le cadre de la Maison du Paysan ;
- Taux de couverture vaccinale contre la PPR ;

- Taux de couverture vaccinale contre la pasteurellose cameline ;
- Nombre de volailles vaccinées contre la pseudo peste aviaire ;
- Longueur de couloirs de passage sécurisés ;
- Longueur d'aires et enclaves pastorales sécurisées ;
- Nombre de broyeurs de résidus de cultures et de fourrages grossiers acquis ;
- Quantité d'aliments bétail fournie dans les CCAAB ;
- Nombre de kits petit élevage familial de volaille mis en place ;
- Nombre de kits petits ruminants mis en place ;
- Nombre de marchés à bétail réhabilités.

2.8. Le Système Automatisé de Suivi-Evaluation de l'Initiative 3N (SASE)

Une application informatique en ligne, le Système Automatisé de Suivi-Evaluation de l'Initiative 3N (SASE-i3N), a été mise en place pour automatiser le renseignement des indicateurs par les différentes structures productrices des données du secteur.

Il s'agit d'une plate-forme de données, alimentée par différentes institutions, notamment le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé.

Le système permet la constitution automatique de rapports ou l'extraction des données. Une désagrégation des données est possible à l'échelle régionale, départementale et communale.

Les représentants des Ministères et institutions impliqués dans l'Initiative 3N disposent d'un compte pour accéder à la plateforme SASE selon leur profil.

L'opérationnalisation du SASE reste le principal défi à relever pour assurer un suivi-évaluation adéquat à la mise en œuvre des activités du Plan d'action de l'Initiative 3N.

Commentaire globale sur le Système de SE de l'I3N : Le système est opérationnel. Les indicateurs utilisés sont tous SMART. Ils concernent la production agro-pastorale, les intrants agricoles, le matériel agricole et la sécurité alimentaire. Il n'y a pas d'indicateurs spécifiques concernant l'environnement, le changement climatique, l'adaptation et la prise en compte de cette dimension dans la planification et la budgétisation.

III – PRESENTATION DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (PDES) 2017-2021 DU NIGER

3.1. Présentation du PDES

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 est le premier plan quinquennal de l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035, adoptée par le Gouvernement le 9 mai 2017. Il tire ses fondements de la vision issue de cette stratégie, à travers laquelle le Niger affirme sa ferme volonté de transformation à tous les niveaux et surtout son désir d'éradiquer la pauvreté et les inégalités.

Le PDES 2017-2021 tire également ses fondements des orientations du «Programme de Renaissance Acte-2» articulées autour de huit (08) priorités à savoir : (i) promouvoir la renaissance culturelle ; (ii) poursuivre la consolidation des institutions démocratiques ; (iii) assurer la sécurité des personnes et des biens ; (iv) garantir l'accès à l'eau pour tous ; (v) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'I3N ; (vi) développer les infrastructures de communication et énergétiques ; (vii) développer les secteurs sociaux éducation et santé et (viii) promouvoir l'emploi des jeunes.

Le PDES 2017-2021 s'inscrit également dans le cadre des agendas internationaux (Agenda 2030 des Nations Unies, Agenda 2063 de l'Union Africaine, vision 2020 de la CEDEAO) et se conforme au Document d'orientations économiques 2016-2019 du Gouvernement qui a servi de base à l'élaboration du Programme Economique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Le PDES 2017-2021 a été élaboré dans un contexte international, régional et national marqué par des préoccupations majeures comme la persistance des menaces terroristes, la migration clandestine, la baisse des prix des matières premières, le changement climatique. Son processus d'élaboration a été conduit à travers une approche participative impliquant tous les acteurs concernés (administration publique, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers).

Partant d'un diagnostic de la situation politique, sociale et économique, et tirant les leçons de l'évaluation du PDES 2012-2015, cinq axes stratégiques ont été retenus à savoir : i) la renaissance culturelle ; ii) le développement social et la transition démographique ; iii) l'accélération de la croissance économique ; iv) l'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité et v) la gestion durable de l'environnement. Il s'agit, à travers ces cinq axes, d'apporter des réponses appropriées aux défis majeurs auxquels le Niger fait face et qui entravent son développement économique et social.

3.2. Objectifs et mandat du dispositif de suivi-évaluation du PDES

Le dispositif de suivi-évaluation du PDES 2017-2021 a pour mandat d'impulser la mise en œuvre du PDES et de fournir aux décideurs et aux différents acteurs, les informations utiles sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes, les résultats enregistrés, les leçons apprises et les difficultés rencontrées, ainsi que les propositions de solutions pour améliorer la performance globale. Le dispositif fournit également des informations crédibles sur l'utilisation des ressources, la satisfaction des usagers du service public et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

A cet effet, le dispositif de suivi-évaluation du PDES 2017-2021 est structuré pour assurer cinq principales fonctions à savoir : (i) le suivi d'exécution des programmes ; (ii) le suivi des résultats ; (iii) les revues des dépenses publiques ; (iv) les évaluations de performance des politiques publiques et (v) les évaluations (à mi-parcours et finale) du PDES. En remplissant ces cinq fonctions, il fournira dans les délais requis : (i) les Rapports Annuels de Mise en Œuvre

(RAMO) ; (ii) les rapports de revue des dépenses publiques et (iii) les rapports d'évaluation des politiques publiques.

Le dispositif de suivi-évaluation est basé sur une approche participative qui implique des acteurs liés par des relations fonctionnelles verticale et horizontale. Il constitue un processus permanent de collecte et d'analyse des informations fiables et utiles à la prise de décision. Ainsi, le dispositif de suivi-évaluation du PDES est fondé sur un certain nombre de principes qui sont : (i) le respect des mandats des différentes structures ; (ii) la valorisation et la dynamisation des cadres de concertation existants au niveau national, intersectoriel, sectoriel, régional, départemental et communal ; (iii) la triangulation des informations collectées afin d'éviter les doublons et de minimiser les biais ; (iv) le respect des procédures et d'indicateurs préalablement définis et (v) l'utilisation d'outils appropriés de collecte, d'analyse et de reporting.

3.3. Le suivi d'exécution des programmes du PDES 2017-2021

Le suivi de l'exécution des programmes met l'accent sur les informations relatives aux: (i) taux de mobilisation des ressources annoncées ; (ii) taux de décaissement ; (iii) taux de réalisation physique des produits (biens et services fournis aux bénéficiaires) ; (iv) taux de mise en œuvre des réformes ; (v) difficultés rencontrées ; (vi) leçons apprises et (vii) recommandations utiles pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des programmes.

Les ministères et institutions de l'Etat rendent compte, à cet effet, de l'état d'exécution des programmes dont ils ont la charge, à travers des rapports annuels d'exécution technique et financière. Ces rapports sont analysés, validés et consolidés par les pôles de coordination sectoriels et transmis au Ministère du Plan, en vue d'élaborer les RAMO et à la CAPEG pour l'élaboration du bilan de l'action gouvernementale.

3.4. Revue annuelle des projets et programmes par **ministère**

Pour apprécier la cohérence et la pertinence des activités réalisées par les projets et programmes de développement par rapport aux produits du PDES, une revue annuelle des projets et programmes est organisée par le Ministère du Plan. Pour ce faire, il met en place une base de données exhaustive sur les produits réalisés par les projets et programmes. Il veille également à ce que les informations et les recommandations issues des évaluations soient capitalisées.

3.5. Suivi des résultats du PDES 2017-2021

Le suivi des résultats issus de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 permet d'apprécier sur la base des indicateurs et des cibles retenus, le niveau d'atteinte des effets globaux, spécifiques et sectoriels. Il vise à fournir des informations sur les changements intervenus dans le bien-être des populations suite à la mise en œuvre des programmes du PDES.

Le suivi des résultats est assuré à travers la collecte, la consolidation et l'analyse de l'évolution des indicateurs au vu des cibles. A cet effet, le tableau de bord de suivi des indicateurs est mis à jour annuellement et un rapport circonstancié sur l'analyse de la performance des progrès vers l'atteinte des effets du PDES est élaboré. Cet exercice permet d'identifier les déséquilibres et de proposer les ajustements nécessaires. C'est la Cellule Suivi-Evaluation du Ministère du Plan qui élabore les rapports y relatifs.

3.6. Revue des dépenses publiques

La revue des dépenses publiques analyse l'efficacité des allocations budgétaires et l'alignement des dépenses avec le PDES et les programmes sectoriels. Elle apprécie l'effectivité des dépenses, leur incidence dans l'atteinte des résultats, ainsi que les déséquilibres constatés en vue de proposer aux décideurs les ajustements appropriés.

La revue des dépenses publiques est assurée par le Ministère des Finances à travers la capitalisation des revues sectorielles réalisées, la consolidation des données et l'élaboration des rapports de revue des dépenses publiques. Toutes les administrations concernées par la revue des dépenses publiques sont impliquées.

Le rapport de la revue des dépenses publiques indique l'alignement de l'allocation budgétaire sur les orientations du PDES et le montant des dépenses effectives par rapport aux allocations, ainsi que leur respect des calendriers préétablis. Il sera analysé l'efficacité des dépenses publiques en identifiant les types d'investissements produisant les rendements les plus élevés et ceux donnant l'impression d'un gaspillage de ressources sans résultats concrets.

3.7. Evaluations de performances des politiques publiques de développement

Les évaluations de performance des politiques publiques permettent d'approfondir les analyses sur les changements observés au niveau de la population. Elles sont conduites sous la supervision de la Cellule de Suivi-Evaluation en relation avec l'Institut National de la Statistique (INS) sur la base d'un programme annuel défini.

3.8. Evaluations à mi-parcours et finale

Les évaluations à mi-parcours et finale du PDES ont pour objet d'apprécier : (i) le degré d'atteinte des objectifs-cibles et des résultats obtenus ; (ii) le niveau de satisfaction des groupes-cibles par rapport aux effets et impacts des investissements réalisés et (iii) les leçons apprises et les recommandations à prendre en compte par les décideurs et les acteurs chargés de la mise en œuvre.

Les évaluations à mi-parcours et finale permettent d'apprécier, sur la base des critères standards d'évaluation notamment la pertinence, l'efficacité et l'efficience, des programmes mis en œuvre dans le cadre du PDES, les effets et impact enregistrés, ainsi que la durabilité des investissements réalisés. Les évaluations mettent en exergue la consistance des relations causales des résultats obtenus et doivent permettre de tirer les enseignements et bonnes expériences à capitaliser.

A cet effet, l'équipe d'évaluateurs indépendants qui sera chargée de conduire ces deux exercices sous la supervision de la CSE valorisera tous les rapports produits par le dispositif de suivi-évaluation du PDES 2017-2021. Les rapports d'évaluation à mi-parcours et finale sont respectivement attendus en fin 2019 et au cours de l'année 2022.

3.9. Les organes de coordination du dispositif de SE et de l'ensemble du PDES

Les organes de coordination techniques chargés de donner des orientations techniques et assurer la validation des rapports issus du processus de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 sont : (i) le Ministère du Plan ; (ii) le Comité Technique National ; (iii) les Pôles de Coordination Sectoriels et (iv) les Cellules Régionales de Coordination.

Le Ministère du Plan

Le Ministère du Plan est la structure de coordination du processus de suivi de la mise en œuvre du PDES. Il est chargé de : (i) uniformiser et centraliser les informations issues de tous les pôles ; (ii) synthétiser et analyser les informations (réalisation physique et financière, financements acquis, indicateurs sectoriels, effets / impacts, indicateurs de déclenchement des financements, indicateur d'efficacité de l'aide, indicateurs de réforme, les difficultés etc..) et les transmettre aux organes décisionnels ; (iii) appuyer les Ministères techniques et les pôles dans la

programmation budgétaires et l'arbitrage à travers la revue annuelle des projets et programmes, des rapports annuels de performance, projets annuels de performance, documents de programmation pluriannuelle des dépenses (RAP/PAP/DPPD) ; (iv) impulser et faciliter le respect des échéances de production de la documentation des pôles ; (v) mettre à la disposition des pôles et des ministères des guides et outils de planification, de programmation et de suivi-évaluation (tableau de bords, application informatique, guide méthodologique pour les revues...) ; (vi) former et coacher les équipes techniques des pôles et des ministères et (vii) évaluer les politiques publiques. Le Ministère du Plan impulse et renforce les dynamiques au niveau des aspects suivants :

- La mise en œuvre d'un plan de communication qui permettra d'identifier les besoins en informations, ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs ;
- La mise en place d'un programme de renforcement de l'offre et la demande en évaluation à travers l'amélioration des pratiques évaluatives, la promotion de l'évaluation et le renforcement des capacités humaines, matérielles et institutionnelles ;
- Le développement du Système d'Informations Géographiques (SIG) avec comme objectif un meilleur ciblage des populations bénéficiaires pour la réalisation des programmes liés à l'aménagement du territoire, la construction de routes et d'ouvrages d'art, la gestion des ressources naturelles, la préservation de l'environnement, l'agriculture, l'hydraulique, les mines, le développement rural, la sécurité nationale et les constructions des infrastructures sociales ;
- Le renforcement des capacités des cellules régionales de coordination qui permettront la remontée régulière des informations ;
- L'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation du PDES.

Le Comité Technique National

Le Comité Technique National se réunit de manière ad 'hoc. Il est présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Plan. Il comprend les Secrétaires Généraux des Ministères, les PTF, des représentants de la société civile et du secteur privé. Il est chargé de promouvoir la synergie entre les différents pôles de coordination sectoriels, de contrôler la qualité de l'information et des rapports soumis par les pôles sectoriels et régionaux. Il valide le rapport annuel de mise en œuvre du PDES avant sa soumission au Conseil d'Orientation du PDES et au comité Etat-PTF.

La Cellule d'analyse des politiques publiques et d'évaluation de l'action gouvernementales (CAPEG)

La CAPEG joue les rôles suivants dans le dispositif de suivi et de coordination du PDES : (i) assurer une remontée d'information analytique pour l'aide à la décision du Premier Ministre ; (ii) analyser l'alignement budgétaire sur les priorités du PDES ; (iii) suivre et analyser les réalisations et les produits de l'action du Gouvernement ; (iv) analyser les politiques publiques et (v) analyser la cohérence d'ensemble de l'action gouvernementale

Les pôles de coordination sectoriels

Les pôles de coordination sectoriels structurés autour des priorités stratégiques du PDES sont des espaces techniques de coordination et de dialogues avec tous les acteurs concernés. L'architecture s'appuie sur une approche sectorielle et/ou ministérielle comme celle de l'I3N et des Ministères de la Santé Publique et de l'Hydraulique et d'Assainissement. Ils sont constitués sur la base des priorités stratégiques du PDES qui sont la transformation du monde

rural, le secteur privé, la transition démographique, l'éducation et la formation, la gestion du développement, la gouvernance et la modernisation de l'Etat, la santé, l'hydraulique. Les pôles de la santé et de l'hydraulique sont ministériels, tandis que les autres sont sectoriels.

Les pôles Education et **F**ormation, Santé, Hydraulique et Transformation du monde rural (HC/I3N) existent dans les faits. Les pôles Secteur Privé et Transition démographique sont en gestation, tandis que les pôles Gestion du développement et Gouvernance et modernisation de l'Etat sont à créer.

Les pôles de coordination sont organisés autour de 4 éléments clés, à savoir : (i) un leadership porté par un acteur étatique ; (ii) une équipe technique réduite (3-5 cadres de l'administration publique) qui facilite la production de la documentation attendue et qui renforce la capacité des équipes des ministères ; (iii) des outils permettant la production d'une documentation pertinente et (iv) des cadres de concertation permettant le dialogue politique entre l'Etat, les PTF et les acteurs du secteur.

Ils sont chargés d'établir les bilans de **la** mise en œuvre des différentes politiques et programmes sectoriels. Ils veillent aussi bien à la cohérence des stratégies sectorielles avec le PDES qu'à celle des projets et programmes avec les résultats sectoriels. Les pôles de coordination sectoriels permettent de renforcer la fonction de planification, de programmation et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques du secteur. Les pôles veillent particulièrement à améliorer le taux de consommation des ressources du secteur par la mise en place d'outils sur la prévision et la situation des financements et à renforcer les capacités des acteurs du pôle notamment par le système de coaching, la formation dans l'action, la mobilisation des ressources, le développement d'une synergie entre les acteurs et entre les interventions. Ils renforcent également l'approche sectorielle et les modalités nationales de mise en œuvre en favorisant l'élaboration d'une politique sectorielle et de son programme national, l'animation du dialogue « Etat-Partenaires techniques et financiers – acteurs du secteur » à l'échelle du secteur et la coordination interministérielle.

La composition des pôles de coordination sectoriels (ministères impliqués dans chaque pôle) et l'ancrage administratif des équipes techniques sont précisés dans les arrêtés du Premier Ministre portant création et modalités de fonctionnement de ces pôles.

Le Secrétariat Général du Ministère du Plan est le répondant administratif des pôles de coordination. Le Ministère du plan désignera un point focal pour le suivi et l'animation de chaque pôle de coordination. Le suivi des livrables des pôles de coordination en temps et en qualité est assuré par la Cellule de Suivi-évaluation du Ministère du Plan.

L'Institut National de la Statistiques (INS)

L'Institut National de la Statistique (INS) assure la production des données statistiques de qualité nécessaires pour la mesure des résultats du PDES 2017-2021. Il assure la coordination des activités du Système Statistique National (SSN) et veille à la fiabilité et à la qualité des données statistiques, des indicateurs sociodémographiques et des agrégats macroéconomiques et les valide avant leur utilisation. Il assure en outre le renforcement des capacités en matière statistique pour les Directions des Statistiques (DS) et les Directions des Etudes et de la Programmation (DEP) des départements ministériels, structures clés du dispositif de suivi-évaluation du PDES 2017-2021.

Les Cellules de **Coordination **R**égionales**

La coordination des flux d'information est assurée au niveau régional par une cellule régionale composée du Secrétaire Général Adjoint (SGA) du Gouvernorat, du Directeur Régional du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire et du Directeur Régional de l'INS. Elle collecte et analyse des données sur les actions de développement en cours, assure la validation et la transmission régulière des rapports de suivi-évaluation du PDES afin que ces derniers soient soumis à l'appréciation des organes de coordination sectorielle et de pilotage politique.

Commentaire global sur le système de suivi-évaluation du PDES : Le système est opérationnel. Ces indicateurs sont d'ordre macro-économique. Ils sont tous SMART. Il n'y a pas d'indicateurs spécifiques relatifs à la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation.

IV- LES SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DE LA GESTION DURABLE DES TERRES (GDT) AU NIGER

4.1. Le dispositif actuel de Suivi-Évaluation de la GDT à l'échelle nationale

Au sein du Ministère de l'Environnement, il existe plusieurs bases de données et SIG à savoir :

- Le système de Géo portail sur la gestion durable des terres, au niveau du Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE), mis en place en 2013 pour capitaliser les informations sur l'état de l'environnement et la mise en œuvre des actions de GDT. A ce jour, ce système n'est pas fonctionnel.
- Le Système d'Information sur les Forêts Classées du Niger (SIFC), au niveau de la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) : Il a été développé en 2004 pour répondre au besoin de création d'une base de données sur les ressources environnementales du Niger. Il est fonctionnel à partir du CD-ROM et n'a pas été mis à jour depuis son installation. Les données contenues proviennent de sources différentes et sont de type et de format différents.
- le Système d'Information sur les Flux du Bois Energie vers la ville de Niamey (DGEF) : ce système est fonctionnel et permet de centraliser et d'interpréter les informations relatives à la production et aux recettes forestières collectées par les agents des Structures Communales de Suivi (SCS) au niveau des marchés ruraux de bois et des postes de contrôle aux entrées et sorties des communes.
- La Plateforme de Système d'Information sur les Terres Restaurées (SITR) : Dans le cadre du Programme Indicatif National du 11ème FED, l'UE accompagne l'État du Niger dans la mise en œuvre d'un Contrat de Réforme Sectorielle (CRS) pour la période 2016-2021. Cet accompagnement vient en appui à l'Initiative 3N pour la mise en œuvre des réformes ciblées par le Contrat de Réforme Sectoriel de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable (CRS/SANAD).

L'ensemble des Directions du Ministère de l'Environnement repose sur le même dispositif de collecte, à partir de la région, sauf pour le cas du CNSEE qui utilise des équipes de collecte compte tenu des résultats spécifiques à atteindre.

Le dispositif de collecte des autres structures part du niveau communal au niveau national, en passant par le département et la région. La DEP et la DS capitalisent les informations produites (synthèse des données de terrain, calcul des indicateurs nationaux pour le CIO, synthèse des

données collectées dans les rapports périodiques spécifiques) par les autres directions du ministère dont celles de la DGD, du CNSSE et de l'AGMV.

La collecte des données procède selon les étapes suivantes :

- La collecte et la transmission des données et rapports s'effectuent hebdomadairement des communes vers les départements, chaque quinzaine des départements vers la région et chaque mois de la région vers les directions nationales ;
- La consolidation se fait mensuellement des régions vers les directions nationales qui en ont la charge ;
- Le traitement des données est réalisé par ces directions nationales principalement la DEP ;
- Les données traitées sont analysées par le comité technique regroupant les Secrétaires Généraux du secteur SANAD sous la présidence du Secrétaire Général de l'Initiative 3N et validées par le Conseil Interministériel d'Orientation (CIO).

Cependant ce système de collecte se heurte à l'insuffisance de matériel au niveau communal et de personnel compétent. Par ailleurs, l'absence d'une base de données (pour les couches géographiques) commune à toutes les structures est une contrainte. Chaque structure travaille à sa façon, sans réelle consultation avec les autres. Ceci entraîne des formats de données multiples qui ne facilitent pas la compilation ; les champs et les identifiants renseignés sont hétérogènes et ne permettent qu'un échange limité de données.

Au regard des difficultés/lacunes identifiées, les besoins et les actions susceptibles d'être menées se rapportent à l'insertion d'une formation continue et d'un renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de bases de données et SIG.

D'autres lacunes peuvent être signalées, à savoir :

- Les chiffres affichés dans les régions relatifs aux activités GDT montrent des différences notables avec les statistiques disponibles au niveau national. Ces différences s'expliquent par une faible coordination des acteurs et partenaires de la GDT.
- Les données sur les réalisations des projets existent mais sont dispersées et ne permettent pas toujours une extrapolation d'une zone à l'autre. En effet, certaines données sont souvent spécifiques à une bonne pratique et/ou à une zone précise et ne sont donc pas comparables.

4.2. Le dispositif de Suivi-Évaluation des Projets/Programmes GDT au Niger

Une revue documentaire des dispositifs pertinents de suivi et évaluation des projets GDT et l'analyse des indicateurs existants font ressortir qu'il faudrait relier les gains à long terme pour le climat à d'autres avantages plus tangibles et immédiats tels que la sécurité de l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté ou la conservation de la biodiversité de manière plus explicite. Le renseignement de ces nouveaux indicateurs désagrégés permettrait de documenter les prises de décisions des autorités et des bailleurs et de sensibiliser les populations impliquées aux effets attendus et probables du changement climatique et à l'amélioration de la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique que procurent les actions GDT à court, moyen et long termes.

Les efforts de plus en plus importants de renforcement des capacités menés par tous ces projets GDT, doivent être aussi orientés sur le suivi uniformisé des indicateurs de la GDT (contextuel, de résultats, des impacts socioéconomiques et environnementaux), ce qui rendrait possible de

procéder à la révision des référentiels techniques et de disposer de tous les renseignements utiles sur toutes les bonnes pratiques GDT et les projets de mise en œuvre.

En matière d'impacts environnementaux et socio-économiques, un des principaux indicateurs visibles est le recouvrement végétal. La majorité des projets GDT ont des retombées économiques sur les populations bénéficiaires notamment par l'augmentation des rendements, de la production globale et par l'augmentation du couvert végétal qui permet d'une part d'avoir du bois énergie et d'autre part du fourrage pour les animaux. Cependant, peu d'information existe sur le changement climatique qui affecte les résiliences vocationnelles des terres. En effet, il est possible actuellement, à l'échelle communautaire, de capitaliser tous les acquis en matière vocationnelle, cependant il n'y a aucune information qui permette d'avoir un panorama plus large.

La collecte d'informations sur la GDT se fait pour la plupart des projets GDT à travers de simples fiches sans aucune harmonisation des méthodes et des résultats et sans possibilité de les comparer en vue de bien les capitaliser. En effet, les indicateurs existants proviennent soit du MESUDD, soit des projets GRN mis en place dans le secteur de l'agriculture ou de l'élevage. Les indicateurs sont souvent choisis en fonction des besoins des bailleurs. Donc, une fois les projets terminés, il n'y a plus de suivi car aucune ligne budgétaire n'est disponible pour cette activité.

Les projets utilisent les procédures de suivi et évaluation et standards des différents bailleurs de fonds en rapport avec des indicateurs très agrégés et retenus dans le cadre des résultats de chaque projet. Ainsi, tous les systèmes de suivi-évaluation de ces projets et programmes sont mis en place en complément des outils et procédures de gestion courante des activités avec dans la plupart des cas des indicateurs de résultats (dont la GDT ne représente qu'une partie faiblement ressortie). De ce fait, les indicateurs d'impact de ces interventions qui devraient constituer un gage de durabilité en matière de développement rural et de lutte contre la dégradation des terres sont quasi inexistantes.

4.3. Le nouveau dispositif de suivi-évaluation spécifique aux actions de GDT

Un dispositif de Suivi et Evaluation de la GDT a été élaboré en juin 2020 dans le cadre de l'appui de Capitalisation des Pratiques de Gestion Durable des Terres (CAPGDT), financé par la Facilité Adapt'action de l'Agence Française de Développement (AFD). Ce dispositif contribue spécifiquement à l'objectif du Cadre Stratégique-GDT (CS-GDT) adopté en 2014 relatif à la mise en place d'un système de suivi-évaluation et d'une base de données des pratiques GDT.

Objectif général du dispositif de SE des actions GDT

L'objectif général du dispositif national de SE des actions GDT est de permettre la mise en place, l'opérationnalisation et l'appropriation d'un système de suivi-évaluation dédié spécifiquement aux données GDT afin de mesurer l'impact de la GDT et de diffuser l'information pertinente pour soutenir l'amplification de la GDT au Niger.

Ce système de suivi-évaluation se réfère aux éléments du dispositif qui seront mis en place pour assurer efficacement la collecte, le traitement, la diffusion et l'utilisation de l'information. Il ne se limite pas à la définition et à la production d'indicateurs, mais fait également référence aux moyens humains et aux procédures régissant cette information.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le dispositif doit permettre de :

- Renforcer le cadre institutionnel pour la mise en place du dispositif de S&E de la GDT ;
- Renforcer le cadre règlementaire et législatif ;
- Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de S&E ;
- Harmoniser les outils et les modalités de suivi des activités GDT ;
- Opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation sur la GDT ;
- Décrire les processus de traitement des données et de diffusion de l'information sur la GDT ;
- Améliorer les compétences des acteurs et institutions impliqués dans le S&E des actions GDT ;
- Mettre en place une structure efficiente de coordination ;
- Mettre en place un système de suivi-évaluation de la stratégie.

Axes stratégiques du dispositif

Le dispositif de S&E de la GDT et son plan d'action défini sur une période de cinq (5) ans (2021-2025), est constituée de quatre (4) axes principaux qui sont :

- Axe 1 : Ancrage institutionnel et législatif et mobilisation des ressources financières pour la mise en place du dispositif S&E ;
- Axe 2 : Mise en place du dispositif S&E des actions GDT ;
- Axe 3 : Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs pour un fonctionnement efficace du dispositif de suivi et évaluation ;
- Axe 4 : Coordination, S&E de la mise en œuvre de la stratégie.

Le budget total estimé est chiffré à 3,7 milliards FCFA.

Les outils de collecte de données visent à harmoniser les méthodes de collecte des données pour l'ensemble des sites GDT. Les opérations de collecte s'effectueront du niveau local au niveau national, avec une implication de tous les acteurs et dans tous les domaines concernés.

Le dispositif S&E propose des indicateurs prenant en compte le contexte élargi de la GDT : agriculture, forêt/environnement, élevage, irrigation, hydraulique et des champs de désagrégation tels que la pratique GDT, les bénéficiaires, la vocation des terres ou encore la géomorphologie du terrain.

Les indicateurs désagrégés sont classés en trois grands groupes à savoir : indicateurs de caractérisation de contexte, indicateurs de suivi de résultats et indicateurs d'impacts/d'effets. Ces derniers couvrent aussi bien les impacts socio-économiques qu'environnementaux, avec un accent particulier sur les impacts/effets sur la résilience face au climat des populations bénéficiaires et des écosystèmes.

La mise en œuvre de la stratégie de S&E, tout en renforçant à la fois les capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles des parties prenantes, contribuera à mieux orienter les investissements et à mobiliser les ressources pour le S&E de la GDT. En améliorant la qualité des données, cette stratégie permettra à partir des leçons apprises de capitaliser et diffuser des bonnes pratiques GDT d'une part et d'optimiser les efforts de planification et de gestion des programmes d'autre part.

Enfin, la stratégie doit être accompagnée d'un renforcement des capacités opérationnelles et techniques des institutions concernées et particulièrement aux niveaux régional, départemental

et communal ; d'un renforcement des capacités des acteurs locaux de suivi (services étatiques déconcentrés, membres COGES, ONG...) ; et nécessairement de la sensibilisation en vue d'une maîtrise parfaite des outils, gage d'une meilleure application et d'une plus grande appropriation au niveau communautaire.

La Coordination du dispositif

Le Ministère en charge de l'Environnement assure la tutelle du Secrétariat Permanent du Suivi et Evaluation de la GDT. Les différentes instances pour la mise en œuvre effective des activités identifiées sont les suivants :

Au niveau national

L'instance nationale du S&E (DEP du MESUDD et des autres départements ministériels) veille à la prise en compte des actions de GDT dans tous les aspects de suivi et évaluation des structures étatiques, paraétatiques, des partenaires au développement. Elle assure le renforcement des capacités des acteurs du dispositif de suivi-évaluation. Elle fournit tous les outils de suivi-évaluation (fiches et autres outils de collecte et de traitement de données à l'échelon régional, départemental, communal et local), appuie et oriente la collecte en aval et valide les données et les rapports de suivi au niveau des régionaux. Elle analyse l'information et produit des rapports trimestriels et annuels de mise en œuvre du système de S&E.

Les responsables de suivi et évaluation du niveau central (niveau Ministères sectoriels intervenant dans la GDT), ainsi que les gestionnaires des données qui opèrent à ce niveau, reçoivent chacun le rapport venant des régions de leurs structures déconcentrées. Il convient de tenir un exercice de triangulation de données pour en garantir la qualité, surtout en termes de fiabilité.

Ainsi, l'instance nationale du S&E veille à ce que les informations de S&E recueillies soient incorporées dans le système de gestion des connaissances et utilisées comme outil d'aide à la décision par toutes les institutions ou instances de décision.

Par feedback, l'instance nationale du S&E tire les leçons et diffuse les résultats sur les bonnes pratiques aux autres acteurs et partenaires et particulièrement aux différents gestionnaires des projets et les parties prenantes des projets nationaux de GDT ou à composantes GDT.

Sur le terrain

Au niveau régional, la coordination de la mise en œuvre est placée sous la tutelle des Secrétaires Généraux des Gouvernorats, les Directeurs Régionaux de l'Environnement (en liaison avec les points focaux des services régionaux de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique et du Génie rural) qui assurent la Coordination technique de l'exécution des travaux sur le terrain. Le suivi/supervision des travaux est assuré par le Comité Technique Régional mis en place dans le cadre de l'I3N et du CS-GDT.

Aux niveaux départementaux et communaux, les Services Départementaux de l'Environnement assurent la coordination technique de la mise en œuvre des activités. Le suivi/supervision des travaux est assuré par les structures déconcentrées des ministères sectoriels intervenant dans la GDT (qui participent en même temps aux Cadres Concertation mis en place par le Secrétariat Général de l'I3N pour sa mise en œuvre). Ces structures seront également élargies pour prendre en compte les structures décentralisées du Ministère en charge du Développement Communautaire.

Observation générale sur le suivi-évaluation de la **GDT** : Il y a peu d'indicateurs en lien avec les activités GDT qui sont renseignés actuellement. En effet, sur les **cent cinquante** (150) indicateurs du kit du Système **Automatisé** de suivi-évaluation de l'Initiative 3N, seuls **douze** (12) indicateurs sont spécifiques à la GDT. Ces indicateurs sont relatifs à la superficie de terres réhabilitées avec une subdivision entre les terres agricoles et les terres pastorales. Ces données sont globales et ne sont suffisamment détaillées qu'en fonction des différentes pratiques de GDT. Le nouveau système de suivi-évaluation proposé pour les actions de **GDT** n'est pas encore opérationnel. Les dispositifs existants ou en cours ne concernent pas la prise en compte de l'adaptation dans la planification et la budgétisation.

V- LE SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU PROGRAMME PILOTE POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE (PPCR)

5.1. Présentation du Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR)

Le Programme **P**ilote pour la **R**ésilience **C**limatique (PPCR), qui est un programme ciblé des Fonds d'**I**nvestissement pour le **C**limat (**FIC**) **de huit virgule trois** (8,3) milliards de dollars, fait œuvre de pionnier dans le suivi et l'évaluation du financement de l'action climatique. Créé en 2008, le PPCR est un mécanisme de financement concessionnel **de un virgule deux** (1,2) milliard de dollars visant à montrer comment intégrer la gestion du risque climatique et **de la** résilience climatique dans la planification des principales activités de développement et à compléter les activités en cours dans les pays en développement à travers le monde. Il a établi un système de suivi et de présentation des rapports afin de soutenir l'action menée par les pays bénéficiaires pour poursuivre les progrès dans la résilience face au changement climatique.

Unique dans l'architecture de financement de l'action climatique à l'échelle mondiale, ce système est fondé sur les principes d'appropriation par les pays et de multiplicité des acteurs, et met l'accent aussi bien sur l'apprentissage que sur le suivi des résultats du programme. Le guide pratique élaboré à cet effet donne des conseils pratiques aux spécialistes du suivi-évaluation dans les pays et aux parties prenantes au PPCR sur le fonctionnement du système de suivi et de présentation des rapports du PPCR.

5.2. Principales composantes et principaux rôles

La structure du système de suivi et de présentation des rapports du PPCR permet chaque année de suivre les progrès accomplis dans le cadre du PPCR à différents niveaux (projets, pays, programme mondial) et de présenter des rapports sur ce point. Les participants des pays bénéficiaires du PPCR, les banques multilatérales d'investissement et l'**u**nité administrative des CIF sont invités à assurer le bon fonctionnement du système.

Le système est fondé sur le cadre de résultats du PPCR2 qui sert de base pour le suivi des effets, résultats et produits de toutes les activités financées par le PPCR et la présentation de rapports à ce sujet. Avec le temps, et selon les réactions des utilisateurs, le cadre de résultats du PPCR a permis de rationaliser l'utilisation de **cinq** (5) indicateurs principaux dont chaque pays

bénéficiaire du PPCR est tenu d'assurer un suivi et qui doit faire l'objet d'un rapport chaque année pendant toute la durée de leur SPCR.

Le cadre de résultats du PPCR a pour objet de guider les pays et les banques multilatérales de développement dans l'élaboration plus avant de leurs propres cadres de résultats pour suivre les progrès dans l'action menée en faveur de la résilience face au changement climatique. Cette flexibilité inhérente vise à faire en sorte que les résultats et indicateurs pertinents pour le PPCR sont intégrés dans des systèmes préexistants de suivi et d'évaluation au niveau du pays et du projet/programme. L'unité administrative des CIF et les banques multilatérales de développement partenaires aident les pays pilotes à élaborer des processus participatifs de suivi et de présentation de rapports sous l'impulsion des pays en fonction des besoins et si la demande leur en est faite.

Le système de suivi et de présentation de rapports du PPCR prévoit deux (2) sources complémentaires de données recueillies chaque année : la présentation des rapports par les pays au niveau national à l'initiative des pays dans le cadre d'une approche participative et la présentation des rapports par les banques multilatérales de développement. Dans ce cas, les données doivent être transmises directement par les banques des données au niveau du projet à l'unité administrative des CIF.

La présentation des rapports par les pays, essentielle pour le PPCR, est l'ADN de son approche programmatique et participative. En tant qu'administrateur principal des activités menées dans les pays au titre du PPCR, le point focal national du PPCR supervise la présentation des rapports par les pays en vue de produire un rapport annuel dans lequel sont présentés les résultats du PPCR au niveau national et qui doit être soumis au plus tard le 30 juin de chaque année à l'unité administrative des CIF.

Il faut pour cela recueillir les données et établir chaque année un rapport présentant les résultats pour les cinq (5) indicateurs dans le cadre d'un processus impliquant divers groupes de parties prenantes au PPCR dans les pays (les organismes publics aux niveaux national, infranational et local ; la société civile ; les populations ; le monde universitaire et le secteur privé). À l'invitation du point focal national du PPCR, ces groupes se retrouvent à l'occasion d'un atelier d'évaluation qui a lieu chaque année pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du SPCR, mettre en commun les enseignements tirés et trouver des solutions réalistes aux difficultés rencontrées.

5.3. Les indicateurs

Les indicateurs utilisés, au nombre de cinq (5), portent sur la planification du développement résilient, la capacité d'adaptation, la prise de décisions et les approches novatrices en matière d'investissement et visent à refléter le processus de transformation attendue dans les pays bénéficiaires du PPCR.

Ces indicateurs sont les suivants :

- Degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale (y compris au niveau sectoriel).
- Signes tangibles de la capacité renforcée de l'État et mécanisme de coordination pour l'intégration de la résilience climatique.

- Qualité des instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques mis au point et contrôlés.
- Mesure dans laquelle les ménages, communautés, entreprises et services publics vulnérables utilisent les outils, instruments, stratégies et activités améliorés, appuyés par le PPCR, pour faire face à la variabilité du climat et au changement climatique.
- Nombre de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique.

5.4. Suivi et présentation des rapports : de la conception à l'achèvement

Le système de suivi et de présentation des rapports du PPCR facilite la mise en place d'un cycle itératif continu qui couvre toute la durée de vie d'un SPCR. Il faut pour cela que les équipes nationales du PPCR et les équipes de projet, les banques multilatérales de développement et d'autres parties prenantes anticipent leurs besoins en matière de données, de suivi et de présentation des rapports depuis la phase de conception du SPCR jusqu'à l'achèvement du dernier projet mis en œuvre au titre du SPCR.

Le système est conçu de manière à fonctionner au sein des systèmes nationaux de suivi et de présentation des rapports existants et à éviter des structures ou processus parallèles pour suivre les avancées et résultats du PPCR.

S'agissant des pays dotés de faibles capacités de suivi, la banque multilatérale de développement chef de file, que le pays désigne dans son SPCR pour assurer la liaison sur le plan administratif au niveau national, peut fournir une aide supplémentaire pour renforcer la capacité de suivi et de présentation des rapports sur les résultats du PPCR dans le pays. Grâce à cette facilité d'adaptation, le système de suivi et de présentation des rapports du PPCR reste à l'initiative du pays et en adéquation avec les processus nationaux de suivi et de présentation des rapports. Ces processus évoluent et sont renforcés grâce à la participation du PPCR et de la banque multilatérale de développement.

Observation générale sur le système de suivi-évaluation du PPCR : Ce système est une initiative d'envergure internationale devant faire l'objet d'une application ou appropriation nationale. Cependant, force est de constater que l'opérationnalisation de ce système au Niger se fait encore attendre. Le système est bâti autour de cinq (5) indicateurs dont un intéresse le PNA. Il s'agit de l'indicateur suivant : « Degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale (y compris au niveau sectoriel) ».

VI- LE SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION AU SEIN DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ne dispose pas, actuellement, d'un système propre de suivi-évaluation. Il participe aux systèmes de suivi-évaluation de l'Initiative 3N et du PDES, auxquels il renseigne certains indicateurs.

Cependant, le projet PADEL est en train d'appuyer le Ministère pour la mise en place d'un système propre au département.

Les grands points de ce système en cours d'élaboration sont les suivants :

6.1. Les références du système de suivi-évaluation

Les interventions du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) s'inscrivent, au niveau national, dans le cadre stratégique de référence représenté par la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive 2035(SDDCI) et le Plan de Développement Economique et Social 2017-2021(PDES). Le MAGEL contribue essentiellement à l'Axe 3 du PDES « Accélération de la Croissance Economique », centré sur la modernisation du monde rural à travers la stratégie de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens ».

De façon plus large, le PDES et l'I3N contribuent à la réalisation des ODD (ODD1 "Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde" et ODD2 "Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable") et à l'atteinte des objectifs des plans sous régionaux et régionaux notamment le Programme Détaillé de Développement pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA), la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU).

Par ailleurs, le MAGEL dispose d' :

- Un Document de Programmation Pluriannuelle Budgétaire des Dépenses (DPPD), programmation triennale glissante, identifiant un programme support « Gouvernance et Administration de la Politique » du ministère et deux (2) programmes techniques « Développement des Productions Végétales » et « Développement des Productions Animales » ;
- Un Projet Annuel de Performance (PAP), document de programmation du budget annuel qui identifie les Actions/Activités/Tâches prévues par les structures du MAGEL, pour l'exercice considéré et pour chacun des trois programmes budgétaires. Annexé au projet de loi de finances, le PAP expose le projet de performance associé aux moyens financiers du Ministère ;
- Un rapport Annuel de Performance (RAP), accompagnant la loi de règlement, qui établit le bilan des réalisations physiques et financières du Ministère, évaluées au regard des objectifs quantitatifs programmés et des affectations budgétaires.

6.2. Les fonctions attendues du dispositif de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation du MAGEL assure quatre (4) fonctions :

1. Suivi (suivi opérationnel et de la performance),
2. Evaluation,
3. Capitalisation
4. Diffusion de l'information.

Le dispositif de suivi-évaluation du MAGEL assure une fonction de suivi permettant d'alimenter deux (2) niveaux d'analyse complémentaire :

- Le niveau stratégique mesurant la performance des interventions du Ministère, en référence aux objectifs du PDES et de l'I3N (mesure liée à des indicateurs d'Impact et d'Effets Directs) ;
- Le niveau opérationnel mesurant les niveaux d'exécution des interventions des programmes budgétaires, en référence aux réalisations attendues identifiées dans le PAP (indicateurs de produit et consommation budgétaire) et contribuant, au-delà des objectifs spécifiques du MAGEL, à l'atteinte des objectifs stratégiques.

Ces deux (2) niveaux de suivi soutiennent les obligations de rapportage et le partage de l'information des structures du Ministère, à tous les niveaux :

- Rapportage des Directions Régionales aux Directions Générales et au Secrétariat Général (SG) ;
- Partage de l'information entre Directions Générales et Responsables de Programme ;
- Rapportage du Secrétaire Général au Cabinet ;
- Rapportage du Ministère aux instances de coordination stratégique (PDES, CAPEG, CIO, HC3N).

Le dispositif soutient, par ailleurs, les activités d'évaluation du Ministère :

- Evaluation des projets/programmes de développement, conduite chaque année sur un échantillon ;
- Evaluations externes ponctuelles : en fonction des analyses produites par le suivi opérationnel et de la performance, par l'information capitalisée et en fonction des interrogations éventuelles des instances de coordination et de pilotage du MAGEL, des évaluations externes peuvent être proposées, portant sur des questions évaluatives spécifiques (cohérence des interventions, facteurs limitant de la mise en œuvre ou de l'efficacité, par exemple).

La fonction de capitalisation de l'information, alimentée par les activités de suivi, soutient les réflexions du Ministère (DEP, Responsables de Programme, etc.) en matière de pilotage stratégique.

L'information produite par les éléments précédents est valorisée par la fonction de diffusion du dispositif, ciblant des destinataires spécifiques (internes ou externes au ministère).

6.3. Rôles et responsabilités des acteurs

Les rôles et responsabilités des acteurs sont détaillés dans le tableau ci-après.

Tableau N° 5 : Rôles et responsabilités des acteurs

Les acteurs	Les rôles et responsabilités
Secrétaire Général	<ul style="list-style-type: none"> Validation et diffusion officielle des rapports
Direction des Etudes et de la Programmation (DEP)	<ul style="list-style-type: none"> Coordination générale des activités de suivi-évaluation Administration du SGBD (en collaboration avec la Direction de l'Informatique) Production des rapports ministériels consolidés Réalisation des analyses stratégiques
Direction de la Statistique	<ul style="list-style-type: none"> Production des données sous-sectorielles (<i>collecte par enquête</i>) Centralisation des données statistiques
Responsable de Programme	<ul style="list-style-type: none"> Production de la contribution Programme aux documents de rapportage
Responsable d'Action	<ul style="list-style-type: none"> Production de la contribution Action aux documents de rapportage <p><i>En collaboration avec les Directions Techniques</i></p>
Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> Validation finale des indicateurs de Produit relevant de leur périmètre d'intervention
Directions Techniques	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle et consolidation nationale des données physiques relevant de leur périmètre d'intervention Saisie centrale des informations relevant de leur périmètre d'intervention
Directions Régionales	<ul style="list-style-type: none"> Validation 1 des indicateurs de Produit relevant de leur périmètre d'intervention Consolidation régionale de la mesure des indicateurs de Produit
Services Régionaux	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle et saisie de la mesure régionale des indicateurs de Produit relevant de leur périmètre d'intervention (utilisation de fiches régionales harmonisées) Consolidation régionale des bilans techniques départementaux
Dispositif de S/E	Transmission électronique ou papier des documents départementaux de gestion technique des activités
Services Départementaux Services Communaux	<p>Mise à jour des outils départementaux de gestion technique des activités</p> <p>Mise à jour des outils communaux de gestion technique des activités</p>

6.4. Organisation Générale de l'Application

Il sera mis en place une application qui permettra la gestion de la collecte des données au niveau régional (collecte administrative) ou centrale (enquêtes statistiques), par l'intermédiaire de masques de saisies simples.

Le traitement des données (calculs de consolidation) sera géré par la mise en place de routines entièrement automatisées et permettant la production, également automatisée, d'états de sorties (tables de données primaires ou consolidées, tableaux).

Les données produites peuvent être exportées sous format Word ou Excel, pour analyse complémentaire éventuelle ou insertion dans les documents de rapportage.

Les accès seront gérés par l'identification de profils d'utilisateurs (profil administrateur, profils internes – Responsabilités MAGEL, profil externe – utilisateurs externes au MAGEL et accrédités) et la mise en place de codes d'accès individuels.

les avantages sont :

- La maintenance et les mises à jour facilitées ;
- L'absence de problèmes de compatibilité ;
- La faible mobilisation du disque dur de l'utilisateur ;
- La sécurisation des données saisies et traitées.

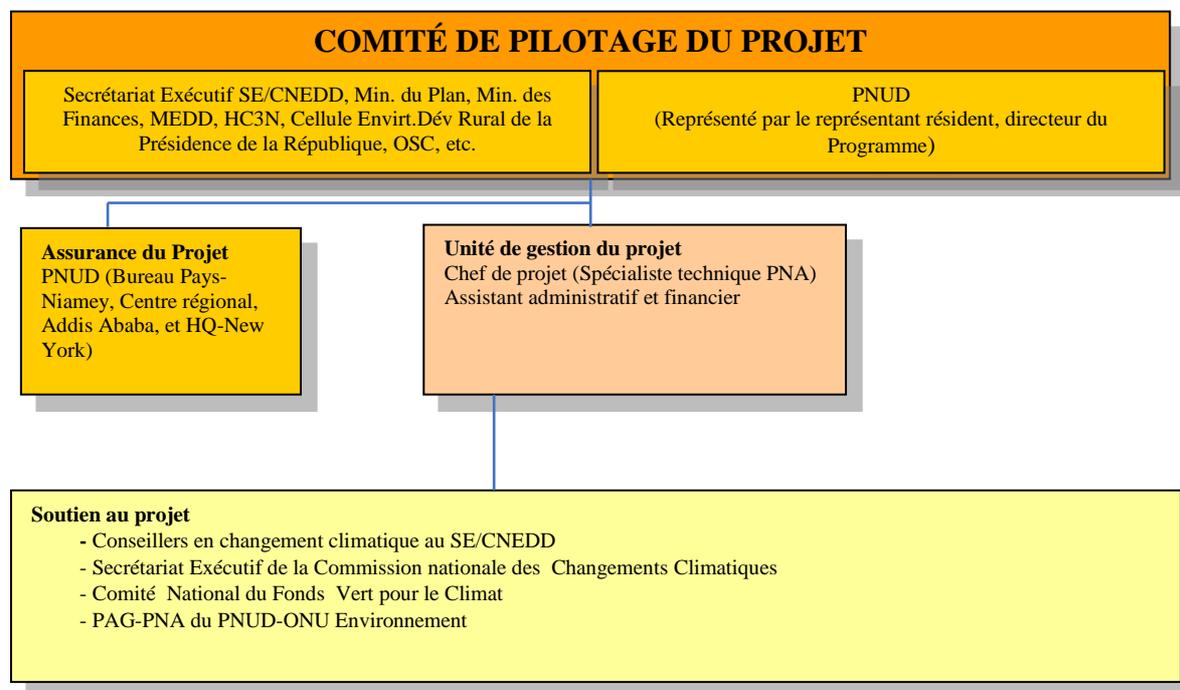
Observation générale sur le dispositif de suivi-évaluation du MAGEL : Le système n'est pas encore opérationnel. Il est en construction. Il ne comporte pas d'indicateurs spécifiques relatifs à la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation.

TROISIEME PARTIE
**PROPOSITION D'UN SYSTEME DE SUIVI-
EVALUATION POUR LE PLAN NATIONAL
D'ADAPTATION (PNA)**

**I - LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LE CADRE REGLEMENTAIRE ET
NORMATIF DU DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION**

1.1. Le cadre institutionnel

Le système de suivi-évaluation proposé est celui du Plan National d'Adaptation (PNA) qui est organisé ainsi qu'il suit :



Source : document du PNA

Les organes du PNA sont :

Le Comité de Pilotage du Projet : Le comité de pilotage comprend les représentants de toutes les parties prenantes au projet. Il est chargé de prendre des décisions de gestion lorsque le chef de projet le requiert, y compris des recommandations pour l'approbation des plans et des révisions par le PNUD/partenaire de mise en œuvre, et la résolution/réclamations liées au projet.

La Coordination du Projet : Cet organe est chargé de la mise en œuvre quotidienne du projet. Elle gère le projet au nom du comité de pilotage dans les limites fixées par le Gouvernement. Elle comprend : Un coordonnateur, un expert en suivi-évaluation ; un expert en communication ; un expert en climatologie ; et un expert administratif et financier.

Le PNA est logé au sein du **Cabinet du Premier Ministre**, spécifiquement au sein du Secrétariat Exécutif du **Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)**.

Le PNA a des rapports de travail et de collaboration avec l'Initiative 3N et des départements ministériels comme le Ministère chargé de l'**Agriculture** et de l'**Elevage**, le Ministère chargé du **Plan**, et le Ministère chargé des **Finances**.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : Le PNUD a été choisi par le Gouvernement pour agir en tant que partenaire d'exécution pour le projet PNA. Il assure

les services de supervision et d'assurance qualité spécifiques au FVC suivants: (i) la supervision quotidienne du projet couvrant le démarrage et la mise en œuvre ; (ii) la supervision de l'achèvement du projet ; et (iii) la supervision de la communication des avancements du projet dans les rapports prévus.

1.2. Le Cadre Réglementaire et Normatif

Le suivi et l'évaluation du PNA doivent être conformes aux exigences du PNUD, telles que décrites dans la politique d'évaluation du PNUD et de l'UNDP POPP. Le Bureau Pays du PNUD travaille avec les parties prenantes du projet pour s'assurer que les exigences en matière de SE sont de haute qualité et satisfaites dans le temps imparti. Des exigences supplémentaires obligatoires en matière de suivi et d'évaluation spécifiques au Fonds vert pour le climat (FVC) doivent être mises en œuvre conformément aux politiques du FVC dans ce domaine.

En plus de ces exigences obligatoires de suivi et d'évaluation du PNUD et du FVC, d'autres activités de SE jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet doivent être convenues et détaillées dans le rapport de l'atelier initial. Cela inclura le rôle exact des groupes cibles du projet et des autres parties prenantes dans les activités de suivi et d'évaluation du projet, y compris les instituts nationaux/régionaux chargés d'assurer le suivi du projet.

Le tableau ci-après reprend les exigences de suivi-évaluation du FVC

Tableau N° 6 : Exigences de suivi-évaluation du FVC et budget de S&E

Exigences S&E du FVC	Responsabilités	Coût indicative à inclure dans le budget du projet ³ (US\$)		Echéancier
		Don FVC	Co-financement	
Atelier de lancement	Bureau Pays PNUD	USD 3 000	USD 7 000	Juillet 2018
Rapport de lancement	Chef de projet			Août 2018
Exigences de suivi et de communication standard du PNUD telles que définies dans le POPP PNUD	Bureau Pays PNUD			Trimestriel, annuel
Gestion des risques	Chef de projet Bureau Pays PNUD			Trimestriel, annuel
Suivi des indicateurs dans le cadre de résultats du projet (y compris le recrutement d'experts externes, les études de projets, l'analyse de données, etc.)	Chef de projet	USD 2,000 par an Total: USD 8 000		Annuel
Rapport annuel de projet FVC	Chef de projet et Bureau Pays PNUD et unité PNUD-FEM			Annuel
Audit DIM suivant les politiques d'audit du PNUD	Bureau Pays PNUD	USD 3 000 par an *4 Evaluation mi-parcours USD 8 000 Evaluation finale		Annuel ou autres en fonction des politiques d'audit du PNUD

³ Non compris le temps de travail de l'équipe de projet et le temps et les frais de déplacement du personnel du PNUD.

Exigences S&E du FVC	Responsabilités	Coût indicative à inclure dans le budget du projet ³ (US\$)		Echéancier
		Don FVC	Co-financement	
		USD 10 000 Total: USD 30 000		
Leçons apprises, études de cas et génération de connaissances	Chef de projet	Par an: 1 312.50 USD Total: 5 250 USD		Annuel
Surveillance des risques environnementaux et sociaux et des plans de gestion correspondants	Chef de projet Bureau Pays PNUD			Continu
Réunions du comité de pilotage	Comité de pilotage Bureau Pays PNUD Chef de projet			Au moins annuel
Missions de supervisions	Bureau Pays PNUD	2 par an		2 par an, comme accepté dans le plan de travail
Mission de surveillance	Unité PNUD-FEM	1 par an		En fonction des besoins
Missions d'apprentissage FVC / visites de sites	Bureau Pays PNUD Chef de projet Unité PNUD-FEM			N/A
Évaluation indépendante finale et réponse de la direction	Bureau Pays PNUD Equipe du projet Unité PNUD-FEM	USD 10 000		Juillet 2022
Traduction de rapports d'évaluation en anglais	Bureau Pays PNUD	USD 2 000		Au besoin. Le FVC n'accepte que des rapports en anglais.
Coût indicatif TOTAL Excluant le temps du personnel de l'équipe de projet et le personnel du PNUD et les frais de voyage		USD 55 250		

II - LES OBJECTIFS DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

Les objectifs du système de suivi-évaluation du PNA est de collecter les informations, les traiter, les analyser et les mettre à la disposition des décideurs politiques, des contributeurs financiers, des partenaires techniques et des bénéficiaires, pour des prises de décisions idoines dans le cadre des interventions futures ; pour des améliorations ou corrections à apporter à des actions en cours ; pour la projection, la programmation et la planification ; pour une juste appréciation des performances qui ont été obtenues en termes de réalisation des activités prévues, d'obtention des résultats escomptés, d'atteinte des objectifs fixés ; enfin, pour une mesure des effets, des impacts, de l'efficacité, de l'efficience, de la pertinence et de la durabilité du projet.

Les informations collectées et traitées servent à produire les rapports requis par le Gouvernement et les PTF, à savoir, notamment :

Le rapport de lancement du PNA : L'atelier de lancement du projet, sanctionné par un rapport de lancement sert à :

- réorienter les parties prenantes du projet vers la stratégie du projet et discuter de tout changement dans le contexte global qui influence la stratégie et la mise en œuvre du projet ;
- discuter des rôles et responsabilités de l'équipe de projet, y compris les lignes de communication et les mécanismes de résolution des conflits ;
- revoir le cadre de résultats et finaliser les indicateurs, les moyens de vérification et le plan de suivi ;
- discuter des rôles et des responsabilités en matière de rapport, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de S&E ;
- identifier les instituts nationaux / régionaux à impliquer dans le suivi et l'évaluation au niveau du projet ;
- déterminer comment le suivi et l'évaluation du projet peuvent soutenir le suivi national des indicateurs des ODD, le cas échéant ;
- mettre à jour et revoir les responsabilités pour le suivi des différents plans et stratégies du projet, y compris le registre des risques ; le plan de gestion environnementale et sociale et autres exigences de garanties ; le plan d'action pour l'égalité des sexes ; et d'autres stratégies pertinentes ;
- examiner les procédures de présentation de l'information financière et les exigences obligatoires, et convenir des modalités de la vérification annuelle ; et
- planifier et organiser les réunions du Comité de Pilotage et finaliser le plan de travail annuel de la première année.

La Coordination du PNA doit préparer le rapport de lancement dans le mois suivant le début du projet. Le rapport doit être approuvé par le Bureau Pays du PNUD et le conseiller technique régional du PNUD-FEM, et approuvé par le Comité de Pilotage du projet.

Le rapport bilan annuel de projet : Ce rapport est attendu le 1er mars de chaque année de mise en œuvre du projet : La Coordination du projet, le Bureau Pays du PNUD et le Conseiller Technique Régional PNUD-FEM doivent fournir une contribution objective au rapport annuel du projet couvrant l'année civile pour chaque année de la mise en œuvre du projet. Les résultats du projet doivent être suivis annuellement à l'avance pour que les progrès puissent être inclus dans le rapport. Le rapport annuel comprend, entre autres, des chapitres sur : les risques environnementaux et sociaux et les plans de gestion connexes, le genre, le cofinancement et les engagements financiers. Le rapport doit être soumis au FVC au cours du premier trimestre de chaque année pour la durée du projet. Le dernier rapport annuel doit être soumis dans les trois (3) mois suivant la date d'achèvement du projet. Le rapport soumis au FVC doit aussi être partagé avec le Comité de pilotage de projet. Le Bureau Pays du PNUD coordonne la contribution des autres parties prenantes au rapport, le cas échéant. La cote de qualité du rapport de l'année précédente doit être utilisée pour guider la préparation du rapport suivant.

Le rapport sur les leçons apprises et la génération de connaissances : Les résultats du projet doivent être diffusés à l'intérieur et au-delà de la zone d'intervention du projet à travers les réseaux et forums de partage d'informations existants. Le projet doit identifier et participer, de manière adéquate et appropriée, à des réseaux scientifiques et politiques et/ou à d'autres réseaux susceptibles de bénéficier au projet. Le projet identifiera, analysera et partagera les leçons apprises qui pourraient être bénéfiques pour la conception et la mise en œuvre de projets similaires et diffusera largement ces leçons. Il devrait y avoir un échange continu d'informations entre ce projet et d'autres projets de même nature dans le pays, la région et dans le monde.

Le rapport d'évaluation finale indépendante : Un rapport d'évaluation finale indépendante doit être élaboré d'ici juillet 2022. L'évaluation finale aura lieu à la fin de tous les principaux

produits et activités du projet. Le processus d'évaluation finale débutera au moins trois mois avant la clôture opérationnelle du projet permettant à la mission d'évaluation de se poursuivre alors que l'équipe du projet est encore en place, tout en s'assurant que la fin du projet est suffisamment proche pour que l'équipe d'évaluation puisse en tirer des conclusions, notamment sur la durabilité du projet. Le rapport d'évaluation finale indépendante doit être soumis au FVC dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet. Les consultants qui seront recrutés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont été impliquées dans la conception, l'exécution ou le conseil sur le projet à évaluer. Un soutien supplémentaire à l'assurance qualité est disponible auprès de la Direction du PNUD-FEM. Le rapport d'évaluation finale sera approuvé par le Bureau Pays du PNUD et le conseiller technique régional du PNUD-FEM et sera approuvé par le Comité de Pilotage du projet. Le rapport d'évaluation finale sera publié sur le site du CRE du PNUD.

Le rapport final du projet : Le dernier rapport annuel de projet, ainsi que le rapport d'évaluation finale indépendante et la réponse de la direction correspondante constitueront le rapport final complet. Le dossier du rapport final du projet doit être examiné avec le Comité de Pilotage lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des leçons apprises et des possibilités d'extension.

III – L'IDENTIFICATION DES INDICATEURS ET LE PLAN DE SUIVI-EVALUATION

3.1. Les indicateurs d'activités proposés

Le plan de suivi-évaluation présenté dans le tableau ci-après, compte 59 indicateurs d'activités. Ils sont tous SMART, c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis.

- Spécifique : l'indicateur mesure exactement ce qui est supposé être mesuré ; il a le niveau approprié de désagrégation indiqué ; il mesure l'essence du résultat désiré ; il est bien décrit, simple, compréhensible par les opérateurs ; il n'est pas général ou vague, mais pratique et concret.
- Mesurable : les changements sont objectivement vérifiables ; l'indicateur est quantifiable ; il montre le changement souhaité ; il est fiable et claire.
- Atteignable : l'indicateur est acceptable, susceptible d'être atteint, d'être obtenu, d'être réalisé.
- Raisonnable : il est réaliste, réalisable, responsable, focalisé sur le résultat.
- Temporellement bien défini : il est bien circonscrit dans le temps.

3.2. Les indicateurs de résultats proposés

Les indicateurs de résultats proposés pour le projet, au nombre de neuf (9) sont les suivants :

- L'adaptation au changement climatique inclu dans les plans, programmes et projets de développement.
- L'adaptation au changement pris en compte dans les budgets, nationaux, régionaux et communaux.
- Les meilleures informations climatiques et socio-économiques disponibles.
- Le Plan National d'Adaptation (PNA) élaboré.
- Le Plan National d'Adaptation (PNA) mis en œuvre.

- Les mesures d'adaptation au changement climatique mises en place
- La stratégie de financement du PNA et de l'ACC disponible.
- Les besoins d'adaptation chiffrés.
- Le secteur privé impliqué dans l'adaptation au changement climatique.

Ces indicateurs sont tous SMART et seront renseignés par voie d'études spécifiques.

Tableau N° 7 : Plan de suivi-évaluation

RESULTATS ET ACTIVITES	ACTIVITES SPECIFIQUES (Inclure les livrables clés)	Indicateurs	Unité de mesure	Fréquence de collecte	Source des données	Outils de collecte	Méthode de collecte	Responsable	Méthode de calcul
Le mandat national, la stratégie et les mécanismes de pilotage sont établis, et les lacunes sont évaluées et comblées		Le mandat national et le mécanisme de pilotage établis	Unité	A la fin du projet	Rapport d'évaluation finale	Evaluation finale du projet	Entretiens et exploitation documentaire	Evaluateurs extérieurs	-
1.1 Relancer le processus PNA	1.1.1 Renforcer le mécanisme de pilotage, de coordination et de suivi du processus PNA conduit par le Secrétariat Exécutif du Conseil National sur l'Environnement pour le Développement Durable (SE/CNEDD). Cela débutera par une évaluation institutionnelle complète, comprenant une analyse des lacunes, des mécanismes de coordination, de l'engagement des parties prenantes, des secteurs clés et d'autres fonctions institutionnelles pertinentes pour le processus PNA, conformément aux consultations des parties prenantes qui ont eu lieu en août 2016.	1 évaluation institutionnelle validée par les parties prenantes	Nombre	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
	1.1.2 Recruter des experts techniques sur l'ACC pour soutenir le SE/CNEDD	3 experts recrutés	Nombre	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
	1.1.3 Renforcer la Commission Nationale du Changement Climatique du CNEDD et son Secrétariat Technique (CNCVC) en allouant des ressources pour ses réunions et en lui fournissant une assistance technique pour jouer son rôle d'organe consultatif sur toutes les questions relatives au changement climatique.	Ressources financières allouées au CNEDD 12 réunions organisées	FCFA Nombre	Annuelle Annuelle	CNEDD CNEDD	Fiche de collecte Fiche de collecte	Exploitation de rapports Exploitation de rapports	CNEDD	Addition

1.2 <i>Mener des inventaires, identifier les informations disponibles sur les impacts du changement climatique, la vulnérabilité et l'adaptation, et évaluer les lacunes</i>	1.1.4 Mettre à jour et adopter une feuille de route du PNA qui comprend des activités, des rôles institutionnels et un échéancier pour le processus PNA	1 feuille de route disponible et validée	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
	1.1.5 Renforcer la collaboration entre le SE/CNEDD et le Dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires (DNPGCCA) car les catastrophes au Niger sont liées à des événements météorologiques et car ces deux entités relèvent du Bureau du Premier ministre. Cela sera initié par une évaluation des mécanismes de coordination existants pour la RRC et la GRC dans le cadre du DNPGCCA, y compris la base de données sur les catastrophes et les systèmes d'alerte. Cela permettrait de mieux intégrer les risques liés au climat dans la DNPCCA et ses stratégies.	1 stratégie révisée pour la protection contre les catastrophes et les crises alimentaires intègre pleinement les changements climatiques	Nombre	Annuelle	CNEDD et DNPGCCA	Etude spécifique	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
	1.2.1 Réaliser une évaluation complète des informations disponibles sur les impacts du changement climatique, la vulnérabilité et l'adaptation. Cela sera initié par la révision complète, la mise à jour et l'achèvement d'un précédent rapport d'inventaire préparé en 2014, et l'identification de tout changement depuis lors.	1 évaluation réalisée	Nombre	Annuelle	Ministère de l'environnement	Etude spécifique	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
	1.2.2 Proposer des recommandations et des mesures pour collecter des données climatiques et produire des évaluations de vulnérabilité supplémentaires afin d'informer le PNA. Ces recommandations seront utilisées pour le résultat 2.	1 plan d'action est produit et validé	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul

1.3 Comblent les lacunes et les faiblesses dans la mise en œuvre du processus PNA	1.3.1 Conduire une évaluation complète, y compris une analyse des lacunes, des capacités pertinentes pour l'ACC et le processus PNA, des principales institutions chargées du changement climatique, du développement et de la budgétisation, à savoir le SE/CNEDD, le Ministère du Plan, le Ministère des Finances, et autres ministères sectoriels clés.	1 évaluation réalisée	Nombre	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
	1.3.2 Établir des partenariats avec les principaux acteurs nationaux (ENAM, Université de Niamey - Département de géographie, FAST-Msc en études de l'environnement, EMIG, Université de Diffa, ESCAE, Ecole des Cadres) et régionaux (AGRHYMET, ACMAD) pour la conception et la mise en œuvre de programmes de formation. Élaborer également un programme de formation à long terme aux niveaux national et régional à l'intention des fonctionnaires du gouvernement concernés par l'ACC	Au moins 2 partenariats signés	Nom bre	Annuelle	ENAM Université de Niamey AGRHYMET	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports Exploitation de rapports	PNA	Addition
		Au moins 2 programmes de formation mis en œuvre	Nom bre	Annuelle		Fiche de collecte	de			
	1.3.3 Renforcer les capacités de l'École nationale d'administration et de justice (ENAM) et d'autres institutions d'enseignement supérieur et de formation continue pertinentes en actualisant et en développant un programme sur l'intégration de l'ACC dans les politiques publiques, ainsi que d'autres modules pertinents sur l'intégration changement climatique à inclure dans les cours réguliers pour les fonctionnaires et pour les étudiants de formation continue.	Au moins 1 curriculum mis à jour à l'ENAM.	Nom bre	Annuelle	ENAM	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
1.3.4 En partenariat avec l'ENAM et d'autres institutions d'enseignement supérieur concernées, mettre en œuvre un programme de formation dans les domaines prioritaires pour les ministères clés et la société civile aux niveaux national et régional sur une période de quatre ans, basée sur l'évaluation des besoins.	1 programme de formation à réalisé	Nombre	Annuelle	ENAM	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA	Cumul	

	1.3.5 Plaider pour une augmentation de la considération du changement climatique dans l'enseignement supérieur et la formation continue en partenariat avec des institutions clés sur les changements climatiques (Y2, Q1-Q3)	1 curriculum sur les CC adopté au niveau de l'enseignement supérieur 1 conférence de l'enseignement sur les CC organisée	Nombre Nombre	Annuelle Annuelle	Université de Niamey Université de Niamey	Fiche de collecte fiche de collecte	de de	Exploitation de rapports exploitation de rapports	PNA PNA	Cumul Cumul
<i>1.4 Évaluer de manière complète et itérative les besoins de développement et la vulnérabilité au climat</i>	1.4.1 Identifier les synergies entre les objectifs, politiques, plans et programmes de développement et d'adaptation, y compris les synergies avec les objectifs de développement durable (ODD) et les cadres stratégiques plus larges (Initiative 3N, PDES, SDDCI) en partenariat avec le Ministère du Plan	1 étude réalisée et validée	Nombre	Annuelle	I3N et PDES	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	I3N	Cumul
	1.4.2 Mener une analyse comparative entre les sexes en lien avec le changement climatique et le développement durable et identifier les obstacles à l'intégration des considérations de genre dans les activités liées au changement climatique	1 étude réalisée et validée	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
	1.4.3 Organiser des ateliers de consultation avec les principales parties prenantes aux niveaux national et régional pour mieux faire connaître les risques et les opportunités liés au changement climatique et au processus PNA en particulier, et identifier et préparer une documentation détaillée sur les synergies entre objectifs d'adaptation et de développement	5 ateliers réalisés	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
	1.4.4 Identifier et documenter les bonnes pratiques en matière d'intégration de la dimension de genre, issues des ateliers consultatifs ainsi que des revues documentaires des initiatives en cours liées à l'adaptation, en conjonction avec l'activité	1 rapport sur les bonnes pratiques disponibles	Nom bre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA	Cumul

2 Le travail préparatoire pour le PNA est entrepris pour développer une base de connaissances et élaborer un PNA		Une base de connaissance disponible	Unité	A la fin du projet	Rapport d'évaluation finale	Evaluation finale du projet	Entretien et exploitation documentaire	Evaluateur extérieur	-
2.1 Analyser le climat actuel et les changements climatiques futurs, ainsi que les scénarios socio-économiques	2.1.1 Mettre en œuvre les recommandations tirées du bilan de l'activité 1.2.1 en rassemblant et en synthétisant les analyses disponibles du climat actuel et futur, au niveau national et/ou régional, notamment tirées de la Troisième Communication Nationale et du Programme d'Adaptation Africain, ainsi que des scénarios réduits à partir de scénarios ouest-africains. Mettre à jour les informations climatiques si nécessaire ;	Les recommandations mises en œuvre	Nombre	Annuelle	PNA Ministère de l'environnement	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
	2.1.2 Rassembler et synthétiser les scénarios socio-économiques disponibles au niveau national et/ou régional, en particulier les scénarios produits pour la formulation de la SDDCI, du PDES, de l'I3N et d'autres exercices de modélisation clés menés aux niveaux national et régional	Les scénarios socio-économiques rassemblés et synthétisés	Nombre	Annuelle	PDES I3N	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PDES	Cumul
	2.1.3 Formuler une stratégie de gestion de l'information et des connaissances sur le climat pour renforcer les mécanismes de collecte, de production et de diffusion de l'information, et pour la mise à jour itérative des connaissances pertinentes pour le climat	1 stratégie produite et validée	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
2.2 Évaluer les vulnérabilités climatiques et identifier les options d'adaptation aux niveaux sectoriel, infranational, national et	2.2.1 Mener une évaluation des activités d'adaptation en cours et passées afin d'identifier les lacunes et les possibilités d'extension pour compléter le bilan des activités 1.2 et 2.1	1 évaluation des activités d'adaptation réalisée	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
	2.2.2 Compilation des options d'adaptation pour les secteurs les plus vulnérables identifiés sous l'activité 2.1	1 étude réalisée et validée	nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul

<i>autres niveaux appropriés</i>	2.2.3 En partenariat avec des instituts de recherche, examiner les critères existants, les outils d'évaluation fondés sur des données scientifiques, notamment l'analyse multicritère, l'analyse coûts-avantages, l'analyse intégrée des évaluations et d'autres outils d'évaluation économique et non-économique, et leur applicabilité dans le contexte nigérien. Identifier les outils à appliquer et former le personnel gouvernemental et les économistes nationaux sur ces outils	Nombre de personnes formés	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
		Nombre d'outils identifiés	Nombre	annuelle	PNA	Fiche de collecte	de		PNA	Cumul
		3 formations organisées	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de		PNA	Cumul
<i>2.3 Examiner et évaluer les options d'adaptation</i>	2.3.1 Sélectionner jusqu'à 5 secteurs prioritaires dans 3 zones géographiques au plus, comme spécifié par la feuille de route du PNA ou par les évaluations effectuées dans les activités 2.1 et 2.2. Le secteur de l'eau sera exclu car il est couvert par le projet FPMA-FEM	1 atelier réalisé	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
		5 secteurs identifiés	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de		PNA	Cumul
	2.3.2 Mener une évaluation des interventions d'adaptation à travers la définition de l'échelle géographique, la réalisation d'enquêtes de genre et la collecte de données sur l'impact potentiel, les coûts et les consultations des parties prenantes, et l'application d'outils d'évaluation sélectionnés.	1 évaluation réalisée et validée	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
		2.3.3 Prioriser les options d'adaptation en fonction de leur contribution au développement socioéconomique durable à moyen et à long terme, de leurs coûts, de leur efficacité et de leur efficience	1 atelier national réalisé	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA
3 ateliers régionaux réalisés	Nombre		Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de		PNA	Cumul	

2.4 <i>Elaborer et communiquer le Plan national d'adaptation</i>	2.4.1 Constituer un projet de document PNA incluant les priorités d'adaptation, les activités planifiées (politiques, projets et programmes), en intégrant les commentaires des parties prenantes (acteurs concernés du secteur privé et public), sur la base des travaux préparatoires des activités 2.1, 2.2 et 2.3, et des analyses réalisées pour le secteur de l'eau dans le cadre du projet PNA FPMA-FEM. Ceci sera également complété par le CPEIR et le CPrEIR (examen des dépenses et institutions privées du climat) sous 2.4.2 l'activité 3.3	Un projet de document PNA disponible	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
	2.4.3 Validation (par exemple par un examen par des pairs et un examen technique) et diffusion du PNA	Le PNA validé et diffusé	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
2.5 <i>Intégrer l'adaptation au changement climatique dans le développement national et infranational, et dans la planification et la budgétisation sectorielles</i>	2.5.1 Examiner et réviser les lignes directrices d'intégration du CC existantes telles que la méthodologie d'intégration dans les plans de développement local, la méthodologie d'intégration dans les politiques et stratégies sectorielles et les lignes directrices d'intégration de la RRC, ceci complètera les lignes directrices sur l'intégration du projet FPMA-FEM.	3 lignes directrices mises à jour	Nombre	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
	2.5.2 Concevoir des lignes directrices supplémentaires en fonction des besoins (en particulier des outils d'intégration dans les plans de développement régionaux)	Les lignes directrices produites en fonction des besoins	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
3 La mise en œuvre du PNA est facilitée		Le PNA mis en œuvre	Nombre	Annuelle	Rapport de l'évaluation à mi-parcours	Evaluation finale du projet	de	Entretien et exploitation documentaire	Evaluateur indépendant	-
3.1 <i>Donner la priorité à l'adaptation au changement climatique dans la planification et la</i>	3.1.1 Faire la revue des processus de planification du développement et mettre en place des mécanismes institutionnels pour l'intégration de l'ACC à travers des groupes de travail techniques intersectoriels, définir des critères genres pour hiérarchiser la mise en œuvre, les objectifs, les cibles et les indicateurs pour les mécanismes de suivi et évaluation. Cette activité se	La revue des processus de planification réalisée	Unité	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
		Les mécanismes	Nombre	Annuelle	I3N	Fiche de collecte	de	Exploitation de rapports	I3N	Cumul

<i>budgetisation nationales</i>	concentrera en particulier sur l'I3N, sous l'axe 5, pour compléter les activités de formation sur la prévention et la gestion des risques climatiques et soutiendra la Direction de la planification et la Direction du développement local du Ministère du Plan	institutionnels pour l'intégration de l'ACC mis en place	Nombre	Annuelle	I3N	Fiche de collecte		I3N	Cumul
		3 ateliers de sensibilisation réalisés	Nombre	Annuelle	I3N	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	I3N	Cumul
<i>3.2 Élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre de l'adaptation</i>	3.2.1 Formuler une stratégie de mise en œuvre du PNA qui fournira des orientations opérationnelles sur la mise en œuvre, y compris des indications sur le réseau des institutions d'exécution et les rôles pertinents des institutions d'exécution aux niveaux national et infranational, et des acteurs du secteur privé appropriés	1 stratégie de mise en œuvre du PNA formulée et validée	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
<i>3.3 Renforcer les capacités de planification, de budgetisation et de mise en œuvre de l'adaptation</i>	3.3.1 Formation et sensibilisation à l'utilité de la budgetisation tenant compte du climat parmi les ministères, et en particulier le ministère des Finances.	1 programme de formation élaboré	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
		Au moins 3 formations réalisées	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
	3.3.2 Conduite d'un examen des dépenses et des institutions publiques du climat (CPEIR) et examen des dépenses et institutions privées du climat (CPrEIR), en s'appuyant sur l'analyse politique et institutionnelle menée dans le cadre des produits 1, 2 et 3 et en révisant les processus budgétaires.	1 examen des dépenses réalisé	Nombre	Annuelle	CPEIR	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
		1 revue du CPEIR réalisée	Nombre	Annuelle	CPEIR	Fiche de collecte		PNA	Cumul
3.3.3 Adapter au contexte nigérien les outils d'étiquetage et de suivi budgétaire pour le financement climatique, y compris pour suivre les contributions du secteur privé, en mettant l'accent sur l'adaptation, et aider les départements budgétaires et de planification à utiliser ces outils d'étiquetage.	Des lignes directrices produites	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul	

	3.3.4 Améliorer les capacités de suivi et de budgétisation du climat dans le cadre de gestion financière publique et privée, sur la base des recommandations du CPEIR	3 formations réalisées	Nombre	Annuelle	CPEIR	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
3.4 Promouvoir la coordination et la synergie au niveau régional et avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement	3.4.1 Participer à des événements Sud-Sud ou à des événements internationaux pour partager des expériences sur le PNA	4 missions réalisées	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
	3.4.2 Analyser les réponses du Niger aux cadres internationaux et régionaux de développement durable, de réduction des risques de catastrophe et de changement climatique, en particulier les ODD, Sendai et l'Accord de Paris pour favoriser l'harmonisation et les synergies.	1 étude réalisée et validée	Nombre	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
4 Des mécanismes de communication, de suivi et d'examen des progrès des PNA et des mesures d'adaptation sont mis en place		Les mécanismes de communication et de suivi disponibles	Nombre	Annuelle	Rapports bilans annuels Et rapports d'évaluation	Evaluation finale du projet	Entretiens et exploitation documentaire	Evaluateurs extérieurs	-
4.1 Renforcer la capacité de suivi du processus du PNA et des progrès de l'adaptation	4.1.1 Cartographier les systèmes de suivi et d'évaluation existants pour suivre les progrès des priorités nationales et sectorielles, y compris le système mis en place dans le cadre des projets PARC/DAD et FPMA-FEM. Cartographier les indicateurs existants et identifier ceux qui ont une pertinence pour l'adaptation au changement climatique et recommander des indicateurs supplémentaires avec des sources de vérification, en particulier ceux qui sont utiles pour suivre les interventions d'adaptation du secteur privé. Identifier des indicateurs genres appropriés pour surveiller l'impact du changement climatique et élaborer des recommandations sur un système de collecte de données pour ces indicateurs	1 étude réalisée	Nombre	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
		1 atelier organisé	Nombre	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul

	Livrable : 1 étude et 1 atelier (Y2, Q1-Q2)								
	4.1.2 Renforcement du système de suivi-évaluation du CNEDD en synergie avec le projet PARC/DAD de l'Union européenne	Le système de SE du CNEDD renforcé	Unité	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
	4.1.3 Contribuer aux examens annuels et à mi-parcours du PDES pour assurer l'intégration de l'ACC	Contribution apportée aux examens annuels et à mi-parcours du PDES	FCF A	Annuelle	PDES	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PDES	Cumul
4.2 Examiner le processus PNA pour évaluer les progrès, l'efficacité et les lacunes	4.2.1 Établir et maintenir un système de S&E efficace pour le PNA au CNEDD, lié au mécanisme de S&E pour le développement du Ministère du Plan, et en partenariat étroit avec d'autres systèmes de S&E déjà établis, en utilisant les résultats de l'activité 4.1.1	Un système de SE disponible	Unité	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
		Des indicateurs SMART disponibles	Nombre	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
4.3 Mener des activités de sensibilisation sur le processus PNA et communiquer sur les progrès et l'efficacité	4.3.1 Mettre en œuvre la stratégie nationale de communication sur les changements climatiques et l'adaptation existante	Au moins 10 actions de la stratégie mises en œuvre	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
		4.3.2 Évaluer et communiquer les progrès sur le PNA et la CDN au Secrétariat de la CCNUCC et dans les forums et conférences pertinents	1 évaluation des progrès du PNA réalisée	Unité	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA
5 La stratégie de financement du PNA et de l'ACC est disponible		Le financement mobilisé	\$US	Annuelle	Rapport final du PNA	Evaluation finale du projet	Entretien et exploitation documentaire	Evaluateur extérieur	-
		La stratégie disponible	Nombre	Annuelle	Rapport final du PNA				
5.1 Évaluer les coûts des activités	5.1.1 Évaluation de la capacité des institutions gouvernementales nationales à mobiliser et acheminer des fonds pour l'adaptation	1 étude réalisée	Nombre	Annuelle	Ministère des affaires étrangères	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul

<i>d'adaptation intégrées</i>	5.1.2 Évaluer les coûts de mise en œuvre du PNA rassemblés dans le résultat 2 et élaborer une stratégie de financement pour les programmes prioritaires, sur la base des niveaux d'évaluation existants et des options d'établissement des coûts pour l'intensification de l'adaptation, et par des consultations approfondies des parties prenantes.	1 stratégie élaborée	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
		1 table ronde organisée	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
<i>5.2 Identifier, analyser et recommander des options de mesures politiques et stratégiques pour augmenter le financement des investissements d'adaptation, y compris par le biais de partenariats public-privé</i>	5.2.1 Évaluer l'engagement du secteur privé et élaborer une stratégie pour mobiliser les financements du secteur privé et soutenir le développement du secteur privé, y compris des mesures visant à renforcer l'environnement propice aux investissements privés aux niveaux national, régional et international ;	1 étude réalisée	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
	5.2.2 Évaluer les cadres de budgétisation et de financement des administrations locales et élaborer une stratégie visant à mobiliser l'engagement du secteur privé par le biais des administrations locales, en particulier dans le secteur de l'eau, en étroite coopération avec le projet FPMA-FEM.	1 étude réalisée	Nombre	Annuelle	PNA	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	PNA	Cumul
<i>5.3 Mener des études ou des programmes de recherche pour informer les futurs investissements dans l'adaptation à travers</i>	5.3.1 Renforcer les capacités en développement de projet du personnel clé du NIE et d'autres membres clés des ministères et de la société civile, en se fondant sur l'étude de mobilisation des ressources financières réalisée en 2015 par le SE/CNEDD et de la contribution 5.1.1, à travers un programme de formation complet. Cela inclura la formation des principaux acteurs sur la gestion axée sur les résultats, ainsi que sur les différents fonds climatiques et leurs mécanismes financiers. Ceci serait incorporé dans les programmes de formation de ces agences.	2 formations organisées	Nombre	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul

<i>différents secteurs</i>	5.3.2 identifier et prioriser au moins deux idées de concept de projet en accord avec la programmation par pays du FVC, notamment à travers l'exercice de priorisation mené dans l'activité 2.2, dont potentiellement un sur le secteur de l'eau fondé sur les résultats du projet FPMA-FEM	2 Note de concept développées	Nombre	Annuelle	CNEDD	Fiche de collecte	Exploitation de rapports	CNEDD	Cumul
----------------------------	---	-------------------------------	--------	----------	-------	-------------------	--------------------------	-------	-------

Source : Le consultant

3.2. Les indicateurs proposés pour l'évaluations finale

Une évaluations finale est prévue dans le document de projet du PNA. Il est proposé les indicateurs et critères d'évaluation suivants pour cette évaluation finale.

1°) – La **Pertinence**

La pertinence ou le bien-fondé ressortira de la comparaison, ou de la mise en regard, entre, d'une part, l'objectif général et les objectifs spécifiques du projet, et, d'autre part, les défis et priorités du Niger en matière d'environnement et de changement climatique.

On peut utiliser l'indicateur « Coefficient de pertinence »(CP) pour évaluer le degré de pertinence. Le CP peut se décomposer en quatre facteurs (a, b, c, d.). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de pertinence du PNA	La notation
Facteur « a » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les priorités nationales, les besoins et attentes des populations, les défis majeurs du pays en matière d'environnement et de changement climatique	a/2
Facteur « b » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les objectifs, axes et activités du PDES qui est le référentiel national en matière de développement économique et social	b/1
Facteur « c » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les objectifs et Effets de l'UNDAF, le Plan cadre du système des Nations Unies pour l'aide publique au développement	c/1
Facteur « d » : degré d'alignement des objectifs et activités du projet avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)	d/1

Le Coefficient de pertinence (CP) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CP = a + b + c + d = \text{ou} < 5$$

2°) – La **cohérence**

La cohérence s'évalue en mesurant le degré de synergie, de convergence, de complémentarité et de coordination à l'intérieur du projet, et entre les composantes, les volets, les activités, les résultats et les objectifs du projet.

Ainsi compris, on peut utiliser l'indicateur « Coefficient de **C**ohérence » (CC) pour évaluer la cohérence. Ce coefficient peut se décomposer en cinq facteurs (a, b, c, d, e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de cohérence du PNA	La notation
Facteur « a » : degré de synergie, de convergence, de cohérence, de coordination ou de complémentarité entre les composantes du projet	a/1
Facteur « b » : degré de synergie, de convergence, de cohérence, de coordination ou de complémentarité entre les différents volets qui composent le projet	b/1

Facteur « c » : degré de convergence et de cohérence entre les activités et les résultats ; degré de contribution des activités à l'obtention des résultats du projet	c/1
Facteur « d » : degré de convergence et de cohérence entre les résultats et les objectifs spécifiques du projet ; degré de contribution des résultats à l'atteinte des objectifs spécifiques du projet.	d/1
Facteur « e » : degré de convergence et de cohérence entre les objectifs spécifiques et l'objectif général du projet ; degré de contribution des objectifs spécifiques à l'atteinte de l'objectif général du projet.	e/1

Le Coefficient de **C**ohérence (CC) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CC = a + b + c + d + e = \text{ou} < 5$$

3°) – La durabilité

Il s'agit de voir dans quelle mesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus par le projet vont continuer ou ont des chances de continuer après l'achèvement des interventions.

Il s'agit aussi de voir le degré d'appropriation du projet par les bénéficiaires, le degré de reproductibilité, ainsi que le degré d'implication ou de participation des bénéficiaires à la mise en œuvre de projet.

Les aspects de formation et de renforcement des capacités sont également des garants de durabilité.

Ainsi compris, on peut utiliser l'indicateur « Coefficient de **D**urabilité » (CD) pour évaluer la durabilité. Ce coefficient peut se décomposer en cinq facteurs (a, b, c, d, e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de durabilité du PNA	La notation
Facteur « a » : degré de persistance des résultats ou impacts du projet à la fin des interventions et à la cessation du financement	a/1
Facteur « b » : degré ou importance des activités de formation, d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités	b/1
Facteur « c » : degré de participation ou d'implication des bénéficiaires à la mise en œuvre du projet.	c/1
Facteur « d » : degré d'appropriation ou d'utilisation par les bénéficiaires des outils élaborés ou fournis par le projet.	d/1
Facteur « e » : degré de reproductibilité ou répliquabilité du projet.	d/1

Le Coefficient de **D**urabilité (CD) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CD = a + b + c + d + e = \text{ou} < 5.$$

4°) - Efficacité

On mesure l'efficacité, en établissant le rapport entre les prévisions et les réalisations. Le PNA sera d'autant plus efficace que les réalisations égalent ou dépassent les prévisions.

L'indicateur à utiliser pour mesurer l'efficacité peut être :

- Le taux de réalisation des activités ;
- Le taux d'obtention des résultats attendus ;
- Le degré d'atteinte des objectifs, général et spécifiques.

Pour ce critère, on peut avoir recours à l'indicateur du « Coefficient d'Effacité »(CE). Ce coefficient peut se décomposer en trois facteurs (a, b, c) tels que spécifiés ci-dessous. Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les Facteurs d'appréciation du niveau d'efficacité du PNA	Notation
Facteur « a » : Degré de réalisation des activités du projet	a/2
Facteur « b » : Degré d'obtention des résultats attendus du projet	b/1
Facteur « c » : Degré d'atteinte des objectifs préalablement fixés du projet	c/2

Le Coefficient d'Effacité (CE) est obtenu ainsi qu'il suit :

$$CE = a+b+c \text{ ou } < 5$$

Concernant le degré de réalisation des activités, on peut se baser sur le taux de réalisation des activités (TRA) pour mesurer le degré d'efficacité dans la mise en œuvre des activités.

$$TRA = \text{Activités réalisées/Activités prévues} \times 100.$$

On peut aussi se baser sur le taux d'obtention des résultats.

$$TOR = \text{Résultats obtenus/Résultats attendus} \times 100.$$

On peut encore se baser sur le taux d'atteinte des objectifs.

$$TAO = \text{Objectifs atteints/objectifs fixés} \times 100.$$

L'efficacité globale s'obtiendra avec la formule ci-après qui pondère le niveau d'obtention des résultats et d'atteinte des objectifs, deux fois plus que le degré de réalisation des activités.

$$TEG = (TRA \times 1) + (TOR \times 2) + (TAO \times 2)/5.$$

Les résultats seront appréciés à travers la grille ci-après :

- **Taux $\geq 100\%$** : très bonne efficacité ;
- **Taux $< 100 \geq 75\%$** : Bonne efficacité ;
- **Taux $< 75 \geq 50\%$** : Assez bonne efficacité ;
- **Taux $< 50\%$** : Faible efficacité.
-

5°) - Efficience

La mesure de l'efficacité se fait par l'appréciation du rapport entre les résultats obtenus et les moyens utilisés. Un rapprochement est à établir entre les réalisations, les objectifs atteints, les résultats obtenus et les activités réalisées, d'une part, et les ressources financières, humaines et matérielles utilisées, d'autre part.

Pour mesurer l'efficacité du projet, l'indicateur « Coefficient d'Efficacité » (CEF) peut être utilisé. Il prend en compte quatre facteurs, tels que spécifié dans le tableau ci-dessous :

Les Facteurs d'appréciation de l'efficacité du PNA	Notation
Facteur « a » : Degré d'efficacité par rapport à la réalisation des activités du projet	a/2
Facteur « b » : Degré d'efficacité par rapport à l'obtention des résultats du projet	b/1
Facteur « c » : Degré d'efficacité par rapport à l'atteinte des objectifs du projet	c/1
Facteur « d » : Degré d'efficacité par rapport à l'utilisation du temps dans le projet	d/1

Le CEF se calcule ainsi qu'il suit : $CEF = a+b+c+d =$ ou < 5

Pour certains cas, tenant compte des informations disponibles, l'efficacité pourra être appréhendée en établissant le rapport entre le niveau de l'exécution physique des activités et le niveau de l'exécution financière.

Ainsi donc, pour mesurer l'efficacité, l'indicateur « taux d'efficacité des réalisations » (TER) pourra être utilisé. Il rapporte le taux d'exécution physique (TEP) au taux d'exécution financière (TEF).

Le TER donne des indications pour savoir si le niveau de réalisation des activités et d'obtention des résultats est inférieur, égal ou supérieur à l'exécution financière.

$$TER = TEP/TEF \times 100.$$

Comme pour l'évaluation de l'efficacité, la grille d'interprétation est la suivante :

- $TER \geq 100\%$: très bonne efficacité ;
- $TER < 100 \geq 75\%$: Bonne efficacité ;
- $TER < 75 \geq 50\%$ > Assez bonne efficacité ;
- $TER < 50\%$: Faible efficacité.

IV – LA COLLECTE ET SYNTHÈSE DES INFORMATIONS, Elaboration DES RAPPORTS

La collecte des informations se fera par le biais de fiches de collecte.

Ces fiches seront à usage interne et externe au PNA.

Dans le but de faire une collecte plus rapide et plus sûr avec traçabilité et stockage, les fiches de collecte pourraient se concevoir à travers le Kobotoolbox, aussi bien pour les usagés internes qu'externes. Le Kobo offre une meilleure facilité de suivi, d'analyse et de traitement d'information accompagné d'une cartographie (web mapping).

En interne au PNA, les fiches de collecte seront fournis aux experts du PNA pour être renseignés et transmis à l'expert en suivi-évaluation, tous les trois mois. Les experts du PNA sont : l'experts en communication ; l'expert en climatologie, l'expert en genre et l'expert en administration et finance.

En externe, les fiches de collecte seront données aux structures partenaires du PNA, à savoir : Le CNEDD, ayant la tutelle du projet et abritant l'équipe du PNA ; l'Initiative 3N ; le Ministère du Plan ; le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ; le Ministère de l'Environnement ; le Ministère des Finances. Ces fiches seront à renseigner, semestriellement.

Un formulaire est proposé au tableau N° 8 ci-dessous pour la collecte des informations à l'interne et à l'externe.

Les fiches de collectes renseignées, revenues au PNA, seront centralisées, dépouillées et synthétisées par l'expert en suivi-évaluation.

Le dépouillement et la synthèse des données collectées devront se faire selon un canevas précis qui est donné dans le tableau N° 9 ci-dessous.

Les données synthétisées seront soumises au coordonnateur du PNA pour un contrôle de qualité. Elles seront ensuite utilisées pour l'élaboration des différents rapports requis tels que :

- Les rapports bilans annuels ;
- Les programmes de travail annuels ;
- L'évaluation finale du projet ;
- Etc.

Deux canevas sont proposés, aux annexes N°1 et N°2, pour la rédaction des rapports bilans et la rédaction du rapport d'évaluation finale.

Par ailleurs, les données synthétisées seront transmises aux Systèmes Automatisés de Suivi-Evaluation (SASE) du Secrétariat Exécutif du CNEDD et du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N.

La collecte des données et l'élaboration des rapports se feront selon un calendrier précis qui est donné au tableau N° 10 ci-dessous.

Tableau N° 8 : La Fiche pour la collecte des informations

Résultats escomptés	Actions	Activités réalisées
	1.1: Relancer le processus PNA	

Résultat 1 : Le mandat national, la stratégie et les mécanismes de pilotage sont établis, et les lacunes sont évaluées et comblées	1.2: Mener des inventaires, identifier les informations disponibles sur les impacts du changement climatique, la vulnérabilité et l'adaptation, et évaluer les lacunes	
	1.3: Comblar les lacunes et les faiblesses pour la mise en œuvre du processus PNA	
	1.4: Évaluer de manière complète et itérative les besoins en matière de développement et la vulnérabilité au climat	
Résultat 2 : Le travail préparatoire pour le PNA est entrepris pour développer une base de connaissances et élaborer un PNA	2.1: Analyser le climat actuel et les changements climatiques futurs, ainsi que les scénarios socio-économiques	
	2.2: Évaluer les vulnérabilités climatiques et identifier les options d'adaptation aux niveaux sectoriel, infranational, national et autres niveaux appropriés	
	2.3: Examiner et évaluer les options d'adaptation	
	2.4: Elaborer et communiquer le Plan National d'Adaptation	
	2.5: Intégrer l'adaptation au changement climatique dans le développement national et infranational, et dans la planification et la budgétisation sectorielles	
Résultat 3 : La mise en œuvre du PNA est facilitée	3.1: Donner la priorité à l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation nationales	
	3.2 Élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre de l'adaptation	
	3.3: Renforcer les capacités de planification, de budgétisation et de mise en œuvre de l'adaptation	
	3.4: Promouvoir la coordination et la synergie au niveau régional et avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement	
Résultat 4 : Des mécanismes de communication, de suivi et d'examen des progrès des PNA et des mesures d'adaptation sont mis en place	4.1: Renforcer la capacité de suivi du processus du PNA et des progrès de l'adaptation	
	4.2: Examiner le processus PNA pour évaluer les progrès, l'efficacité et les lacunes	
	4.3 Mener des activités de sensibilisation sur le processus PNA et communiquer sur les progrès et l'efficacité	
	5.1: Évaluer les coûts des activités d'adaptation intégrées	
	5.2: Identifier, analyser et recommander des options de mesures politiques et stratégiques pour augmenter le	

Résultat 5 : La stratégie de financement du PNA et de l'ACC est disponible	financement des investissements d'adaptation, y compris par le biais de partenariats public-privé	
	5.3: Mener des études ou des programmes de recherche pour informer les futurs investissements dans l'adaptation à travers différents secteurs	

Tableau N° 9 : La fiche pour la synthèse des informations collectées

Résultats escomptés	Actions	Activités prévues	Activités réalisées	Taux de réalisation des activités	Observations
Résultat 1 : Le mandat national, la stratégie et les mécanismes de pilotage sont établis, et les lacunes sont évaluées et comblées	1.1: Relancer le processus PNA				
	1.2: Mener des inventaires, identifier les informations disponibles sur les impacts du changement climatique, la vulnérabilité et l'adaptation, et évaluer les lacunes				
	1.3: Combler les lacunes et les faiblesses pour la mise en œuvre du processus PNA				
	1.4: Évaluer de manière complète et itérative les besoins en matière de développement et la vulnérabilité au climat				
Résultat 2 : Le travail préparatoire pour le PNA est	2.1: Analyser le climat actuel et les changements climatiques futurs, ainsi que les scénarios socio-économiques				
	2.2: Évaluer les vulnérabilités climatiques et identifier les options d'adaptation aux niveaux sectoriel,				

entrepris pour développer une base de connaissances et élaborer un PNA	infranational, national et autres niveaux appropriés				
	2.3: Examiner et évaluer les options d'adaptation				
	2.4: Elaborer et communiquer le Plan National d'Adaptation				
	2.5: Intégrer l'adaptation au changement climatique dans le développement national et infranational, et dans la planification et la budgétisation sectorielles				
Résultat 3 : La mise en œuvre du PNA est facilitée	3.1: Donner la priorité à l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation nationales				
	3.2 Élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre de l'adaptation				
	3.3: Renforcer les capacités de planification, de budgétisation et de mise en œuvre de l'adaptation				
	3.4: Promouvoir la coordination et la synergie au niveau régional et avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement				
Résultat 4 : Des mécanismes de communication, de suivi et d'examen des progrès des PNA et des mesures d'adaptation sont mis en place	4.1: Renforcer la capacité de suivi du processus du PNA et des progrès de l'adaptation				
	4.2: Examiner le processus PNA pour évaluer les progrès, l'efficacité et les lacunes				
	4.3 Mener des activités de sensibilisation sur le				

	processus PNA et communiquer sur les progrès et l'efficacité				
Résultat 5 : La stratégie de financement du PNA et de l'ACC est disponible	5.1: Évaluer les coûts des activités d'adaptation intégrées				
	5.2: Identifier, analyser et recommander des options de mesures politiques et stratégiques pour augmenter le financement des investissements d'adaptation, y compris par le biais de partenariats public-privé				
	5.3: Mener des études ou des programmes de recherche pour informer les futurs investissements dans l'adaptation à travers différents secteurs				

Tableau N° 10 : Calendrier pour la collecte des données et l'élaboration des rapports

Activités de collecte et de rapportage	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	oct	Nov	Dec
Remplissages des fiches de collecte en interne (trimestriel)												
Remplissages des fiches de collecte en externe (semestriel)												
Dépouillement et synthèse des fiches												
Contrôle qualité												
Elaboration du rapport bilan semestriel												
Elaboration du rapport bilan annuel												
Elaboration du programme annuel de travail												
Examen des rapports par le comité de pilotage												

ANNEXES

Annexe N°1 : Canevas pour le rapport bilan annuel

I – Le contexte socio-économique de l’année sous rapport

II- Rappel des activités prévues pour l’année

- 2.1. Les activités prévues du Résultat N°1
- 2.2. Les activités prévues du Résultat N°2
- 2.3. Les activités prévues du Résultat N°3
- 2.4. Les activités prévues du Résultat N°4
- 2.5. Les activités prévues du Résultat N°5

III- Les Activités réalisées dans l’année

- 3.1. Les activités réalisées du Résultat N°1
- 3.2. Les activités réalisées du Résultat N°2
- 3.3. Les activités réalisées du Résultat N°3
- 3.4. Les activités réalisées du Résultat N°4
- 3.5. Les activités réalisées du Résultat N°5

IV – La situation de l’exécution financière

V – Les contraintes et insuffisances constatées

- 5.1. Les contraintes
- 5.2. Les insuffisances

VI – Les leçons apprises

VII – Les bonnes pratiques

VIII – Les recommandations

Conclusion

Annexe N°2 : Canevas pour la rédaction du rapport d’évaluation finale

SIGLES ET ACRONYMES

RESUME EXECUTIF

- Fiche synoptique du projet
- Brève description du projet
- Tableau de notation d’évaluation
- Résumé des recommandations

INTRODUCTION

- Le contexte de l’évaluation
- L’objectif de l’évaluation
- Le champ d’application de l’étude
- La structure du rapport

1 – CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT ET DESCRIPTION DU PNA

- Le contexte de développement du pays
- Description du PNA : Objectifs, Résultats attendus, activités, indicateurs de base ; Organisation de la mise en œuvre ; Partenaires et principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre.

2 – METHODOLOGIE UTILISEE POUR L'EVALUATION

- La démarche conceptuelle
- Les critères d'évaluation et indicateurs à analyser
- Les outils de collecte et de traitement des informations
- Le public cible à enquêter
- Le déroulement de l'étude
- Le calendrier de l'étude
- Les conditions spécifiques et limites de l'évaluation

3 - CONCLUSIONS, CONSTATATIONS ET RESULTATS

3.1. Analyse du processus de formulation, du cadre logique et de la mise en œuvre du PNA

- Analyse du processus de formulation et de la stratégie de mise en œuvre
- Analyse de la cohérence interne des objectifs, des résultats et des activités du PNA
- Analyse du cadre logique du PNA
- Analyse du Montage institutionnel du PNA
- Analyse des modalités de mise en œuvre
- Analyse du dispositif de suivi-évaluation
- Analyse du dispositif de rapportage et de communication

3.2. Etat de mise en œuvre technique du PNA

3.3. Etat de mise en œuvre financière du PNA

- Financement et mobilisation des ressources financières du PNA

- Exécution financière du PNA

3.4. Performances du PNA selon les critères majeurs en matière d'évaluation

- Effets et impact
- Pertinence
- Efficacité
- Efficience
- Durabilité
- Cohérence
- Prise en compte du genre
- Prise en compte de la dimension « droits humains ».

4 – LES CONTRAINTES ET INSUFFISANCES

5 – LES LECONS APPRISSES ET ENSEIGNEMENT TIRES

6-LES RECOMMANDATIONS

7 – LE PLAN D’ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Annexe N°3 : Liste des personnes rencontrées

Nom et prénoms	Fonction	Structure	Contact
Moussa Gousmane	Coordonnateur	PNA	Ousmane.gousmane@undp.org
Mamoudou Idrissa	Conseiller Division S&E/Capitalisation	CNEDD	(00227) 96 98 15 61 Mamoudou27@yahoo.fr
Hassane Samailou	VNU PNUD	CNEDD	Samailou.hassane@undp.org (00227) 96 08 92 13
Issa Hamani Abdoulaye	Chef du service bio statistique Cellule Nutrition	HC3N	(00227) 96 69 89 96
Arimi Mahamadou	Directeur du Suivi-évaluation-capitalisation	HC3N	(00227) 96 98 82 09 (00227) 94 88 82 09
Chaidou Dan Baloye	Directeur	Ministère du Plan	(00227)96997655/93384721 danbakoye63@gmail.com
Ramatou Harouna	Directrice	Ministère de l’environnement	(00227) 97979000/93000001 ramata.harouna@gmail.com
Sina Ibrahim Tahirou	Chef de la Division suivi-évaluation	Ministère de l’environnement	(00227) 9824 88 64
Hadiza Anaroua Fodé	Agroéconomiste	Ministère de l’agriculture et de l’élevage (DEP)	(00227) 90 53 98 44
Abdou Chaibou	Directeur	Ministère de l’agriculture et de l’élevage (DEP)	(00227) 90 32 11 47

Annexe N° 4 : Calendrier de travail

Activités	Durée	Dates
Elaboration de la Note de cadrage et des guides d'entretien	4 jours	12 au 15 novembre
Réunion de briefing du consultant avec le PNUD et la coordination du projet	1 jour	16 novembre
Elaboration des guides d'entretiens	1 jour	17 novembre
Etude bibliographique	1 jour	18 novembre
Conduite des entretiens avec le PNUD, le PNA et le CNEDD	5 jours	19 au 23 novembre
Elaboration du rapport provisoire	13 jours	24 novembre au 7 décembre
Organisation et tenue de l'atelier de validation	2 jours	8 et 9 décembre
Elaboration du rapport final	13 jours	10 au 22 décembre
Total	40 jours	

Annexe N° 5 : Chronogramme de travail

ACTIVITES	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Elaboration de la Note de cadrage et des guides d'entretien						
Réunion de briefing du consultant avec le PNUD et la coordination du projet						
Elaboration des guides d'entretiens						
Etude bibliographique						
Conduite des entretiens avec le PNUD, le PNA et le CNEDD						
Elaboration du rapport provisoire						
Organisation et tenue de l'atelier de validation						
Elaboration du rapport final						

S1 = Première semaine ; S2 = Deuxième semaine ; Etc.

Annexe N° 6 : Plan de travail

Phases de travail	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Phase d'exploitation documentaire						
Phase des entretiens						
Phase de synthèse des informations collectées						
Phase d'analyse et de proposition						
Phase d'élaboration et de validation des rapports						

Annexe N° 7 : Guides d'entretiens

1. Existe-t-il un système de suivi-évaluation pour le PNA ?

2. Si oui, quels sont les forces et faiblesses de ce système?
3. Les indicateurs sont-ils SMART ?
4. Y a-t-il des indicateurs pour mesurer les activités ? les résultats ? les effets ? les impacts ? les objectifs ?
5. Avez-vous des propositions d'indicateurs supplémentaires ?
6. Les informations collectées sont-elles désagrégées selon le genre ?
7. Quels sont les outils de collecte utilisés ?
8. Quels sont les outils d'analyse et de synthèse utilisés ?
9. Y a-t-il un canevas proposé pour la rédaction des rapports ?
10. Quelle est la périodicité d'élaboration des rapports ? Trimestrielle ? Semestrielle ? annuelle ?
11. Y a-t-il un service chargé du suivi-évaluation ?
12. Si oui, ce personnel a-t-il la formation requise ?
13. Y a-t-il un personnel chargé de la collecte des informations ?
14. Si oui, ce personnel a-t-il la formation requise ?

Annexe N° 8 : Termes de référence de l'étude



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) INTERNATIONAL (E)

Date : **[XXX]**

Pays : Niger

Description de la mission : Cartographie des systèmes de suivi-évaluation existants et établissement d'un système de suivi-évaluation efficace pour le PNA.

Nom du projet : **Faire progresser la planification et la budgétisation de l'adaptation à moyen et long terme au Niger**

Durée de la mission/services (le cas échéant) : 40 jours ouvrés

1. CONTEXTE

L'Afrique en général et le Sahel en particulier, figurent parmi les zones les plus exposées aux effets des changements climatiques. Les inondations, la sécheresse, la déforestation et l'assèchement des zones lacustres et leurs impacts sur la vie de millions de personnes ne constituent que quelques exemples d'impacts des changements climatiques qui affectent les vies et les pratiques de production des populations.

Pour faire face à cette situation, la communauté internationale s'est mobilisée, dès 1992 lors de la conférence de Rio, en élaborant la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), véritable cadre permanent de discussion auquel presque tous les pays du monde ont aujourd'hui adhéré. Le Niger, s'est inscrit dans la même dynamique. Il a signé et ratifié la CCNUCC respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995, puis le Protocole de Kyoto respectivement le 23 octobre 1998 et le 17 mars 2004, et l'Accord de Paris signé le 22 Avril 2016 et ratifié le 21 septembre 2016.

Les caractéristiques biophysiques du Niger et sa faible capacité d'adaptation en relation avec une prévalence élevée de pauvreté multidimensionnelle 89.9% (taux de gravité de 73,5%), profondément rurale (52,4%) et féminine (3 pauvres sur 4 sont des femmes), en font un pays particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques. De surcroît, les moyens de subsistance de près de 84% de la population dépendent des ressources naturelles. Son économie sous-développée et son infrastructure limitée sont également combinées avec un des taux de croissance de la population les plus élevés au monde (3,9%). Dans ce contexte, les changements climatiques représentent déjà des défis importants pour tous les secteurs en particulier pour la productivité agricole et la sécurité alimentaire.

Ainsi, depuis 1990, le Gouvernement du Niger a cherché à répondre aux conséquences des changements climatiques sur son développement. Il a adopté plusieurs documents stratégiques tels que le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), la Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPA/CVC), la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) et le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA). Il a soumis sa Troisième Communication Nationale (TCN) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2016. Cependant, les changements climatiques continuent d'être vus comme un problème sectoriel et doivent être plus intégrés dans tous les processus de planification du développement.

Afin d'assurer l'intégration des changements climatiques dans les processus de planification à moyen et long termes, le Gouvernement du Niger a lancé le processus de formulation et de mise en œuvre de son Plan National d'Adaptation (PNA) en mai 2014 avec l'appui financier du Fonds Vert pour le Climat (FVC), à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le projet est intitulé « faire progresser la Planification et la Budgétisation de l'Adaptation à moyen et long termes au Niger ». Ce projet vise à éliminer les principales barrières et à compléter les activités de renforcement des capacités en cours en matière de prise en compte des changements climatiques dans la planification et la budgétisation du développement à tous les niveaux.

C'est dans ce cadre qu'il est prévu de recruter un(e) consultant(e) international(e) pour cartographier les systèmes de suivi-évaluation existants dans les domaines des changements climatiques et du développement durable et établir un système de suivi-évaluation efficace pour le Plan National d'Adaptation.

2. ÉTENDUE DES TRAVAUX, RESPONSABILITÉS ET DESCRIPTION ANALYTIQUE DES TRAVAUX PROPOSÉS

Sous la responsabilité et la supervision directe du coordonnateur du projet et en étroite collaboration avec le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD), le/la consultant (e) aura comme tâches de :

- cartographier les systèmes de suivi-évaluation existant pour le suivi des progrès des priorités nationales et sectorielles dans les domaines des changements climatiques et du développement durable y compris le système mis en place dans le cadre du projet PARC/DAD au niveau du CNEDD;
- répertorier les indicateurs qui ont une pertinence pour l'adaptation aux changements climatiques ;
- recommander des indicateurs supplémentaires avec des sources de vérification, en particulier ceux qui sont utiles pour le suivi des interventions d'adaptation du secteur privé ;
- identifier des indicateurs désagrégés appropriés pour surveiller l'impact des changements climatiques sur les différentes couches sociales;
- proposer un système de collecte de données désagrégées pour ces indicateurs ;
- établir un système de suivi-évaluation efficace pour le Plan National d'Adaptation en étroite synergie et complémentarité avec les autres systèmes de suivi-évaluation déjà existants ;
- produire le rapport de l'étude et le présenter au cours d'un atelier de validation.

De façon spécifique, les résultats suivants sont attendus de l'étude :

- les systèmes de suivi-évaluation existant pour le suivi des progrès des priorités nationales et sectorielles dans les domaines des changements climatiques et du développement durable y compris le système mis en place dans le cadre du projet PARC/DAD au niveau du CNEDD sont cartographiés;
- les indicateurs qui ont une pertinence pour l'adaptation aux changements climatiques sont répertoriés;
- les indicateurs supplémentaires avec des sources de vérification, en particulier ceux qui sont utiles pour le suivi des interventions d'adaptation du secteur privé sont recommandés;
- les indicateurs désagrégés appropriés pour surveiller l'impact des changements climatiques sur les différentes couches sociales sont identifiés;
- un système de collecte de données désagrégées pour ces indicateurs est proposé ;
- un système de suivi-évaluation efficace pour le Plan National d'Adaptation en étroite synergie et complémentarité avec les autres systèmes de suivi-évaluation déjà existants est établi ;
- le rapport de l'étude est produit et présenté au cours d'un atelier de validation.

Les livrables suivants sont attendus de l'étude:

- une note de cadrage détaillant l'approche méthodologique proposée (description des méthodes de collecte de données et des sources de données à utiliser y compris les outils de collecte à joindre en annexe) permettant de conduire l'étude, ainsi qu'un plan de travail et un chronogramme détaillé de l'étude. Une version finale de cette note sera remise à la coordination du projet au plus tard cinq (5) jours après le briefing de démarrage ;
- le projet de rapport répondant aux termes de référence accompagné d'une présentation PowerPoint à soumettre à l'appréciation de la coordination du projet dans un délai de vingt-cinq (25) jours après le démarrage;
- le rapport final intégrant les recommandations de l'atelier de validation en format électronique. Il comportera obligatoirement un résumé des résultats de l'étude ainsi qu'une section sur la méthodologie, la cartographie des systèmes existants, la proposition de système de suivi-évaluation du PNA et en annexe, les termes de référence de l'étude, la liste des personnes rencontrées et la bibliographie. Le rapport sera soumis au plus tard sept (7) jours après l'atelier.

3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

I. Qualification académique :

Le/la consultant (e) international (e) doit disposer d'un Doctorat en gestion de l'environnement, développement durable, gestion des ressources naturelles, climatologie, physique de l'atmosphère ou dans une discipline de développement y relative.

II. Expérience professionnelle :

Le consultant doit justifier de :

- au moins dix (10) années d'expérience dans son domaine de compétence ;
- au moins deux (2) processus de mise en place de système de suivi et évaluation mené;
- au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine des changements climatiques;
- participation à au moins deux (2) processus de planification de documents stratégiques nationaux ;
- une bonne connaissance du contexte du pays ou de la région subsaharienne ;
- une excellente maîtrise du Français.

III. Compétences :

- compétences analytiques (excellentes aptitudes analytique, de synthèse, de rédaction et de présentation de documents) ;
- capacité de communication (excellentes aptitudes interpersonnelles orales et écrites) ;
- travail en équipe (capacité à travailler de manière autonome et en équipe) ;
- être disponible pour commencer à travailler immédiatement après la sélection.

4. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION DE L'OFFRE

Les Consultants intéressés doivent soumettre les documents et renseignements suivants pour prouver leurs qualifications :

1. Offre technique :

- (i) fournir une lettre de motivation expliquant pourquoi il est le mieux qualifié pour ce travail.
- (ii) fournir une méthodologie sur la manière dont il effectuera le travail

2. Offre financière

3. CV personnel, en y incluant l'expérience acquise et les compétences requises dans des études/ projets similaires et au moins trois (3) références auxquelles doit être jointe la copie du diplôme.

5. OFFRE FINANCIÈRE

Contrat forfaitaire

L'offre financière doit indiquer le montant total du forfait, ainsi que les modalités de paiement précises et mesurables (quantitativement et qualitativement) relatives aux résultats concrets (à savoir, si les paiements doivent être échelonnés ou versés en totalité à la fin du contrat). Les paiements sont en fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence. En vue d'assister le service demandeur dans la comparaison des offres financières, le montant forfaitaire de chacune de ces dernières sera détaillé (y compris, les voyages, les indemnités journalières et le nombre de jours de travail prévus.)

Voyage :

Tous les frais de voyage envisagés devront être inclus dans l'offre financière.

6. ÉVALUATION

Les consultants individuels seront évalués comme suit :

Analyse cumulative

En utilisant cette méthode d'évaluation pondérée, un contrat sera attribué au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée comme étant, à la fois :

- a) *Efficace/conforme/acceptable, et*
- b) *Comme ayant' reçu le score le plus élevé, déterminé à partir d'un ensemble prédéfini de critères techniques et financiers pondérés, spécifiques à la demande.*

** Poids des critères techniques ; [100]*

** Poids des critères financiers ; [30]*

Seuls les candidats qui obtiennent un minimum de 70 points seront pris en compte pour l'évaluation financière.

<i>Critère</i>	<i>Coefficient</i>	<i>Point Max.</i>
<i><u>Offre technique</u></i>		<i>100</i>
<i>Critère A : disposer d'un Doctorat en gestion de l'environnement, Développement Durable, gestion des ressources naturelles, climatologie, physique de l'atmosphère ou dans une discipline de développement y relative</i>	<i>10</i>	
<i>Critère B : avoir au moins dix (10) années d'expérience dans son domaine de compétence</i>	<i>10</i>	
<i>Critère C : avoir mené au moins deux (2) processus de mise en place de système de suivi et évaluation</i>	<i>15</i>	

<i>Critère D : avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine des changements climatiques</i>	15	
<i>Critère E : avoir participé à au moins deux (2) processus de planification de documents stratégiques nationaux</i>	10	
<i>Critère F : avoir une bonne connaissance du contexte du pays ou de la région subsaharienne</i>	5	
<i>Critère G : avoir une excellente maîtrise du Français</i>	5	
<i>Critère H : Méthodologie de travail</i>	30	
<u>Offre financière</u>		30